

Bulletin du Conseil communal

N° 19



Lausanne

Séance du 19 juin 2012 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du mardi 19 juin 2012

19^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le mardi 19 juin 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire**Deuxième partie**..... 1046**Résultats des élections**

Election du président du Conseil communal pour l'année 2012-2013 1046

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2012-2013 1046Election du 2^e vice-président du Conseil communal pour l'année 2012-2013 1046

Election de deux scrutateurs pour l'année 2012-2013 1046

Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2012-2013 1047

Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2011

Préavis N° 2012/17 du 3 mai 2012..... 1047

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne
Exercice 2011 1076

Rapport..... 1079

Discussion 1083

Crédits supplémentaires pour 2012 (1^{re} série)

Préavis N° 2012/20 du 24 mai 2012..... 1095

Rapport..... 1117

Discussion 1121

**Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Groupe de travail "Gitans" –
Evolution du dossier »**

Développement photocopié..... 1124

Réponse photocopiée de la Municipalité 1124

Discussion 1125

**Interpellation de M. Daniel Bürgin : « Les ressources de notre police municipale ne
sont pas inépuisables ! »**

Développement photocopié..... 1127

Réponse photocopiée de la Municipalité 1128

Discussion 1131

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Christiane Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Sébastien Guex, Caroline Hmida-Chatelain, Philippe Jacquat, Evelyne Knecht, Sophie Michaud Gigon, Florian Ruf.

Membres absents non excusés : M^{me} et MM. Jean-Michel Dolivo, Claude Nicole Grin, André Mach, Julien Sansonnens.

Membres présents 88

Membres absents excusés 8

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 21 h 10, à l'Hôtel de Ville.

Résultats des élections

Election du président du Conseil communal pour l'année 2012-2013

Bulletins délivrés : 88. Bulletins rentrés : 88. Bulletins blancs : 13. Bulletin nul : 1.
Bulletins valables : 87. Majorité absolue : 44.

M^{me} Janine Resplendino est élue par 69 voix.

Voix éparses : 5.

Vifs applaudissements.

Election du 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2012-2013

Bulletins délivrés : 89. Bulletins rentrés : 89. Bulletins blancs : 5. Bulletin nul : 0. Bulletins valables : 89. Majorité absolue : 45.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina est élue par 78 voix.

Voix éparses : 6.

Vifs applaudissements.

Election du 2^e vice-président du Conseil communal pour l'année 2012-2013

Bulletins délivrés : 89. Bulletins rentrés : 89. Bulletins blancs : 8. Bulletin nul : 0. Bulletins valables : 89. Majorité absolue : 45.

M. Jacques Pernet est élu par 76 voix.

Voix éparses : 5.

Vifs applaudissements.

Election de deux scrutateurs pour l'année 2012-2013

Bulletins délivrés : 91. Bulletins rentrés : 90. Bulletin blanc : 1. Bulletin nul : 0. Bulletins valables : 90. Majorité absolue 46.

Sont élus MM. Henri Klunge par 78 voix et Yvan Salzmenn par 77 voix.

Vifs applaudissements.

Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2012-2013

Bulletins délivrés : 92. Bulletins rentrés : 92. Bulletins blancs : 3. Bulletin nul : 0. Bulletins valables : 92. Majorité absolue : 47.

Sont élus MM. Philippe Clivaz par 71 voix et Philippe Ducommun par 62 voix.

Vifs applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

que le Bureau du Conseil communal pour 2012-2013

est composé comme il suit :

Présidente :	Janine	Resplendino	La Gauche
Scrutateurs :	Henri	Klunge	Libéral-Radical
	Yvan	Salzmann	Socialiste
Première vice-présidente :	Natacha	Litzistorf Spina	Les Verts
Second vice-président :	Jacques	Pernet	Libéral-Radical
Scrutateurs suppléants :	Philippe	Ducommun	UDC
	Philippe	Clivaz	Socialiste

Commune de Lausanne Comptes de l'exercice 2011

Préavis N° 2012/17 du 3 mai 2012

Direction des finances et du patrimoine vert

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2011.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

1. Introduction
2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2011
 - 2.1 *Compte de fonctionnement*
 - 2.2 *Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 *Plafond d'endettement*
 - 2.4 *Bilan général*
3. Conclusion

1. Introduction

Après l'excédent de revenus enregistré aux comptes 2010 (13.4 millions de francs), le résultat ordinaire des comptes 2011 est équilibré avec un faible excédent de revenus de 0.8 million de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 27,0 millions. Le résultat final aboutit cependant à un excédent de charges de 99,2 millions de francs après la prise

en compte d'une charge extraordinaire de 100 millions de francs destinée à provisionner une partie des coûts du prochain assainissement de la caisse de pensions (CPCL) prévu en 2012. Le tableau ci-dessous présente le compte de fonctionnement 2011 en distinguant le résultat ordinaire du résultat publié :

	Budget 2011 + crédits supplémentaires	Comptes 2011	Variations
	fr.	fr.	fr.
A. RESULTAT ORDINAIRE			
Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	<u>-27'032'500</u>	<u>+832'174.27</u>	<u>27'864'674.27</u>
B. OPERATION EXTRAORDINAIRE			
Provision pour recapitalisation de la CPCL	<u>0</u>	<u>-100'000'000.00</u>	<u>-100'000'000.00</u>
C. RESULTAT PUBLIE			
Excédent de charges (-)	<u>-27'032'500</u>	<u>-99'167'825.73</u>	<u>-72'135'325.73</u>

Au niveau du résultat ordinaire, de bonnes recettes fiscales ont permis de réduire l'excédent de charges de 27.0 millions de francs prévu au budget. Des économies, notamment au niveau des achats de biens, services et marchandises ont également contribué à cette amélioration. Ainsi, le compte de résultat aboutit à un excédent de recettes de 0.8 million, soit une amélioration de 27.8 millions par rapport au budget. Cette amélioration résulte principalement de recettes fiscales en hausse de : + 16.4 millions pour les personnes physiques et 10.1 millions pour les personnes morales, alors que les impôts sur les successions sont en retrait de 8.9 millions par rapport au budget. Les charges, principalement celles des biens, services et marchandises, sont en retrait de 11.8 millions par rapport au budget (hors Services industriels). L'ensemble de ces différences favorables permet ainsi d'équilibrer les comptes 2011. Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif, avec un montant de 150.6 millions, se situent à un niveau historiquement élevé. Les investissements 2010, déjà importants, se situaient à 132.2 millions alors que le budget 2011 prévoyait un montant d'investissements nets de 178.5 millions. Le retard pris par certains projets n'a cependant pas empêché Lausanne d'accroître significativement son effort d'investissement en 2011. Ces chiffres démontrent et confirment le dynamisme lausannois en matière de modernisation de la Ville et de développement de ses équipements pour faire face à sa croissance, à l'arrivée de nouveaux habitants et de nouveaux emplois. La Municipalité souligne l'importance de cet effort d'investissement, appelé à se prolonger au cours des prochaines années.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint 114.8 millions de francs. Compte tenu des 150 millions investis, il en résulte une insuffisance d'autofinancement de 35.8 millions de francs, laquelle a contribué à augmenter la dette bancaire brute de la Ville (+ 43.6 millions de francs). L'endettement net passe quant à lui de 1'912.4 millions à 1'948.0 millions, soit une augmentation de 35.6 millions.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2011 :

COMPTES 2010		BUDGET 2011 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2011		ECARTS
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
COMPTE DE FONCTIONNEMENT						
			CHARGES	REVENUS		
1'722'942'175.53	1'725'193'900	Total des revenus		1'754'416'909.61		29'223'009.61
1'709'521'622.40	1'752'226'400	Total des charges	1'853'584'735.34			101'358'335.34
13'420'553.13	-27'032'500	Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	-99'167'825.73			-72'135'325.73
COMPTE DES INVESTISSEMENTS						
			DEPENSES	RECETTES		
145'390'257.83	189'263'700	Total des dépenses	163'823'054.32			-25'440'645.68
13'158'984.24	10'718'000	Total des recettes		13'175'902.34		2'457'902.34
132'231'273.59	178'545'700	Investissements nets		150'647'151.98		-27'898'548.02
FINANCEMENT						
-132'231'273.59	-178'545'700	Investissements nets	150'647'151.98			-27'898'548.02
107'012'091.83	106'847'400	* Amortissements		106'163'955.20		-683'444.80
39'639'565.44	-535'800	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve		107'827'681.67		108'363'481.67
13'420'553.13	-27'032'500	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement	99'167'825.73			-72'135'325.73
27'840'936.81	-99'266'600	Insuffisance (-) ou excédent d'autofinancement		-35'823'340.84		-63'443'259.16
160'072'210.40	79'279'100	* Autofinancement du compte de fonctionnement		114'823'811.14		35'544'711.14

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2011**2.1 Compte de fonctionnement**

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus
Budget initial	1'736'359'900.00	1'723'190'700.00	-13'169'200.00
Crédits supplémentaires	15'866'500.00	2'003'200.00	-13'863'300.00
Budget final	1'752'226'400.00	1'725'193'900.00	-27'032'500.00
Comptes 2011	1'853'584'735.34	1'754'416'909.61	-99'167'825.73
Ecarts	101'358'335.34	29'223'009.61	-72'135'325.73
	5.78%	1.69%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2011 s'établit comme il suit :

	Budget 2011 + crédits supplémentaires	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1'752'226'400	1'853'584'735.34	101'358'335.34	5.78
30 Charges de personnel	549'027'000	551'795'974.13	2'768'974.13	0.50
31 Biens, services et marchandises	534'030'400	496'572'191.37	-37'458'208.63	-7.01
32 Intérêts passifs	71'538'000	69'513'638.54	-2'024'361.46	-2.83
33 Amortissements	117'126'800	124'544'662.93	7'417'862.93	6.33
35 Dédommagements à des collectivités publiques	248'436'400	256'235'157.00	7'798'757.00	3.14
36 Subventions accordées	81'781'900	80'607'186.41	-1'174'713.59	-1.44
38 Attributions aux réserves	9'561'700	115'773'369.82	106'211'669.82	1'110.80
39 Imputations internes	140'724'200	158'542'555.14	17'818'355.14	12.66
4 REVENUS	1'725'193'900	1'754'416'909.61	29'223'009.61	1.69
40 Impôts	459'630'000	478'643'408.39	19'013'408.39	4.14
41 Patentes, concessions	2'253'500	2'536'260.40	282'760.40	12.55
42 Revenus des biens	114'156'900	131'372'681.65	17'215'781.65	15.08
43 Taxes, ventes et prestations facturées	737'207'800	707'944'293.14	-29'263'506.86	-3.97
44 Part à des recettes sans affectation	4'600'000	6'880'270.05	2'280'270.05	49.57
45 Dédommagements de collectivités publiques	254'879'000	258'614'454.64	3'735'454.64	1.47
46 Subventions acquises	1'645'000	1'937'298.05	292'298.05	17.77
48 Prélèvements sur les réserves	10'097'500	7'945'688.15	-2'151'811.85	-21.31
49 Imputations internes	140'724'200	158'542'555.14	17'818'355.14	12.66
RESULTAT				
Excédent de charges	-27'032'500	-99'167'825.73	-72'135'325.73	

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES + 101.4 mios

30 Charges de personnel + 2.8 mios

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	549'027'000	551'795'974.13	2'768'974.13	0.5
Administration générale et finances	48'833'080	47'530'936.39	-1'302'143.61	-2.7
Sécurité publique et sports	137'717'700	138'994'172.10	1'276'472.10	0.9
Culture, logement et patrimoine	31'447'600	30'952'081.36	-495'518.64	-1.6
Travaux	104'174'000	97'969'806.70	-6'204'193.30	-6.0
Enfance, jeunesse et éducation	85'572'300	82'746'608.95	-2'825'691.05	-3.3
Sécurité sociale et environnement	84'235'220	82'323'519.35	-1'911'700.65	-2.3
Services industriels	72'047'100	71'278'849.28	-768'250.72	-1.1
Correctifs de la masse salariale	-15'000'000	0.00	15'000'000.00	-100.0

A Sécurité publique et sports, le dépassement est dû à l'exécution des conclusions du préavis N° 2010/48, soit la suppression du crédit-retraite des sapeur-pompier et le versement d'un montant unique aux différents bénéficiaires de cette prestation (+ 7.1 millions). Cette charge est totalement compensée par un montant identique prélevé sur la provision constituée à cet effet (voir également la rubrique 42 "Revenus des biens"). Abstraction faite de ce versement, la rubrique 30 aboutirait à une diminution de 4.3 millions de francs.

31 Biens, services et marchandises**- 37.5 mios**

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	18'565'700	15'745'108.87	-2'820'591.13	-15.2
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	26'473'000	24'015'428.77	-2'457'571.23	-9.3
Marchandises	19'286'600	18'338'831.90	-947'768.10	-4.9
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	38'645'200	34'942'609.39	-3'702'590.61	-9.6
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	41'850'800	40'149'247.66	-1'701'552.34	-4.1
Honoraires et prestations de services	100'711'600	97'594'626.20	-3'116'973.80	-3.1
Autres dépenses en biens, services et marchandises	40'023'100	36'995'822.24	-3'027'277.76	-7.6
Sous-total	285'556'000	267'781'675.03	-17'774'324.97	-6.2
Achats d'énergie par les SI	248'474'400	228'790'516.34	-19'683'883.66	-7.9
Total	534'030'400	496'572'191.37	-37'458'208.63	-7.0

Aux Services industriels, les achats d'énergie sont restés environ 20 millions en dessous des prévisions, différence provenant essentiellement des achats du Service du gaz et du chauffage à distance, où l'on constate une forte diminution des achats de gaz suite à des températures supérieures à la moyennes (-17.7 millions); cette baisse a été répercutée au niveau des ventes (voir rubrique 42). Les achats d'électricité sont restés très légèrement (2 millions de francs) en-dessous des attentes.

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, l'on peut constater les principaux écarts suivants :

(en mios de fr.)

- Achats d'objets mobiliers et d'installations - 2.4
- Consommation d'énergie au sein de l'Administration - 2.5
- Travaux d'entretien immobiliers - 1.3
- Entretien d'installations (SI) - 1.5
- Economies sur les prestations de service (AGF, Travaux, SI) - 2.5
- SEL – Economie sur le timbre d'acheminement THT - 0.7

32 Intérêts passifs**- 2.0 mios**

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé, des taux d'intérêts toujours très bas et une gestion active de la dette ont permis de réaliser cette économie.

33 Amortissements**+ 7.4 mios**

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	117'126'800	124'544'662.93	7'417'862.93	6.3
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	5'400'000	12'595'156.43	7'195'156.43	133.2
Autres pertes, défalcatons et moins-values	4'879'400	5'785'551.30	906'151.30	18.6
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	69'352'700	68'707'865.10	-644'834.90	-0.9
Amortissements du patrimoine administratif des SI	37'494'700	37'456'090.10	-38'609.90	-0.1

Les défalcatons d'impôts ont été plus importantes que prévu (+ 1.2 million de francs). D'autre part, la provision pour pertes sur débiteurs a été augmentée de 6 millions de francs suite principalement à l'analyse des créances d'impôts effectuée par l'ACI.

S'agissant des autres pertes, il convient de constater d'une manière générale une baisse continue de la qualité des débiteurs.

35 Dédommagements à des collectivités publiques

+ 7.8 mios

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	248'436'400	256'235'157.00	7'798'757.00	3.1
Contribution au fonds de péréquation intercommunale	99'400'000	103'758'837.00	4'358'837.00	4.4
Participation à des entreprises de transports	52'000'000	54'128'221.15	2'128'221.15	4.1
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	2'200'000	2'203'809.70	3'809.70	0.2
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000	140'000.00	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	532'500	506'880.00	-25'620.00	-4.8
Contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	627'700	633'600.00	5'900.00	0.9
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	12'162'500	12'215'625.80	53'125.80	0.4
Facture sociale	80'837'500	82'248'176.00	1'410'676.00	1.7
Autres dédommagements	536'200	400'007.35	-136'192.65	-25.4

S'agissant de l'ensemble constitué de la facture sociale (+ 1.4 million) et de la contribution au fonds de péréquation intercommunale (+ 4.4 millions y compris les correctifs 2010 intervenus dans les comptes 2011), l'on aboutit à un résultat globalement équilibré par rapport au budget, les revenus y relatifs (figurant sous le chapitre 45) ayant également dépassé les prévisions de 5.8 millions.

Par ailleurs, on peut relever que la participation aux entreprises de transports publics urbains a été diminuée de 0.7 million en correction de l'exercice 2010, alors que notre participation provisoire pour 2011 a dépassé de 2.7 millions de francs le montant budgétisé pour le trafic urbain ; le montant facturé pour le trafic régional a légèrement dépassé les prévisions de 0.2 million de francs.

36 Subventions accordées

- 1.2 mio

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	81'781'900	80'607'186.41	-1'174'713.59	-1.4
Administration générale et finances	4'300'000	4'191'499.38	-108'500.62	-2.5
Sécurité publique et sports	6'358'300	6'166'790.80	-191'509.20	-3.0
Culture, logement et patrimoine	38'293'200	37'788'579.70	-504'620.30	-1.3
Travaux	20'000	20'000.00	0.00	0.0
Enfance, jeunesse et éducation	19'604'800	19'461'532.00	-143'268.00	-0.7
Sécurité sociale et environnement	13'205'600	12'978'784.53	-226'815.47	-1.7

Ce chapitre regroupe les subventions à des institutions ainsi que les aides individuelles. L'économie constatée provient principalement de la Division du logement où les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières et l'allocation communale au logement sont globalement restées 0.5 million de francs en dessous des prévisions.

38 Attributions aux réserves**+ 106.2 mios**

	Budget	Comptes	Ecart (+/-)	
	2011	2011	fr.	%
	9'561'700	115'773'369.82	106'211'669.82	1110.8
Fonds de régularisation des loyers	0	18'793.50	18'793.50	-
Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	100'000	100'000.00	0.00	0.0
Fonds de gestion du stationnement	500'000	500'000.00	0.00	0.0
Fonds de réserve de transition PDLASV	0	1'000'000.00	1'000'000.00	-
Fonds de péréquation de la STEP	0	129'423.07	129'423.07	-
Fonds d' eauservice	1'342'900	3'445'483.30	2'102'583.30	156.6
Fonds des SI	7'618'800	10'579'669.95	2'960'869.95	38.9
Fonds de réserve pour l'assainissement de la CPCL	0	100'000'000.00	100'000'000.00	-

Une provision d'un montant de 100 millions de francs a été constituée en vue de couvrir une partie des coûts du prochain assainissement de la CPCL prévu en 2012. Ce montant représente un peu plus de la moitié de la somme nécessaire et permet ainsi de répartir la charge sur deux exercices.

Au Service social, et en application des directives cantonales quant aux modalités d'attribution des subventions aux ARAS (Association Région d'Action Sociale et Ville de Lausanne), un montant de 1 million de francs a été versé par l'Etat et attribué au fonds de réserve et de transition pour le financement du personnel administratif supplémentaire en 2012. Cette attribution est compensée par un prélèvement de 0,9 million de francs sur le même fonds pour le personnel administratif supplémentaire en 2011 (voir chapitre 48).

Au Service d'assainissement, les économies réalisées dans les charges (traitement du personnel, eau, énergie, électricité, marchandises, entretien des biens immobiliers et des installations), de même que les montants des taxes uniques de raccordement et annuelles d'épuration, ont permis de dégager un excédent de revenus dans les centres budgétaires 4602 (unités de gestion du réseau) et 4603 (traitement des eaux usés) d'où une attribution au fonds de péréquation de la STEP.

A **eauservice**, deux attributions supplémentaires pour un montant total de fr. 2'000'000.- ont été effectuées, soit fr. 1'000'000.- au fonds de renouvellement de la station de St-Sulpice et fr. 1'000'000.- au fonds de réserve et de renouvellement.

Aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance a opéré une attribution non budgétisée de 3.9 millions de francs aux fonds de péréquation du gaz et du CAD correspondant au montant de la réévaluation d'une partie du chauffage à distance suite à la création de la société CADOUEST (préavis N° 2011/27). Le Service a également attribué à ce fonds le produit non budgétisé de la taxe CO2 (0.6 million de francs). Concernant le fonds de péréquation du gaz, l'attribution prévue de 1.9 million n'a pas été effectuée.

39 Imputations internes**+ 17.8 mios****49**

L'augmentation constatée dans ce chapitre provient des Services industriels (+18.4 millions), où une nouvelle méthode de répartition des charges a contribué à une hausse de la quote-part des charges du Service de l'électricité et du Service multimédia.

REVENUS**+ 29.2 mios****40 Impôts****+ 19.0 mios**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011
	fr.	fr.	fr.
Total	499'520'184.11	459'630'000	478'643'408.39
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>337'643'646.46</u>	<u>296'000'000</u>	<u>312'439'047.29</u>
– sur le revenu	304'873'039.59	260'300'000	281'717'326.44
– sur la fortune	25'974'600.01	29'200'000	24'714'441.26
– perçu des étrangers	6'148'042.95	5'800'000	5'404'893.15
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	647'963.91	700'000	602'386.44
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>101'914'195.65</u>	<u>97'000'000</u>	<u>107'106'506.05</u>
Produit des autres impôts :	<u>59'962'342.00</u>	<u>66'630'000</u>	<u>59'097'855.05</u>
– foncier	28'929'031.75	29'000'000	30'395'521.65
– complémentaire sur les immeubles	3'948'451.50	4'000'000	3'705'129.05
– Droits de mutation sur les transf. imm.	8'638'661.85	8'000'000	7'498'209.00
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	11'892'963.05	20'000'000	11'095'503.70
– sur les divertissements	6'261'618.85	5'400'000	6'071'631.65
– sur les chiens	291'615.00	230'000	331'860.00

Rappelons que les comptes 2010 étaient basés sur un coefficient d'impôts de 83 points contre 77 points aux budget et comptes 2011. Sur une base identique de 77 points, les impôts touchés par l'opération de bascule de 6 points s'établiraient ainsi :

	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011
	fr.	fr.	fr.
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	313'235'672.02	296'000'000	312'439'047.29
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	94'546'904.40	97'000'000	107'106'506.05

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître les tableaux ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2011 a atteint 312.4 millions de francs, soit une amélioration de 16.4 millions (+ 5.5 %) en comparaison du budget, et présente une stabilité (- 0.8 million de francs et - 0.3 %) par rapport aux comptes 2010 ramenés sur une base de 77 points d'impôts. Cette amélioration du résultat par rapport au budget est due, notamment, à la fin du rattrapage au niveau de l'impôt à la source qui avait également favorablement influencé les comptes 2010, ainsi qu'à la récupération de l'impôt sur les frontaliers qui progresse de 0.8 million de francs par rapport au budget. Il est à noter encore que l'impôt sur la fortune est resté en deçà de 4.5 millions de francs (- 15.4 %) par rapport au budget, et comparable aux comptes 2010 ramenés sur une base de 77 points d'impôts (+ 0.6 million de francs et + 2.6 %).

Au 31 décembre 2011, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 99.56 % des contribuables lausannois étaient taxés pour 2008, 97.83 % pour 2009 et 79.12 % pour 2010.

Les impôts comptabilisés en 2011 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2010 :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
2005 et antérieurs	0.7	4.4
2006	2.0	2.4
2007	2.6	3.7
2008	2.0	12.5
2009	17.5	20.5
2010	18.8	294.1
2011	268.8	0.0
	<u>312.4</u>	<u>337.6</u>

Personnes morales

Le résultat global au-delà de la barre des 100 millions de francs de l'impôt sur le bénéfice et le capital illustre la bonne tenue de l'économie suisse en général et de l'arc lémanique en particulier.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2010 et en 2011.

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
2008 et antérieurs	2.4	-5.3
2009	3.8	10.3
2010	2.6	95.7
2011	96.7	1.2
2012	1.6	0.0
	<u>107.1</u>	<u>101.9</u>

Autres impôts

Il convient de relever que l'impôt sur les successions et donations, revenu par définition aléatoire, est resté 8.9 millions de francs en dessous du budget et qu'il est le plus bas de ces dernières années.

41 Patentes, concessions

+ 0.3 mio

Au Service de la police du commerce, les recettes issues de la taxe d'exploitation pour les débits de boissons alcooliques à l'emporter ont été supérieures à celles budgétées (+ 0.24 million).

42 Revenus des biens**+ 17.2 mios**

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	114'156'900	131'372'681.65	17'215'781.65	15.1
Intérêts, prêts et participations	43'726'200	44'445'218.04	719'018.04	1.6
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'971'400	29'424'645.21	-546'754.79	-1.8
Revenu des biens du patrimoine administratif	36'957'700	37'813'764.08	856'064.08	2.3
Autres revenus	3'501'600	19'689'054.32	16'187'454.32	462.3

Les intérêts moratoires relatifs aux impôts, chiffres très aléatoires d'une année à l'autre, se sont avérés supérieurs aux prévisions de 0.7 million de francs.

Au niveau des revenus des biens du patrimoine financier, le produit des vignes est resté quelque 0.5 million de francs en dessous du budget. L'augmentation des revenus des biens du patrimoine administratif (+ 0.9 million) est due notamment à des recettes supérieures aux prévisions liées à la délivrance des permis d'occuper provisoirement le domaine public et au stationnement spécifique organisé lors des manifestations sur le site de Beaulieu.

Dans le poste "Autres revenus", l'augmentation de 16.2 millions résulte principalement des éléments suivants :

(en mios de fr.)

- Impôts récupérés après défalcation + 2.6
- Agio sur l'émission d'un emprunt obligataire (différence entre le prix d'émission et la valeur nominale) + 0.9
- Dissolution de la réserve liée au crédit-retraite des sapeurs pompiers professionnels + 7.1
- Réévaluation d'une partie du CAD suite à la création de la société CADOUEST + 3.9

43 Taxes, ventes et prestations facturées**- 29.3 mios**

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	102'235'500	101'218'663.29	-1'016'836.71	-1.0
Ventes diverses (sans les ventes des SI)	63'616'400	65'020'835.36	1'404'435.36	2.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	9'792'800	12'718'202.21	2'925'402.21	29.9
Amendes	23'760'000	17'786'398.00	-5'973'602.00	-25.1
Autres contributions	25'607'200	26'141'383.26	534'183.26	2.1
Sous-total	225'011'900	222'885'482.12	-2'126'417.88	-0.9
Redevances, prestations et ventes des SI	512'195'900	485'058'811.02	-27'137'088.98	-5.3
	737'207'800	707'944'293.14	-29'263'506.86	-4.0

Aux Services industriels, ainsi que déjà relevé au chapitre 31, les redevances, prestations et ventes ont enregistré une baisse globale de 27.1 millions de francs, les écarts dans le détail étant les suivants :

(en mios de fr.)

- Ventes de gaz et d'énergie-chaleur (diminution des volumes due à des températures supérieures à la moyenne) - 12.8

- Ventes d'électricité (surestimation du budget) - 8.8
- Recettes du timbre d'acheminement de l'électricité (diminution de KWh vendus) - 3.1
- Prestations multimédia (augmentation de la concurrence) - 3.0

Voici encore les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre :

(en mios de fr.)

- Emoluments administratifs liés aux procédures de contentieux + 1.0
- Ventes d'eau + 1.9
- Amendes - 6.0

44 Part à des recettes sans affectation + 2.3 mios

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en progression par rapport à l'exercice précédent, a dépassé les prévisions.

45 Dédommagements de collectivités publiques + 3.7 mios

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	254'879'000	258'614'454.64	3'735'454.64	1.5
Fonds de péréquation intercommunal	153'000'000	156'243'647.00	3'243'647.00	2.1
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transports	16'600'000	19'124'792.00	2'524'792.00	15.2
Participation des collectivités publiques aux charges du secteur "protection et sauvetage"	8'706'600	8'317'760.30	-388'839.70	-4.5
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'800'000	1'727'138.58	-1'072'861.42	-38.3
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	7'296'100	6'944'339.00	-351'761.00	-4.8
Autres participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	17'012'200	16'631'942.87	-380'257.13	-2.2
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'936'600	4'277'325.70	-659'274.30	-13.4
Participations diverses aux charges du Service social	23'310'300	23'851'353.70	541'053.70	2.3
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	10'853'900	10'511'599.10	-342'300.90	-3.2
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés	6'654'300	6'290'606.65	-363'693.35	-5.5
Autres dédommagements	3'709'000	4'693'949.74	984'949.74	26.6

Rappelons ici que, compte tenu des résultats définitifs de 2010 enregistrés dans l'exercice 2011 s'agissant de la péréquation intercommunale, le retour du fonds de péréquation (+ 3.2 millions) ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques (+ 2.5 millions) ont plus que compensé le dépassement apparaissant au chapitre 35 de l'ordre de 4.4 millions de francs au niveau de la contribution au fonds (hors facture sociale).

Au Service de protection et sauvetage, la participation versée par le Service cantonal de la santé publique pour couvrir l'excédent de charges du Groupe sanitaire est inférieure de 1.1 million de francs suite à une augmentation des recettes liée aux interventions.

Au Service d'accueil de jour de l'enfance, une augmentation moins élevée que prévu de la capacité d'accueil des APEMS a entraîné une diminution des aides au démarrage versées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) (- 0.4 million).

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes, de 0.7 million de francs.

La participation versée par la Confédération a été diminuée de 0.3 million pour couvrir un excédent de charges de l'Office régional de placement inférieur aux prévisions suite à une adaptation du nombre de postes en fonction du taux de chômage et à la difficulté à pourvoir certains postes vacants.

46 Subventions acquises

+ 0.3 mio

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	1'645'000	1'937'298.05	292'298.05	17.8
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	250'000	525'221.75	275'221.75	110.1
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	240'000	263'298.20	23'298.20	9.7
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	815'000	843'899.30	28'899.30	3.5
Autres subventions	340'000	304'878.80	-35'121.20	-10.3

Au Service des forêts, domaines et vignobles, les travaux exécutés pour les forêts dans des secteurs au bénéfice d'un subventionnement ont été plus importants que prévu.

48 Prélèvements sur les réserves

- 2.2 mios

	Budget 2011	Comptes 2011	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	10'097'500	7'945'688.15	-2'151'811.85	-21.3
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300	23'300.00	0.00	0.0
Fonds de régularisation des loyers	0	0.00	0.00	-
Fonds de péréquation de la STEP	2'049'000	0.00	-2'049'000.00	-100.0
Fonds de réserve PDLASV	0	882'939.00	882'939.00	-
Fonds des SI	8'025'200	7'039'449.15	-985'750.85	-12.3

Le résultat d'exploitation positif des unités budgétaires du Service d'assainissement liées à l'épuration des eaux n'a pas entraîné le recours initialement prévu au Fonds de péréquation de la STEP.

Un montant non budgétisé de 0.9 million de francs a été prélevé sur le fonds de réserve PDLASV (Principes directeurs de l'Action sociale vaudoise) pour le financement du personnel administratif supplémentaire 2011 ; ce prélèvement est compensé par une attribution de 1 million de francs à ce fonds en vue du financement 2012.

Aux Services industriels, la diminution s'explique principalement par un prélèvement du Service de l'électricité sur le Fonds de péréquation du timbre d'acheminement de l'électricité d'un montant de 4.2 millions de francs (6.1 millions au budget) et par un prélèvement non budgété de 1.2 million sur le Fonds de péréquation de l'éclairage public.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	149'066'172.26	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	8'551'765.05	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		140'686.15
Prêts et participations permanentes		4'393'294.72
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente) - variation	6'205'117.01	
Subventions et recettes pour investissements		8'484'376.62
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		157'544.85
Investissements nets		150'647'151.98
Sous-total	<u>163'823'054.32</u>	<u>163'823'054.32</u>
FINANCEMENT		
Investissements nets	150'647'151.98	
Amortissement du patrimoine administratif		106'163'955.20
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	99'167'825.73	
Augmentation des provisions		107'827'681.67
Insuffisance d'autofinancement		35'823'340.84
	<u>249'814'977.71</u>	<u>249'814'977.71</u>

Les dépenses nettes d'investissements 2011 se sont établies à 150.6 millions de francs, soit 27.9 millions de francs au-dessous du chiffre prévu au budget (178.5 millions).

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de 114.8 millions de francs, montant définissant un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements de 76.2 %. L'insuffisance d'autofinancement, de quelque 35.8 millions de francs, a ainsi contribué à augmenter la dette bancaire brute (+ 43.6 millions de francs).

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2011 :

	Dépenses Tranche annuelle	
	2011	budgétisée
	<i>(en mios de francs)</i>	
Administration générale et finances		
Modernisation du site du Palais de Beaulieu – Subvention	8.0	4.0
Sécurité publique et sports		
Réfection, amélioration et remplacement d'équipements à Bellerive-Plage	1.9	5.1
Culture, logement et patrimoine		
Entretien des bâtiments des patrimoines financier et administratif	2.0	3.5
Rénovation et extension de l'Opéra de Lausanne	8.1	11.0
Travaux		
Réaménagement d'espace public pour le m2 et le réseau tl 08	3.1	2.0
Aménagement de la route de contournement de la Sallaz	5.2	6.0
Rénovation et extension de la voirie	5.3	5.1
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	1.6	1.6
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	8.1	7.1
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	3.1	1.8

Enfance, jeunesse et éducation

Réfection et agrandissement du collège de Villamont	8.5	7.5
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires	5.0	5.1

Services industriels

Remplacements et extensions ordinaires	22.7	19.8
Renouvellement du réseau de distribution électrique	22.0	15.0
Construction d'une chaufferie à la STEP pour le développement du CAD	4.0	0.0
Métamorphose – Restructuration du réseau de gaz au sud de la ville	2.7	2.6

2.3 Plafond d'endettement

Rappelons que le préavis N° 2011/44 fixe le plafond d'endettement net à 2.4 milliards de francs. L'endettement net a évolué de 2010 à 2011 de 1'912,38 millions de francs à 1'948,02 millions de francs, soit une augmentation de 35,64 millions de francs. Pour information la dette bancaire brute a évolué de 2'290,45 millions de francs à 2'334,05 millions de francs, soit une augmentation de 43,60 millions de francs.

2.4 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF**112 Impôts à encaisser *fr. 146'077'214.93***

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2011 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2011 mais non encore encaissés au 31 décembre 2011.

115 Débiteurs *fr. 159'166'583.56*

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2011. La diminution de ce poste à fin 2011 (-20.8 millions) fait notamment suite à une adaptation en 2010 des processus de facturation aux Services industriels pour concentrer et optimiser le traitement des factures.

120 Titres *fr. 299'685'762.08*

La hausse de ce poste provient du transfert de la participation des Services industriels dans la société SI-REN et de la participation de la Ville dans la Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) du patrimoine administratif au patrimoine financier.

123 Immeubles *fr. 299'685'762.08*

L'augmentation de ce poste par rapport à 2010 (+ 8.9 millions de francs) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2011.

13 Actifs transitoires *fr. 73'793'050.44*

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2011 encaissés au début 2012.

Patrimoine administratif *fr. 1'569'169'042.19*

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 ^{er} janvier 2011		1 829 670
Investissements bruts		163 823
Transfert du patrimoine financier (forêt)		16
		<u>1 993 509</u>
dont à déduire :		
- Moins-values sur participations permanentes	305 000	
- Recettes d'investissements :		
- Transferts de participations au patrimoine financier	7 000	
- Autres recettes	6 176	
- Amortissements	106 164	424 340
Solde au 31 décembre 2011		<u>1 569 169</u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif *fr. 1'179'841'137.15*

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes *fr. 353'697'415.27*

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Ce poste subit une baisse importante de quelque 311 millions, laquelle résulte essentiellement de la dévaluation des actions de Romande Energie Holding (-5 millions) et EOS Holding (-300 millions). Par ailleurs les participations dans les sociétés SI-REN et Société immobilière lausannoise pour le logement (SILL) ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier (voir rubrique 120 du bilan).

16 Subventions d'investissements *fr. 15'564'994.26*

L'augmentation de ce poste de quelque 7.4 millions de francs s'explique principalement par le versement de 8 millions de francs pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir *fr. 20'065'495.51*

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 "Investissements" ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

19 Découvert *fr. 669'611'674.19*

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2011	265'444
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2011	99'168
Moins-values sur participations permanentes	305'000
Etat au 31 décembre 2011	<u>669'612</u>

PASSIF**21 Dettes à court terme** *fr.* **108'600'000.00**

Une légère diminution de la dette à moyen et long terme (-15 millions) et une insuffisance d'autofinancement de 35.8 millions ont contribué à l'augmentation de la dette à court terme de 58.6 millions de francs.

22 Dettes à moyen et à long termes *fr.* **2'225'450'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2011, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Banque *	10'000'000	1.9700	2011 - 2020
Emprunt public	100'000'000	1.6250	2011 - 2022
Total	110'000'000		
Remboursements			
Assurance	15'000'000	3.4800	2002 - 2011
Emprunt public	110'000'000	3.3750	2002 - 2011
Total	125'000'000		
Variation des emprunts consolidés	-15'000'000		

* Emprunt à taux flottant (ATF renouvelable) combiné avec un swap de taux à 10 ans.

232 Fondations *fr.* **2'453'855.92****233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique** *fr.* **33'829'937.90**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions *fr.* **87'555'352.15**

Ce poste diminue de 1.3 million en raison d'une dissolution de la provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers professionnel (- 7.3 millions), diminution compensée par une adaptation de la provision pour risques de pertes sur débiteurs (+ 6 millions) suite notamment à une analyse des créances d'impôts effectuée par l'Administration cantonale des impôts.

25 Passifs transitoires *fr.* **90'505'075.42**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2011 ou des recettes perçues d'avance.

28 Fonds de renouvellement et réserve *fr.* **251'870'063.67**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Ce sont la constitution d'une provision de 100 millions de francs en vue du prochain assainissement de la CPCL, les attributions nettes des Services industriels (+ 3.5 millions de francs) et les attributions de 3.4 millions aux divers fonds d'Eauservice qui expliquent principalement la très forte augmentation de ce poste (+ 107.8 millions).

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/17 de la Municipalité, du 3 mai 2012;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2011 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2012/17, du 3 mai 2012.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Annexes : Bilan général, annexe au bilan

BILAN GENERAL

	2011	2010
1 ACTIF	2'940'299'121.25	2'786'047'329.55
Patrimoine financier	701'518'404.87	690'933'535.68
10 Disponibilités	8'341'038.35	22'598'872.36
100 Caisse	294'824.20	301'791.15
101 Chèques postaux	5'575'039.51	2'972'469.03
102 Banques	2'471'174.64	19'324'612.18
11 Avoirs	305'243'798.49	334'013'713.91
112 Impôts à encaisser	146'077'214.93	154'081'236.93
115 Débiteurs	159'166'583.56	179'932'476.98
12 Placements	314'140'517.59	294'250'495.29
120 Titres	14'454'755.51	3'454'756.51
123 Immeubles	299'685'762.08	290'795'738.78
13 Actifs transitoires	73'793'050.44	40'070'454.12
Patrimoine administratif	1'569'169'042.19	1'829'669'945.41
14 Investissements	1'179'841'137.15	1'141'508'922.26
140 Terrains	6'975'018.82	6'965'837.17
141 Ouvrages de génie civil	772'916'334.97	750'383'713.69

143	Bâtiments	299'259'961.78	283'835'440.78
145	Forêts	12'822'399.00	12'806'499.00
146	Véhicules, machines et matériel	39'845'671.91	37'782'125.63
147	Marchandises et approvisionnements	10'159'246.47	10'299'932.62
149	Autres biens	37'862'504.20	39'435'373.37
15	Prêts et participations permanentes	353'697'415.27	665'110'710.99
	Prêts et participations permanentes	363'195'540.27	674'608'835.99
	Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
16	Subventions d'investissements	15'564'994.26	8'164'172.91
17	Autres dépenses à amortir	20'065'495.51	14'886'139.25
19	DECOUVERT	669'611'674.19	265'443'848.46
	Déficits reportés	842'902'951.07	438'735'125.34
	Provision pour insuffisance d'amortissement	-173'291'276.88	-173'291'276.88
		2011	2010
2	PASSIF	2'940'299'121.25	2'786'047'329.55
	Engagements	2'688'429'057.58	2'642'004'947.55
20	Engagements courants	140'034'836.19	132'580'567.68
200	Créanciers	104'577'250.62	108'807'345.58
206	Comptes courants créanciers	8'657.00	10'719.03
209	Autres engagements courants	35'448'928.57	23'762'503.07
21	Dettes à court terme	108'600'000.00	50'000'000.00
210	Banques	108'600'000.00	50'000'000.00
22	Dettes à moyen et à long termes	2'225'450'000.00	2'240'450'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'550'450'000.00	1'555'450'000.00
223	Emprunts par obligations	675'000'000.00	685'000'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	36'283'793.82	33'032'369.19
232	Fondations	2'453'855.92	2'275'028.10
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	33'829'937.90	30'757'341.09
24	Provisions	87'555'352.15	88'860'076.64
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	45'000'000.00	39'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	3'092'973.06	3'095'341.90
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	2'903'869.09	10'206'224.74
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
249	Provisions diverses	1'400'000.00	1'400'000.00

25	Passifs transitoires				90'505'075.42	97'081'934.04
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT				251'870'063.67	144'042'382.00

ANNEXE AU BILAN

		31.12.2011	31.12.2010
112	IMPOTS A ENCAISSER	146'077'214.93	154'081'236.93
	<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 33.8 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 45 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2011	31.12.2011	31.12.2010
120	TITRES		14'454'755.51	3'454'756.51	
	<i>Actions</i>		14'454'755.51	3'454'756.51	
	Banque Cantonale Vaudoise	10.00	861	23'677.50	23'677.50
	La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
	Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
	Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
	Medipol SA	1.00	8000	1.00	1.00
	Minizepp SA	0.00	0	0.00	1.00
	Société coopérative Colosa en liquidation	100.00	10'500	2'895'747.51	2'895'747.51
	SILL Sté immobilière lausannoise pour le logement SA	1'000.00	5'000	5'000'000.00	au P.A.
	SI-REN	300'000.00	20	6'000'000.00	au P.A.

		31.12.2011	31.12.2010
123	IMMEUBLES	299'685'762.08	290'795'738.78
	Bâtiments locatifs *	220'030'288.75	210'529'088.75
	Travaux en cours	2'329'800.00	2'254'600.00
	Domaines agricoles	3'489'800.00	3'489'800.00
	Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
	Terrains	32'169'998.33	32'862'775.03
	Droits de superficie	36'116'875.00	36'110'475.00

* Valeur ECA à l'indice 117 à fin 2011 : fr. 525'935'974.00

	Valeur nom.	Nbre titres		
		31.12.2011	31.12.2011	
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			363'195'540.27	674'608'835.99
Bourse communale				
Parts sociales				
			22'307.00	22'307.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Coopérative Cité Derrière	500.00	30	0.00	0.00
	Valeur nom.	Nbre titres		
		31.12.2011	31.12.2011	31.12.2010
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Parts sociales (suite)				
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux société coopérative				
	100.00	5	0.00	0.00
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)				
	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement (CVC)				
	10.00	850	1.00	1.00
Feriendorf Fiesch				
	500.00	40	1.00	1.00
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers				
	250.00	60	0.00	0.00
Logacop société coopérative				
	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne				
	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex				
	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative d'habitation Lausanne				
	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative de l'Asile du Marchairuz				
	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise				
	100.00	200	1.00	1.00
Société Coopérative Immobilière La Maison Ouvrière				
	100.00	223	22'300.00	22'300.00
SODEFOR société coopérative				
	5'000.00	15	0.00	0.00
Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service social Lausanne *				
Société coopérative d'habitation Lausanne				
	300.00	132	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière				
	500.00	131	0.00	0.00
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs				
	100.00	34	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation Unia				
	100.00	45	0.00	0.00

Société coopérative d'habitation des employés du rail (CHER)	100.00	25	0.00	0.00
Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement *				
Société coopérative de construction et d'habitation Domus	300.00	15	0.00	0.00
Coopérative Cité Derrière**	500.00	127	0.00	0.00
	Valeur nom.	Nbre titres		
		31.12.2011	31.12.2011	31.12.2010
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Parts sociales dans diverses sociétés immobilières pour les missions du Service du logement et des gérances - Division logement * (suite)				
COOPELIA Coopérative sociale pour l'Encouragement à la construction de Logements Individuels et Associatifs	100.00	182	0.00	0.00
* Ces parts sociales ont été achetées par le budget de fonctionnement et ne figuraient précédemment pas dans l'annexe du bilan				
** 50 parts figuraient déjà dans l'annexe du bilan en 2009				
Actions			331'232'067.71	637'299'431.43
AvantiBois Foncière SA	100.00	300	0.00	0.00
Bâtir A SA - actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Bâtir A SA - actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	1'000	1'709'430.86	1'706'793.58
Centre intercommunal de glace de Malley SA	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley SA, actions privilégiées	100.00	6'000	0.00	0.00
CGN Compagnie générale de navigation sur Le Lac Léman SA ordinaires B	100.00	1'312	1.00	1.00
CGN Compagnie générale de navigation sur Le Lac Léman SA privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	1'000.00	500	0.00	0.00

Ecran P&P SA	500.00	23	1.00	1.00
Energie Ouest Suisse (EOS) SA	100.00	649'821	300'000'000.00	600'000'000.00
Forces motrices de l'Aboyeu SA	500.00	100	50'000.00	100'000.00
Forces motrices Hongrin-Léman SA (FMHL)	10'000.00	193	1'930'000.00	1'930'000.00
Gaznat SA Société pour l'Approvisionnement et le Transport du Gaz Naturel en Suisse Romande	1'000.00	7'260	7'260'000.00	7'260'000.00
GEDREL SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'355	0.00	0.00
GLOBAZ SA	100.00	190	35'521.85	35'521.85
Heliswiss, Hélicoptère Suisse SA	500.00	60	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2011	31.12.2010
15 PRETS ET PARTICIPATIONS				
PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
ISDS Oulens SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	75.00	60	1.00	1.00
Mediaprofil SA	100.00	1'214	1.00	1.00
Méto Lausanne-Ouchy SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Parking-Relais lausannois SA	1'000.00	100	40'000.00	60'000.00
Romande Energie Holding SA	25.00	16'474	20'000'000.00	25'000'000.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
SILL Société Immobilière Lausanne pour le Logement SA	1'000.00	1'000	au P.F.	1'000'000.00
Sky Event SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Société de construction SA	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	500.00	3'300	1.00	1.00
Sucrerie d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro SA (société radiée)	0.00	0	0.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA pour une voie navigable transhelvétique	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Transports publics de la Région Lausannoise SA - ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00

Transports publics de la Région Lausannoise SA - privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Transports Publics du Chablais SA	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00
TSOL, société du tramway du sud- ouest lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
Vaud-Fribourg TV SA	80.00	6'128	1.00	1.00
Prêts hypothécaires			31'654.00	31'654.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amor- tissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
	Valeur nom.	Nbre titres		
		31.12.2011	31.12.2011	31.12.2010
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
Prêts hypothécaires (suite)				
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Capitaux de fondations à amortir			12'000'000.00	13'500'000.00
Fondation de Beaulieu – Fonds droit privé	33'000'000.00		12'000'000.00	13'500'000.00

Prêts	15'281'769.56	17'127'701.56
Compagnie générale de Navigation	1.00	1.00
Coopérative d'habitation B612 - Curtat 18-20-22	300'000.00	0.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)	1'040'000.00	1'080'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34	0.00	1'676'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42	695'000.00	695'000.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier	10'000.00	15'000.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Boveresses	1'814'430.30	1'856'430.30
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Clochatte	1'350'200.00	1'371'200.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Floreny	563'410.45	574'410.45
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette	4'882'553.86	5'052'553.86

	Valeur nom.	Nbre titres		
		31.12.2011	31.12.2011	31.12.2010

15 PRETS ET PARTICIPATIONS

PERMANENTES (SUITE)

Bourse communale (suite)

Prêts (suite)

Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Prélaz	1'336'779.90	1'359'779.90
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – Rôtillon filot B	623'350.00	632'350.00
Fondation Lausannoise pour la Cons- truction de Logements (FLCL) – St-Roch	260'421.05	266'371.05
Fondation pour les musiques actuelles	35'600.00	207'600.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple	878'133.00	901'004.00
Fondation Pro Habitat – Borde 34-44	991'889.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon	0.00	440'000.00
Vaud-Fribourg TV SA	1.00	1.00

World Gymnaestrada Lausanne 2011			500'000.00	1'000'000.00
Services industriels				
Participations permanentes			4'352'500.00	6'352'500.00
Association Suisse de l'industrie Gazière				
(parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00
Cadouest SA	1'000.00	4'000	4'000'000.00	0.00
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie - Association des industries vaudoises				
	100.00	1	0.00	0.00
Neo Technologies SA	100.00	9'775	0.00	0.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Romande Energie Commerce SA	100.00	3'000	300'000.00	300'000.00
Securelec-Vaud SA	100.00	443	42'500.00	42'500.00
SI-REN SA	300'000.00	20	au PF	6'000'000.00
Spontis SA	10.00	1'000	10'000.00	10'000.00
Prêts			275'242.00	275'242.00
Spontis SA			275'242.00	275'242.00

		31.12.2011	31.12.2010
21	DETTES A COURT TERME	108'600'000.00	50'000'000.00
	Banques	78'600'000.00	20'000'000.00
	Autres	30'000'000.00	30'000'000.00
	La dette à court terme est partiellement protégée contre une hausse des taux par une opération dérivée "swap" conclue en 2002 et venant à échéance en 2012		
22	DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES	2'225'450'000.00	2'240'450'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'550'450'000.00	1'555'450'000.00
	Emprunts auprès de la FLAT	1'200'000.00	1'200'000.00
	0.905 % 2011-2016	1'200'000.00	1'200'000.00
	Emprunts auprès de caisses de pensions	194'250'000.00	194'250'000.00
	2.8300 % 2009-2017	50'000'000.00	50'000'000.00
	4.0000 % 2009-2039	144'250'000.00	144'250'000.00
	Emprunts auprès des compagnies d'assurances	30'000'000.00	45'000'000.00
	3.4800 % 2002-2011	0.00	15'000'000.00
	3.0000 % 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
	2.9500 % 2009-2019	10'000'000.00	10'000'000.00
	2.7500 % 2010-2020	10'000'000.00	10'000'000.00
	Emprunts auprès de banques	1'325'000'000.00	1'315'000'000.00
	2.7200 % 2003-2013	80'000'000.00	80'000'000.00

3.0500 %	2005-2015	1)	150'000'000.00	150'000'000.00
2.4880 %	2006-2016		75'000'000.00	150'000'000.00
2.4880 %	2006-2016		40'000'000.00	0.00
2.4880 %	2006-2016		35'000'000.00	0.00
3.2950 %	2006-2020		100'000'000.00	100'000'000.00
3.1460 %	2007-2019		100'000'000.00	100'000'000.00
2.8900 %	2007-2017		100'000'000.00	100'000'000.00
2.9200 %	2008-2018		100'000'000.00	100'000'000.00
3.3925 %	2008-2018		100'000'000.00	100'000'000.00
3.3500 %	2008-2021		100'000'000.00	100'000'000.00
3.1850 %	2008-2023		100'000'000.00	100'000'000.00
2.9850 %	2009-2019		20'000'000.00	20'000'000.00
2.0000 %	2009-2014		25'000'000.00	25'000'000.00
2.8950 %	2010-2020		50'000'000.00	50'000'000.00
2.9250 %	2010-2020		50'000'000.00	50'000'000.00
1.8650 %	2010-2020	2) et 3)	50'000'000.00	50'000'000.00
1.9750 %	2010-2020	2) et 3)	40'000'000.00	40'000'000.00
1.9700 %	2011-2020	4)	10'000'000.00	0.00

1) *Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux*

2) *Emprunt à taux flottant 5 ans combiné avec un swap de taux 10 ans*

3) *Swap de taux combiné avec des ventes d'options*

4) *Emprunt à taux flottant (ATF renouvelable) combiné avec un swap de taux à 10 ans*

Trois options vendues par la Ville existent au 31.12.2011 avec une échéance en 2012, 2014 et 2015 (primes utilisées pour abaisser le coût de la dette)

			31.12.2011	31.12.2010
223	Emprunts par obligations		675'000'000.00	685'000'000.00
	3.6250 %	2002-2013	Emprunt public	125'000'000.00
	3.3750 %	2002-2011	Emprunt public	0.00
	2.5000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00
	3.0000 %	2003-2012	Emprunt public	150'000'000.00
	2.7500 %	2004-2014	Emprunt public	150'000'000.00
	1.6250 %	2011-2022	Emprunt public	100'000'000.00
23	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES		36'283'793.82	33'032'369.19
232	Fondations		2'453'855.92	2'275'028.10
			Fondation Edouard et Hortense Pache	19'178.84
			Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	1'733'264.49
			Fondation lausannoise d'aide par le travail	701'412.59
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique		33'829'937.90	30'757'341.09
			Administration générale et finances	

Fonds :

de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	644'132.62	882'636.99
pour l'entrée des jeunes dans la vie active	51'132.95	79'044.30
du développement durable	18'923'456.32	16'851'368.09
Raphaël Garbiras	39'260.00	39'260.00

Sécurité publique et sports**Fonds :**

Formation professionnelle	88'575.50	88'487.00
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	2'333'411.35	2'132'561.35
Jules Blanc	7.45	2'269.95
Commun promotion piscines rég.	-1'534.75	551.00

Culture, logement et patrimoine**Fonds :**

des arts plastiques de la commune de Lausanne	471'100.30	537'139.65
de l'art brut	164'115.31	228'678.54
Mudac, musée de design	56'079.28	66'441.74
Binding - Equipement didactique et pédagogique	733.75	733.75
Musée Historique de Lausanne	20'517.98	16'697.40

Travaux**Fonds :**

"Solidarité internationale eau"	398'680.16	176'715.83
---------------------------------	------------	------------

Enfance, jeunesse et éducation**Fonds :**

de création et de développement des prestations d'accueil en faveur des enfants lausannois	116'501.41	109'971.36
--	------------	------------

31.12.2011

31.12.2010

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)**Enfance, jeunesse et éducation (suite)****Fonds :**

aide à la formation post-obligatoire	141'712.25	151'088.40
J.-J. Faure	70'000.00	72'000.00
Giovanni Gialdini	44'549.00	50'498.15
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	106'100.00	80'600.00
des écoles secondaires	138'491.75	153'339.65
Salvatore Marino	693'486.65	717'218.95

Sécurité sociale et environnement**Fonds :**

culturel pour les communautés étrangères	19'403.00	32'603.00
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	496'782.94	679'413.04
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	259'795.70	210'511.95
d'action sociale DSS+E	1'601'910.98	1'598'446.17
pour projets spéciaux DSS+E	172'705.68	216'738.58
Grumbach	96'723.55	0.00

Services industriels**Fonds :**

pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	6'682'106.77	5'582'326.25
---	--------------	--------------

	31.12.2011	Variation 2011	31.12.2010
28 PROVISIONS ET FONDS DE			
RENOUVELLEMENT	251'870'063.67	107'827'681.67	144'042'382.00
Fonds du stationnement	1'500'000.00	500'000.00	1'000'000.00
Fonds de régularisation des loyers	50'905.50	18'793.50	32'112.00
Fonds de risques du Théâtre de Vidy	200'000.00	100'000.00	100'000.00
Fonds de réserve de transition PDLASV	1'000'000.00	117'061.00	882'939.00
Fonds de péréquation de la STEP	7'357'961.28	129'423.07	7'228'538.21
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	16'400'000.00	2'200'000.00	14'200'000.00
Fonds de péréquation du Service du gaz	16'377'866.05	0.00	16'377'866.05
Fonds de péréquation du chauffage à distance	10'048'362.00	0.00	10'048'362.00
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	0.00	-1'319'211.50	1'319'211.50
Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	9'358'825.21	-3'620'107.39	12'978'932.60
Fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public	-827'217.20	-1'187'169.68	359'952.48
Fonds de renouvellement équipement compostière	46'600.00	-23'300.00	69'900.00

	31.12.2011	Variation 2011	31.12.2010
28 PROVISIONS ET FONDS DE			
RENOUVELLEMENT (SUITE)			
Fonds de réserve et de renouvellement d'Eauservice	15'164'373.51	1'245'483.30	13'918'890.21
Fonds de réserve et de renouvellement gaz	12'212'829.16	1'068'361.95	11'144'467.21
Fonds de réserve et de renouvellement chauffage à distance	9'083'952.77	4'763'814.85	4'320'137.92
Fonds de réserve et de renouvellement			

distribution d'électricité	3'757'500.84	279'000.00	3'478'500.84
Fonds de réserve et de renouvellement			
production d'électricité Lavey	23'713'447.47	3'294'859.47	20'418'588.00
Fonds de réserve et de renouvellement			
production d'électricité Autres production	2'162'287.86	1'673.10	2'160'614.76
Fonds de réserve et de renouvellement multimédia	4'262'369.22	259'000.00	4'003'369.22
Provision pour l'assainissement de la CPCL	100'000'000.00	100'000'000.00	0.00
Réserve pour impôts et fonds de péréquation	20'000'000.00	0.00	20'000'000.00

31.12.2011

31.12.2010

ENGAGEMENTS HORS BILAN

**Garantie des rentes et des avoirs de
vieillesse LPP en faveur de la CPCL
(art. 45, al. 2 OPP2)**

767'190'423.65**736'070'633.25***Informations complémentaires sur la CPCL :*

– Découvert de la CPCL	<i>non disponible</i>	<i>1'143'380'764.90</i>
– Découvert de la CPCL (hors provisions techniques)	<i>non disponible</i>	<i>1'007'080'764.90</i>
– Degré de couverture (art. 44, al. 1 OPP2)	<i>non disponible</i>	<i>55.70%</i>

Cautionnements et garanties**336'556'598.72****329'541'512.52***Cautionnements de prêts avec**garanties hypothécaires***190'597'187.60****173'397'545.45**

Domaine :

– logement	146'333'474.05	128'216'176.00
– santé	0.00	423'356.00
– enseignement	9'947'750.05	10'351'049.95
– sport	4'315'963.50	4'406'963.50
– économie	30'000'000.00	30'000'000.00

*Cautionnements de prêts sans**garanties hypothécaires***115'947'285.12****127'040'491.07**

Domaine :

– sport	6'000'000.00	6'000'000.00
– environnement	202'483.12	202'483.12
– transports	109'744'802.00	120'838'007.95

**Engagements en qualité de porte-fort
pour le service de la dette**

29'555'850.00**28'647'200.00**

Domaine :

– logement	4'489'600.00	4'587'200.00
– sport	25'066'250.00	24'060'000.00

Engagements en qualité de porte-fort**pour des baux à loyer****456'276.00****456'276.00**

Domaine :

– logement (loyer annuel)

456'276.00

456'276.00

Leasing en cours

A fin 2011 les contrats de leasing en cours étaient les suivants (montants Hors Taxes) :

Nature de l'objet	Direction	Valeur à neuf	Date de conclusion	Echéance du contrat	Redevance annuelle	Cumul des redevances à payer
Equipements informatiques	SSE	169'195.87	01.07.10	30.06.13	57'648.00	86'472.00
Cinq voitures de service	TX	99'429.35	22.09.06	30.09.13	15'741.60	27'547.80
Trois balayuses de trottoir	TX	430'390.65	04.12.07	30.09.13	66'911.40	117'094.95
Cinq balayuses de trottoir	TX	715'061.75	04.12.07	31.10.13	111'103.80	203'690.30
Cinq balayuses de trottoir	TX	714'224.20	04.12.07	30.11.13	98'602.20	188'987.55
Quatre camionnettes	TX	1'011'765.00	22.04.08	31.03.15	152'032.20	494'104.65
Dix-sept petits porte outils	TX	3'426'864.80	04.12.07	30.09.15	423'919.20	1'589'697.00
Cinq petits porte outils	TX	752'920.00	04.12.07	30.11.15	89'640.60	351'092.35
Une balayuse de trottoir	TX	231'301.65	18.04.08	31.10.17	23'514.60	139'128.05
Quatorze aspirateurs de rue	TX	355'356.00	01.05.11	30.04.14	102'255.00	238'595.00
Un Renault Kangoo	TX	19'351.85	01.12.11	30.11.18	2'992.20	20'696.05
Un aspirateur de rue	TX	28'802.00	01.10.11	31.05.14	12'789.60	20'250.20
Vêtements professionnels	SIL	N/A	15.09.09	14.09.12	64'000.00 *	45'500.00 *
Vêtements professionnels	SIL	N/A	01.06.10	31.05.13	4'000.00 *	6'000.00 *
Deux Toyota Prius 3	SIL	N/A	19.07.11	19.07.14	25'200.00	64'450.00 **

* Redevance variable en fonction du nombre de personnes utilisant ces vêtements

** Il s'agit de prototypes dont la valeur est indéterminée

Risques liés aux procédures juridiques**3'339'821.30****3'539'000.00****Situation des heures supplémentaires et optionnelles****9'056'000.00****9'014'000.00**

(177'682 heures)

(177'267 heures)

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal de la Commune de Lausanne
Exercice 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93b de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'article 35b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ainsi qu'aux directives du 1^{er} janvier 2004 pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département de l'intérieur de l'Etat de Vaud, nous avons vérifié les comptes annuels de la Commune (compte de fonctionnement, compte des

investissements du patrimoine administratif, bilan et annexe aux comptes de la Commune) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011. Les travaux de révision ont été achevés le 1^{er} juin 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Municipalité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales en termes de qualification professionnelle et que nous avons disposé, dans le cadre de nos travaux, de l'autonomie et de l'indépendance nécessaires à l'accomplissement de notre mandat.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci, en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels et le bilan de la Commune pour l'exercice 2011 sont conformes à la loi sur les communes, avec la réserve suivante:

Impôts communaux

La taxation des contribuables est, dans le canton de Vaud, de la compétence exclusive de l'Etat. S'agissant de la facturation et de la perception des impôts, les communes ont la faculté de confier cette tâche à l'Etat moyennant le paiement d'une indemnité. Lausanne a choisi cette solution plus rationnelle pour l'Etat et la Commune et plus simple pour le contribuable.

L'Administration cantonale des impôts a fourni, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, les boucléments des impôts pour les personnes physiques et les personnes morales, ainsi que pour l'impôt à la source. L'ensemble des montants ressortant de ces décomptes est reporté dans les comptes communaux et justifie le solde des postes ouverts au bilan de la Commune,

Cependant, il convient de relever que la Commune n'a pas les moyens matériels pour s'assurer de l'exactitude et de l'intégralité de ces décomptes. Par conséquent, elle ne peut, dans l'état actuel des choses, que se référer à l'appréciation qui est portée par le Contrôle cantonal des finances dans son rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant la tenue de la comptabilité de l'Administration cantonale des impôts.

Dès lors, nous relevons qu'au rapport des comptes de l'exercice 2011, le Contrôle cantonal des finances émet la réserve suivante dans son opinion d'audit:

"Bien qu'en amélioration s'agissant de la gestion du contentieux, les procédures en lien avec le traitement de l'impôt à la source, la gestion des crédits disponibles, ainsi que le suivi des comptes dans leur ensemble ne sont pas encore stabilisées. Il en résulte une incidence sur les comptes de l'Administration cantonale des impôts, dont l'impact, en l'état, ne peut pas être évalué".

La Commune ayant confié la facturation et la perception de ses impôts à l'Etat, nous considérons que toute réserve formulée dans le rapport annuel des comptes de l'Etat de Vaud, concernant l'Administration cantonale des impôts, s'applique par analogie à la Commune.

En dépit de cette réserve – qui figure de manière récurrente dans nos rapports depuis le contrôle des comptes de l'exercice 2004 – nous sommes amenés à recommander au Conseil communal,

au sens de l'article 93g de la loi sur les communes, d'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2011 pour la raison suivante :

Le Contrôle cantonal des finances relève que « *l'Administration cantonale des impôts n'étant pas, en l'état, en mesure d'assurer la conformité de ses comptes, les comptes de l'Etat ne peuvent être rectifiés dans l'immédiat* ». Aussi nous estimons que, par analogie, toute répercussion dans les comptes de la Commune n'est également pas possible dans l'immédiat.

Nous formulons par ailleurs les commentaires suivants, qui ne sont pas, à notre avis, de nature à affecter de manière significative la légalité des comptes annuels, mais qui apportent un complément quant à l'appréciation de la situation financière de la Commune telle qu'elle ressort des comptes annuels présentés.

Immeubles du patrimoine financier

L'inventaire des biens immobiliers fait toujours état de parcelles non valorisées ou évaluées au coût historique, augmenté du montant d'éventuels travaux à plus-value, ce qui conduit à une valeur au bilan des biens immobiliers du patrimoine financier globalement sous-évaluée.

Les mesures prises, notamment pour achever l'opération de valorisation des biens immobiliers de la Ville, sont toujours en cours de réalisation.

Endettement

Les comptes communaux présentent, au 31 décembre 2011, une dette brute de Fr. 2'334'050'000.–, soit une augmentation de 43.6 mios par rapport à 2010. Le niveau de la dette reste important.

Considérant les risques financiers qui pourraient affecter à l'avenir les comptes communaux (incertitudes quant à l'évolution des recettes, facture sociale, relèvement des taux d'intérêts, etc.) ainsi que l'incidence financière induite par les nombreux projets d'investissement liés au développement de la Ville et à la recapitalisation de la CPCL, l'évolution de l'endettement doit être suivie avec une attention particulière.

Découvert

Le découvert au 31 décembre 2011, compte tenu du reclassement de la provision pour insuffisance d'amortissement effectuée en 2010, s'élève à Fr. 669'611 '674.19, soit en augmentation de 404.17 mios.

Cette progression provient d'une part de l'excédent des charges du compte de fonctionnement (99.17 mios) qui comprend la constitution d'une provision de 100 mios en relation avec la recapitalisation de la CPCL prévue en 2012 et, d'autre part, de l'enregistrement de moins-values sur les participations permanentes (305 mios).

Si la création d'une provision pour charges futures peut être admise car découlant d'une obligation légale de recapitalisation avec une certitude quant à la sortie de fonds, nous relevons que l'opération de revalorisation, bien que se basant sur des méthodes d'évaluation usuellement admises, n'est pas conforme aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes en matière d'évaluation du patrimoine administratif. Selon ces dispositions, la valeur des participations permanentes au 31 décembre est surévaluée.

Integralité des recettes

Facturation de l'énergie

Dans le cadre d'un audit spécifique, nous relevons que « *la gestion des habilitations dans SAP ne fait pas l'objet d'une politique cohérente et sécurisante. Cette situation expose les SIL à un risque important d'erreurs matérielles dans le cadre de la gestion des données « input » permettant de générer la facturation et partant, altère fortement le système de contrôle interne mis en place dans les différents processus de facturation, ce d'autant plus*

que des lacunes en matière de contrôle de détection sont à relever. Selon notre appréciation, cette situation peut avoir des conséquences négatives quant à l'intégralité des recettes figurant dans les comptes communaux ».

A ce sujet, nous signalons que les SIL ont mis en œuvre un projet de refonte des autorisations d'accès au système d'information SAP en adéquation avec les tâches, les rôles et les risques et dont la mise en application devrait intervenir en 2012.

Lausanne, le 5 juin 2012

Service de la révision

(Signé) : *Pascal Favre, expert-réviseur agréé (réviseur responsable)*

(Signé) : *Jean-Pierre Maeder, expert-réviseur agréé*

Les comptes annuels et le bilan de la Commune, vérifiés par le service de la révision, sont présentés dans le préavis 2012/17 du 3 mai 2012 et dans la brochure « Comptes de l'exercice 2011 – Ville de Lausanne ».

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances :

La Commission des finances a traité du préavis 2012/17 ainsi que des comptes 2011 présenté par la Municipalité dans ses séances des 21 et 31 mai 2012. Chacun des commissaires a pu, lors des visites dans leurs directions respectives, questionner les différents responsables pour obtenir les informations complémentaires utiles à la décision de la Commission des finances. Direction par direction, nous avons pris connaissance des rapports rédigés par les commissaires et les avons discutés.

Contexte général

Les comptes 2011 sont les derniers présentés selon l'agencement de la législature 2007-2011. Pour des questions de symétrie avec les travaux de la commission des finances actuelle qui a étudié le budget 2012 selon la nouvelle organisation de l'administration, les visites aux services et donc les rapports des sous-commissions pour les comptes 2011 suivent cette nouvelle logique.

La nouvelle législature se caractérise par la création d'un nouveau dicastère, Finances et patrimoine vert, qui regroupe les services financier et de la révision (anciennement auprès de l'Administration générale et finance, aujourd'hui, Administration générale), du Service de l'achat et de la logistique de la Ville (anciennement MAGESI auprès des SIL) et de Parcs et domaines (résultant du regroupement du FODOVI et le bureau d'intégration canine, anciennement auprès de Culture, logement et gérances, aujourd'hui Culture et logement et de Parcs et promenades, anciennement auprès de Sécurité sociale et environnement) et la disparition du dicastère de la Sécurité sociale et environnement, dont le Service des assurances sociales a été rattaché à la Direction de la culture et du logement, les services du travail et de l'intégration et du social ont été rattachés à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale (Enfance, jeunesse et éducation lors de la législature précédente). C'est selon cette logique, donc, que la COFIN a travaillé et non celle qui prévaut dans le rapport 2012/17 et dans la brochure des comptes 2011.

Introduction

	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
Charges	1'853'584'735	1'752'226'400	5.78%	1'709'521'622	8.43%
Revenus	1'754'416'910	1'725'193'900	1.69%	1'722'942'176	1.83%

Au niveau du résultat ordinaire, de bonnes recettes fiscales ont permis de réduire l'excédent de charges de 27,0 millions de francs prévu au budget. Des économies – notamment au niveau des achats de biens, services et marchandises – ont également contribué à cette amélioration. Ainsi, le compte de résultat aboutit à un excédent de recettes de 0,8 million, soit une amélioration de 27,8 millions par rapport au budget. Cette amélioration résulte principalement de recettes fiscales en hausse : +16,4 millions pour les personnes physiques et +10,1 millions pour les personnes morales, alors que les impôts sur les successions sont en retrait de 8,9 millions par rapport au budget. Les charges, principalement celles des biens, services et marchandises, sont en retrait de 11,8 millions par rapport au budget (hors Services industriels). L'ensemble de ces différences favorables permet d'équilibrer les comptes 2011.

Les dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif, avec un montant de 150,6 millions, se situent à un niveau historiquement élevé. Les investissements 2010, déjà importants, se situaient à 132,2 millions alors que le budget 2011 prévoyait un montant d'investissements nets de 178,5 millions. Le retard pris par certains projets n'a cependant pas empêché la Ville d'accroître significativement son effort d'investissement en 2011, confirmant le dynamisme lausannois en matière de modernisation et de développement de la ville.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint 114,8 millions de francs. Compte tenu des 150 millions investis, il en résulte une insuffisance d'autofinancement de 35,8 millions de francs, laquelle a contribué à augmenter la dette bancaire brute de la Ville (+43,6 millions de francs). L'endettement net passe quant à lui de 1912,4 millions à 1948,0 millions, soit une augmentation de 35,6 millions.

Comme annoncé depuis plusieurs années, 2012 verra la mise en œuvre d'une dernière étape de l'assainissement de la Caisse de pensions de la Ville (CPCL). Cette recapitalisation programmée sera soumise prochainement au Conseil communal. Elle se traduira par des besoins de financement de l'ordre de 180 millions de francs. Compte tenu des résultats des comptes 2011 et de l'imminence de cette recapitalisation, la Municipalité a jugé nécessaire de provisionner un montant de 100 millions de francs, représentant un peu plus de la moitié de la somme nécessaire, sur l'exercice 2011. Cette façon de faire permet de répartir cette charge sur deux exercices et d'en atténuer les impacts ponctuels. Ceci explique que, si le compte d'exploitation comparé au budget est équilibré, le résultat final présente quant à lui un déficit de 99,2 millions pour 2011. La présentation des comptes montre clairement et distinctement cette opération qui n'avait pas été intégrée au budget et qui permet à la Ville d'anticiper une dépense à venir.

En conclusion, après l'excédent de revenus enregistré aux comptes 2010 (13,4 millions de francs), le résultat ordinaire des comptes 2011 est équilibré avec un faible excédent de revenus de 0,8 million de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 27,0 millions. Le résultat final aboutit cependant à un excédent de charges de 99,2 millions de francs après la prise en compte d'une charge extraordinaire de 100 millions de francs destinée à provisionner une partie des coûts du prochain assainissement de la caisse de pensions (CPCL) prévu pour 2012.

Thèmes d'études transversaux

La commission n'a pas traité de thèmes d'étude transversaux.

Analyse Direction par Direction

Administration générale (AG)

Avec la nouvelle législature, cette direction a subi des modifications structurelles importantes : en effet, le Service financier et le Service de la révision ont été transférés vers la Direction des finances et du patrimoine vert. Le tableau ci-dessous tient compte de

cette réorganisation, les comptes 2010 étant traités symétriquement pour que la comparaison soit possible.

AG	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
Charges	425'525'009.80	306'032'580.00	39.05%	286'949'779.55	48.29%
Revenus	172'294'642.05	171'450'500.00	0.49%	107'393'555.10	60.43%

La sous-commission, composée de Jean-Luc Laurent et Christelle Allaz, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

A la rubrique 1200.380, l'amendement suivant a été déposé :

- de diminuer le poste du montant de CHF 100'000'000.00 inscrit en provisions pour assainir la CPCL.

Cet amendement a été rejeté par 2 oui, 9 non et 1 abstention.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction AG par 9 oui, 2 non et 2 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Sécurité publique et sports (SPS)

Cette direction n'a pas subi de changements structurels avec le passage à la nouvelle législature.

SPS	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
Charges	175'593'502.20	177'157'000.00	-0.88%	167'496'606.00	4.83%
Revenus	76'031'109.60	75'366'000.00	0.88%	72'805'385.50	4.43%

La sous-commission, composée de Fabrice Ghelfi et Françoise Longchamp, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction SPS par 12 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

Culture et logement (CL)

Avec la nouvelle législature, cette direction a subi des modifications structurelles importantes : en effet, le Service des forêts, domaine et vignobles a été fusionné à parc et promenade dans le nouveau Service du patrimoine vert et transféré, avec le bureau d'intégration canine, à la Direction finances et patrimoine vert. Elle se renforce avec l'arrivée du Service des assurances sociales. Le tableau ci-dessous tient compte de cette réorganisation, les comptes 2010 étant traitée symétriquement pour que la comparaison soit possible.

CL	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
Charges	127'272'892	129'287'000	-1.56%	123'029'111	3.45%
Revenus	58'612'858	56'126'100	4.43%	56'113'034	4.45%

La sous-commission, composée de Jean-François Cachin et Philipp Stauber, a obtenu du municipal et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction CL par 10 oui, 0 non et 3 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Travaux (Trx)

Cette direction n'a pas subi de changements structurels avec le passage à la nouvelle législature.

Trx	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
Charges	218'851'406	228'174'500	-4.09%	218'206'805	0.30%
Revenus	161'225'718	159'387'700	1.15%	165'295'625	-2.46%

La sous-commission, composée de Claude Bonnard et Jean Tschopp, a obtenu des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction Trx par 11 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)

Avec la nouvelle législature, cette direction a subi une modification structurelle. Ainsi, le Service social Lausanne CSR et le Service du travail et de l'intégration rejoignent la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale. Le tableau ci-dessous tient compte de cette réorganisation, les comptes 2010 étant traités symétriquement pour que la comparaison soit possible.

EJCS	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
Charges	250'111'120	255'231'800	-2.01%	241'414'762	3.60%
Revenus	95'883'170	93'260'200	2.81%	92'117'097	4.09%

La sous-commission, composée de Sylvianne Bergmann et Hadrien Buclin, a obtenu de M. le directeur et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

A la rubrique 6302.319, la COFIN constate un dépassement important par rapport au budget dû, selon les explications de la Municipalité « aux coûts urgents réalisés en vue de l'installation de Portakabin à Rovérez » pour compenser provisoirement le démontage planifié des cabanons des jardins familiaux au sud de la ville occupés par des gens du voyage notamment. Pour mémoire, l'intention de la Municipalité avait été abandonnée suite à la demande du Canton. Les travaux ci-dessus n'avaient pas fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire (hors délai) ni d'une communication par la suite à la COFIN, ce qu'elle regrette. La COFIN émet le vœu que, dans la réponse à l'interpellation sur le sujet encore pendante, la Municipalité refasse l'historique du processus de la prise de décision, avec une attention particulière de l'implication – ou pas – de l'organe de contrôle qu'est la COFIN, mais, également, de connaître le montant total de l'opération.

Le nombre d'infirmières octroyées par le DSAS est insuffisant par rapport aux besoins d'une population lausannoise comportant beaucoup de migrants et de bénéficiaires de l'aide sociale. De ce fait, les salaires de trois infirmières ne sont pas pris en charge par le département et émarginent au budget de la Ville.

La COFIN fait *l'observation* suivante : La Municipalité est invitée à demander au DSAS une dotation en personnel infirmier plus importante que celle octroyée.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction EJCS par 7 oui, 3 non et 2 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Finances et patrimoine vert (FIPAV)

Cette direction a été nouvellement créée en début de législature : elle regroupe le Service financier, celui de la révision (anciennement à AGF), d'achat & logistique Ville (anciennement MAGESI auprès des SIL), de parcs et domaines (regroupant Parcs et

promenades anciennement auprès du SSE, FODOVI et le Bureau d'intégration canine anciennement auprès du CLP).

FIPAV	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
Charges	133'906'347	128'196'220	4.45%	130'418'064	2.67%
Revenus	590'927'109	567'019'100	4.22%	609'573'996	-3.06%

La sous-commission, composée de Pierre-Antoine Hildbrand et Philippe Clivaz, a obtenu de M^{me} la directrice et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction FIPAV par 13 oui, 0 non et 0 abstentions. Elle vous recommande d'en faire de même.

Services industriels (SI)

Cette direction perd avec le passage à la nouvelle législature le MAGESI qui est repris par le FIPAV.

SIL	Comptes 2011	Budget 2011	ec./ %	Comptes 2010	ec./ %
Charges	522'324'458	528'147'300	-1.10%	542'006'495	-3.63%
Revenus	599'442'302	602'584'300	-0.52%	619'643'482	-3.26%

La sous-commission, composée de David Payot et Samuel Bendahan, a obtenu de M. le directeur et des chefs de service de la direction, des réponses et explications satisfaisantes à toutes les questions posées en complément aux renseignements contenus dans la brochure.

A la rubrique 700.311 (dépenses) et 700.434 (recettes), la COFIN salue l'emploi par les services de la Ville des apprenti-e-s de la C-FOR ! pour les insérer rapidement dans le contexte réel du monde du travail en les mandatant pour la production de pièces utilisées dans le quotidien des services. Cependant, elle constate une asymétrie dans les pratiques d'autres centres de formation qui facturent non seulement le matériel mais également, même si *pro forma*, l'activité. La COFIN s'interroge s'il ne serait pas plus valorisant pour la C-FOR ! de savoir que le travail fourni a un pendant monétaire, via une facturation interne aux services par exemple, dans le monde réel.

Au vote, la COFIN propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction SI par 12 oui, 0 non et 1 abstention. Elle vous recommande d'en faire de même.

Conclusions

Au final et après nos débats nourris, nos échanges variés et nos explications franches, la Commission des finances s'est déterminée comme suit :

Elle propose au Conseil communal d'adopter les comptes de l'exercice 2011 de la Ville de Lausanne comme présentés dans le préavis 2012/17 du 3 mai 2012, soit :

Charges	CHF	1'853'584'735.34
Revenus	CHF	1'754'416'909.61
Excédent de charges	CHF	99'167'825.73

par 7 oui, 0 non et 4 abstentions.

Discussion

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Avant de commercer avec l'étude des comptes 2011, j'ai deux observations : une introduction et une correction à mon rapport.

Avec la nouvelle législature, les dicastères ont été réorganisés et la Commission des finances s'est organisée en fonction de ces nouveaux dicastères. Nous avons traité le

budget 2012 selon ce nouvel ordre et nous sommes toujours dans cette année charnière qui passe d'une législature à l'autre. Il est encore possible que les dicastères soient organisés autrement. En tout cas, ils étaient organisés autrement pendant la législature précédente ; on avait donc le choix de restructurer encore une fois la Commission des finances pour l'adapter à l'ancienne organisation. Je vous ai fait un petit schéma pour visualiser la chose ; cela semble compliqué, mais ce n'est pas vraiment le cas. La Commission des finances a travaillé très sérieusement, avec la justesse devant les yeux et selon la configuration actuelle des dicastères, mais en étudiant partiellement des services qui étaient dans d'autres dicastères l'année précédente.

Ce soir, nous étudions les comptes. Je vous propose les cinq dicastères sans les voter l'un après l'autre, puisque la Commission des finances a travaillé selon une autre logique que celle présentée ici, comme on peut le voir dans mon rapport. Par contre, on pourra prendre les conclusions de la Commission des finances sans autre et les voter en sachant qu'il y a certains arrangements des services en transparence.

Deuxième point, je dois m'excuser pour mon incapacité à utiliser le copier-coller dans Word. Vous aurez peut-être remarqué que dans les conclusions du rapport, je parle de budget et non des comptes ; et même, sur deux des dicastères, je parle de l'Administration générale plutôt que des bons dicastères. J'ai fait les corrections appropriées. Le bon rapport apparaîtra dans le Bulletin du Conseil et, bien sûr, je donnerai lecture des conclusions correctes et non de celles que vous avez sous les yeux.

Le président : – Je vous propose de travailler avec ce document, autrement on ne va pas s'en sortir, et je laisse le président de la Commission des finances se rapporter à notre façon de travailler, si cela lui convient. S'il y a des amendements, je vous prie d'indiquer le N° de l'unité budgétaire ; c'est important. Nous ouvrirons une discussion générale et passerons administration par administration. Nous voterons ensuite les conclusions de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je ne prends pas la parole en tant que représentante de groupe PLR, mais par rapport au rapport du président de la commission. En effet, il y a un élément qui manque. Lors de la dernière séance de la Commission des finances, j'ai suggéré d'ajouter un élément au rapport, qui a été adopté par une grande majorité de la commission, mais cela ne figure pas dans le rapport du président. Il est intéressant que les membres de ce Conseil soient informés du surplus de travail de la police lors des matchs du Lausanne-Sport, puisque, en 2011, la police a effectué 7200 heures de travail supplémentaires pour des mesures de sécurité, qui ont été reprises en heures de congé ; ceci équivaut à 30 postes à plein temps.

M. Claude Bonnard (Les Verts) : – Les Verts ont abordé l'étude des comptes avec une petite boutade d'un de nos membres, tant il est vrai que le budget est une vraie discussion sur de faux chiffres ; c'est le contraire pour les comptes. J'exhorte donc les membres de cette assemblée à ne pas faire une trop longue fausse discussion sur les comptes.

Le groupe des Verts a vite été convaincu que les comptes devaient être acceptés tels quels. Il faut dire qu'on avait le président de la Commission des finances parmi nous. Ces comptes reflètent le souci de l'Administration d'utiliser les moyens que nous mettons à sa disposition au plus juste et les efforts de toutes les directions pour rester strictement dans le cadre du budget. Nous saluons la diminution des crédits supplémentaires, qui sont maintenant mieux adaptés aux impératifs du budget et pour lesquels des mesures de compensation doivent être envisagées. Comme la Ville doit faire face à de nouveaux engagements financiers pour ses collaborateurs, notamment ceux à la retraite, il paraît sage de provisionner la nouvelle dépense considérable que la régularisation de la caisse de pensions va engendrer. Les Verts ne soutiendront donc pas l'amendement visant à la suppression de cette provision, s'il est présenté. Nous vous invitons à accepter les conclusions telles que présentées par la Municipalité.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Le groupe UDC était encore un peu sceptique lors de la Commission des finances, mais aujourd'hui il soutient les comptes tels quels. J'aimerais également adresser nos remerciements au président de la Commission des finances, qui a fait un excellent travail durant toute l'année.

M. David Payot (La Gauche) : – Le sens des comptes est-il vraiment de les approuver ou de les refuser ? A notre avis, c'est aussi et surtout l'occasion d'analyser les résultats. Le résultat de fonctionnement amélioré de 27,8 millions est réjouissant, si ce n'est la provision de 100 millions pour la recapitalisation de la Caisse de pensions, dont nous aurons l'occasion de discuter abondamment plus tard.

Les comptes se bouclent donc sur un résultat positif, principalement dû aux recettes fiscales, qui sont de 26 millions au-dessus des prévisions. Ce résultat est à comparer avec les comptes de la Confédération et avec celles du Canton de Vaud, qui sont aussi meilleures que le budget à cause des résultats fiscaux. Pour la Commune de Lausanne, ce n'est pas l'augmentation de 1 % de la population qui explique cette évolution, ni un enrichissement général de la population, puisque le nombre de personnes au RI a encore crû de 4 % entre 2010 et 2011. C'est probablement le fait que les inégalités de revenus continuent d'augmenter ; il est donc logique que les recettes fiscales augmentent pour certains et que les dépenses sociales restent une nécessité de plus en plus importante. L'Union syndicale vaudoise a publié récemment une étude montrant que le 1 % des plus hauts salaires avait augmenté de plus 18 % entre 2000 et 2010, pendant que les 70 % des plus bas ont augmenté de 4,1 % à 6,9 %. Nous considérons donc que ces résultats sont surtout le signe qu'il reste important d'investir dans une politique anticyclique, car une part importante de la population a besoin de ce soutien. Pour ceux qui sont attentifs, je les prie d'excuser la ressemblance entre cette intervention et celle de l'année passée ; les comptes ont une similitude tout à fait frappante et les constats restent d'actualité.

M. Samuel Bendahan (Soc.) : – Il y a une bonne conjoncture, mais il faut aussi mentionner les coûts spécifiques à la Ville de Lausanne, notamment ces charges de ville-centre. On souhaite que la question d'une meilleure répartition de ces charges entre Canton et communes soit abordée dans le futur. Peut-être que le changement de majorité au niveau cantonal sera une très bonne occasion de relancer cette discussion, et pas seulement en ce qui concerne l'agglomération de Lausanne. Il est évident que la Ville a beaucoup de charges à supporter, qui peuvent être élevées par rapport à cette répartition. On le constate dans ces comptes.

Il faut aussi noter la proximité entre le budget et les comptes ; ce n'est pas toujours le cas dans les collectivités publiques. C'est très positif de voir qu'il y a une bonne gestion budgétaire de la Ville. Nous avons aussi relevé la qualité du travail fourni, étant donné l'aptitude à répondre à nos questions de façon précise. Cet exercice comptable est l'occasion de réfléchir à ce qui se passe, mais aussi de voir si les choses sont bien gérées et si les réponses aux questions sont là. Nous estimons que c'est clairement le cas : la Ville est très bien gérée du point de vue comptable.

En ce qui concerne la Caisse de pensions du personnel communal, la provision de 100 millions est tout à fait raisonnable étant donné que c'est un coût connu. Il serait irresponsable de dire que nous savons que cela va arriver, mais que nous renonçons à le faire. Nous en discuterons probablement plus tard, mais nous pensons que c'est une excellente décision que de provisionner cela dans cette période comptable. Enfin, nous constatons que des parties, notamment conjoncturelles, restent difficiles à prévoir, d'où la variabilité des comptes.

Je souhaite aussi mentionner l'importance des Services industriels, entreprise publique en mains de la Ville de Lausanne. Finalement, les recettes des Services industriels sont une part importante de la manne que la Ville peut utiliser à des fins d'utilité publique.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – La vie du Conseil communal est rythmée par un certain nombre de rituels ; l'adoption des comptes en est un. On vient d'élire le futur Bureau ; j'en profite pour féliciter la nouvelle présidente.

Pour ce qui est des rituels, ils se partagent entre l'adoption du budget, l'adoption d'un certain nombre de préavis et, ensuite, les comptes. Avec ces événements, les soirées sont relativement peu passionnantes, avec des interventions plus ou moins stéréotypées et reprises des années précédentes. Chacun trouve à boire et à manger dans les comptes. On félicite inmanquablement – et c'est normal – la direction concernée et les services financiers de la Ville. Il faut aussi saluer le président de la Commission des finances qui, il est vrai, a eu un travail particulier cette année à conduire les différentes recherches des sous-commissions. Mais, à vrai dire, les choses sont faites et l'argent a été dépensé. Il n'y a pas grand-chose à dire.

Nous nous sommes renseignés sur toutes les variations importantes de postes. Rassurez-vous, nous n'allons pas proposer une demi-douzaine d'amendements au budget, comme nous avons pu le faire à certaines occasions, pour les voir systématiquement refusés, sauf lorsqu'ils amènent un peu plus d'argent dans le budget. Nous en sommes bien aux comptes et il n'y a qu'à contrôler ce qui a été dépensé.

Toutefois, il y a un élément dans ces comptes qui n'est pas lié à une décision du budget que nous aurions prise en décembre de l'année précédente, ni même à un préavis sur lequel nous nous serions prononcés en cours d'année. Il n'y a pas non plus eu d'urgence particulière, un accident, un transformateur électrique à remplacer. Non, on provisionne de l'argent pour les futures dépenses. Evidemment, ce n'est pas gênant de se comporter comme une entreprise qui sait qu'elle aura un certain coût en en tenant compte, mais les finances publiques obéissent à d'autres règles, fondées sur des décisions démocratiques prises par le Conseil communal et pas seulement par la Municipalité. En l'occurrence, nous déposerons un seul amendement. Il y a été déposé en commission et a été rejeté. Ce montant de 100 millions qui figure dans les comptes de cette année n'est pas une surprise, sachant que, dans les comptes 2012, il y aura sans doute un montant un peu moins important, mais tout de même suffisamment impressionnant.

L'amendement est limpide ; nous considérons que nous ne devons pas préjuger de cette future dépense en faveur de la recapitalisation de la CPCL. On constate que, lors du dernier plan, qui devait être presque le dernier, on n'avait pas opéré de telles provisions. De plus, rassurez-vous, cela n'a aucune importance par rapport à l'endettement actuel de la Ville ou par rapport à la facture finale. Pourquoi venir embêter, alors qu'on arriverait à régulariser ces énormes dépenses prévisibles pour la CPCL à peu près sur deux ans ? Parce que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec le plan qui nous sera soumis. Provisionner d'ores et déjà, c'est réduire toute la portée des futures grosses dépenses liées à cette recapitalisation et liées aussi à la gouvernance de cette caisse de pensions ; nous y reviendrons en temps voulu. Nous déposons cet amendement sans nous faire beaucoup d'illusions.

Je constate que, bien qu'ayant quelques années de participation à la Commission des finances, l'étude des comptes d'une direction est déjà difficile au sein d'une sous-commission plus ou moins spécialisée quand celle-ci ne change pas, mais, quand elle change, les choses sont encore plus complexes. On doit naturellement se reposer sur des collègues pour les autres sous-directions et on essaie tant bien que mal de comprendre l'ensemble. De plus, on a dû se prononcer sur des provisions que la Municipalité décide hors du budget, hors d'un préavis, hors des crédits supplémentaires, mais seulement au moment du bouclage. Cela devient extrêmement difficile de conserver ce contrôle démocratique que nous souhaitons et que nous voulons par le biais d'une décision du Conseil communal. Lorsque les choses deviennent trop compliquées, on perd notre pouvoir, on perd l'équilibre qui doit exister entre l'exécutif et le législatif.

Amendement

Service du personnel

1200.380 : Diminution de Fr. 100 000 000.– (cent millions) inscrits en provisions pour assainir la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL).

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pour rafraîchir la mémoire de notre collègue Bendahan, qui se félicite du changement de majorité au Canton, je lui rappelle que la majorité n'a pas changé au Grand Conseil et que c'est encore le Parlement qui indique la direction à suivre.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J'ai bien entendu notre collègue Hildbrand. Théoriquement, je peux le rejoindre sur un certain nombre d'éléments ; je regrette peut-être que certains de ses collègues au Grand Conseil n'aient pas plus souvent tenu ce genre de discours au moment où il fallait voter sur les comptes, dont on sait que certains éléments pouvaient échapper au législatif. Cela se fait un peu partout, et par toute personne qui fait des comptes et qui a envie de provisionner de temps en temps. Cela dit, je constate qu'effectivement, sur le fond, il n'a pas tort.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Comme vous l'avez constaté, les comptes 2011 présentent un résultat équilibré de 0,8 million de francs hors dépenses exceptionnelles. La Ville a une politique d'investissements extrêmement ambitieuse, puisqu'elle engage 150 millions pour son budget d'investissements – vous l'avez vu dans les documents ; c'est un montant plus élevé que les investissements du Canton ces dernières années. Quand bien même la Ville mène cette politique ambitieuse, elle arrive à trouver un équilibre financier des recettes communales courantes, hors exceptions.

La vie est faite d'un certain nombre de facteurs exceptionnels en matière de gestion financière, en particulier pour une collectivité publique. Ils rendent la gestion financière pas forcément simple tous les jours. Bien évidemment, ce ne sont pas ces seuls éléments externes ou exceptionnels qui impactent les comptes de la Ville. Fort heureusement, les décisions prises par la Municipalité et par votre Parlement les impactent tout autant. Mais, ici, on a une situation particulière en lien avec notre Caisse de pensions. Le financement des retraites est une thématique largement reprise au niveau national, cantonal ou même européen ; c'est un enjeu énorme pour ces prochaines années. Et ce ne sera malheureusement pas uniquement la Ville de Lausanne qui subira d'importants coûts liés au financement de ces retraites. Au moment de boucler les comptes, la Municipalité avait pleinement connaissance du plan de recapitalisation. Donc, en toute transparence vis-à-vis de votre Conseil, il était absolument nécessaire aux yeux de la Municipalité de provisionner une partie de ce risque.

Une provision est expressément faite pour enregistrer un risque et non une dépense avérée ; vous ferez donc sereinement le débat sur la CPCL indépendamment de cette provision. Si le Conseil communal refuse la recapitalisation de la CPCL, il n'y a pas de problème : on pourra dissoudre la provision et engranger 100 millions supplémentaires pour le bouclage des comptes 2012. Les débats sont donc tout à fait indépendants et vous êtes, bien sûr, libres de votre décision sur la CPCL. Mais, ayant connaissance de ce risque, la Municipalité trouvait plus juste et beaucoup plus transparent de l'intégrer pour une part dans les comptes 2011.

Par rapport à la stratégie choisie lors de la dernière recapitalisation, je rappelle à M. Hildbrand que l'on n'était pas dans le même timing au moment de boucler les comptes. La Municipalité n'avait alors pas connaissance du plan de recapitalisation décidé à un autre moment de l'année ; c'est pourquoi il n'était pas possible de provisionner les comptes. Ici, il nous semblait bien plus cohérent et transparent par rapport à vous de faire cette provision et de permettre ainsi d'amortir ce choc sur deux exercices comptables. Je vous invite bien évidemment à refuser l'amendement déposé.

Je relève une fois encore que, hors les charges exceptionnelles, la gestion financière communale dans le cadre des comptes 2011 est sous contrôle et est équilibrée. Malheureusement, il y a un certain nombre de risques prévisibles ou relativement flous qui peuvent survenir ces prochaines années, dont je tiens à faire mention ici. Les risques financiers auxquels la collectivité lausannoise pourrait être confrontée sont liés notamment à l'augmentation des taux d'intérêt, qui sont historiquement bas. On a malgré tout une charge d'intérêts d'environ 70 millions, soit l'équivalent des subventions versées à diverses institutions lausannoises. Une remontée des taux d'intérêt pourrait avoir une conséquence importante sur les finances communales. On a aussi des risques importants sur certains services de distribution, soit l'eau, l'électricité, etc. De plus, comme il a été relevé, Lausanne doit gérer des problématiques d'une ville-centre.

Je me permets un exemple dans le domaine de la sécurité, qui est d'actualité. Les personnes qui aiment faire la fête viennent à Lausanne tous les week-ends ; c'est très bien, mais en attendant, ce sont uniquement les contribuables lausannois qui financent les coûts pour assurer la sécurité de ces personnes, alors que les bénéficiaires de cette prestation représentent un bassin de population nettement plus large. On risque de se retrouver un jour dans une situation inextricable car on ne pourra pas payer éternellement pour des prestations qui vont bien au-delà de notre cercle de contribuables.

Les finances sont le reflet des enjeux de notre société. Pour la Municipalité, pendant cette législature, les enjeux seront d'assurer le développement économique et social de la ville, ainsi que d'assurer le développement démographique, tout en améliorant et stabilisant la situation financière. C'est donc autour de ces enjeux qu'il faudra travailler ces prochaines années. Mais, ce soir, on est à l'examen des comptes 2011, que je vous invite à soutenir.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Sur le plan général, la Ville de Lausanne assume certes un certain nombre de tâches de ville-centre et elle en subit évidemment les conséquences financières ; mais elle bénéficie aussi de ce rôle. Et il ne me semble pas très digne, quand on la richesse et la puissance de la Ville de Lausanne, de se plaindre peut-être trop facilement parfois des nombreuses charges qu'elle doit endurer de ce fait. Il y a aussi des avantages à être une ville-centre. Je me réjouis par exemple que le Conseil d'Etat ait choisi de transmettre le projet m3 et t1 aux autorités fédérales.

Pour le reste, nous constatons que la question de la comptabilité communale est affreusement difficile, même pour ceux qui s'y intéressent. Je le dis avec beaucoup de réserves, mais j'ai découvert lors de la discussion en Commission des finances que la méthodologie pour aboutir à la détermination du plafond de l'endettement net est différente de celle du calcul de l'endettement net au 31 décembre. La différence est entre 100 et 150 millions. On entre là dans une technicité et dans la limite des discussions que nous pouvons avoir. Il me semble démocratiquement plus sain d'avoir une discussion sur un certain nombre de points connus et relativement bien acceptés, que tout le monde voit et peut prévoir, plutôt que de devoir se poser la question de la bonne proportion de la provision de 100 millions par rapport aux problèmes à venir. Est-ce qu'il fallait provisionner 100 % de ce qui est prévisible d'injecter ? Pourquoi pas 90 % ou 50 % ? Ensuite, on aura des discussions sans fin sur ce qui devrait être la bonne provision dans ce domaine.

Il me semble que la richesse et la qualité d'une entité publique comme la nôtre permettent de voir venir un certain nombre de choses et de ne pas se comporter comme une entreprise privée, qui doit évidemment provisionner dès qu'elle a la connaissance de certains risques financiers. On n'est pas dans ce système. On vide d'une partie le débat démocratique si l'on doit examiner d'un côté les provisions et, de l'autre côté, les dissolutions de provisions ; cela deviendra affreusement compliqué d'avoir un rythme régulier dans la législature entre le budget et les comptes.

- 1. **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**
- 1000 **Conseil communal**
- 1001 **Municipalité**
- 1100 **Secrétariat communal**
- 1101 **Administration et comptabilité**
- 1102 **Greffé municipal**
- 1103 **Unité d'évaluation et de conseil**
- 1104 **Participation à des charges cantonales**
- 1200 **Service du personnel**

Le président : – Il y a une proposition d'amendement, annoncée tout à l'heure, au point 1200.380 « Attributions aux réserves ».

Le scrutin sur l'amendement est ouvert, puis clos.

L'amendement est refusé par 43 voix contre 25 et 7 abstentions.

- 1201 **Correctifs de la masse salariale**
- 1202 **Cellule ARC**
- 1203 **Plan de mobilité**
- 1300 **Service du développement de la Ville et de la communication**
- 1500 **Service d'organisation et d'informatique**
- 1600 **Conseil juridique**
- 1601 **Commission de police**
- 1602 **Assurances de choses et patrimoine**
- 1800 **Service de la révision**
- 1900 **Service financier**

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – La Commission des finances a voté en tenant compte de l'Administration générale et pas de l'Administration générale et finances, celle que nous venons de traiter. Je peux vous donner les conclusions votées par la commission sans le Service de révision et le Service financier, qui se trouvent aujourd'hui sous Finances et patrimoine vert. Ma proposition était de passer en revue tous les dicastères dans l'ordre de la commission, sinon on va voter moitié-moitié. Pour moi, c'est égal. La commission s'est déterminée sur le Secrétariat municipal, le Service du personnel, le Service juridique, le Service du développement de la Ville et de la communication et sur le Service d'organisation et d'informatique.

Le président : – Si vous êtes d'accord, je vous propose de voter par rapport au document reçu, autrement on ne va pas s'y retrouver, car on n'a pas fait le parcours de la commission.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Je suis tout à fait d'accord, mais, dans ce cas, je ne pourrai pas donner l'avis de la Commission des finances, puisque cela ne correspond pas à ce que nous venons de lire.

Le président : – Oui, mais nous avons de la peine à faire la lecture d'un document que nous n'avons pas. (*Rires.*)

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Je l'ai ici, mais il faut sauter différents blocs si on veut vraiment le lire comme nous l'avons fait en Commission des finances.

Le président : – D'après les différents groupes, il n'y a pas de grandes difficultés par rapport à cela. On passera simplement par groupe de comptes par département ; c'est plus simple.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Ces comptes sont très simples. On ne voit pas très bien pourquoi on a toutes ces discussions. La commission a essayé de travailler au plus près de sa conscience sur la base du budget et des comptes qui ont été adoptés. Effectivement, le document distribué ne correspond pas, puisqu'il correspond à la nouvelle classification. Mais si l'on veut savoir ce qu'a fait la Commission des finances, il faut au moins donner la possibilité au président d'en exprimer l'avis, même si cela ne correspond pas à la discussion que nous avons actuellement, quitte à ce que l'on vote ensuite sur le document bleu que tout le monde a.

Le président : – On revient aux départements et M. le rapporteur donne son approbation ; s'il veut compléter par rapport à d'autres chapitres, il peut le faire. On votera chapitre par chapitre. Autrement ce n'est pas possible.

Le scrutin sur les comptes de l'Administration générale et finances est ouvert, puis clos.

Les comptes de l'Administration générale et finances sont adoptés avec quelques avis contraires et abstentions.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

- 2000 Administration et comptabilité**
- 2001 Taxis**
- 2101 Service des sports**
- 2200 Commerce, manifestations, séjour**
- 2201 Inhumations et incinérations**
- 2300 Service du contrôle des habitants**
- 2400 Corps de police**
- 2500 Protection et sauvetage**
- 2501 Office de la sécurité civile**
- 2502 Groupe sanitaire**
- 2503 Pompes funèbres officielles**

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Les dicastères étaient les mêmes dans la précédente législature. La Commission des finances propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction de la sécurité publique et sports par 12 voix, sans avis contraire et 1 abstention.

Le scrutin sur les comptes de la Sécurité publique et des sports est ouvert, puis clos.

Les comptes de la Direction de la sécurité publique et sports sont adoptés avec quelques avis contraires et abstentions.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

- 3200 Forêts**
- 3201 Domaines**

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question vient peut-être un peu tard ; elle concerne l'évaluation des immeubles du patrimoine financier. Si on lit le rapport de l'organe de

révision, on apprend qu'actuellement, la valeur vénale de ces objets est sous-évaluée. J'aurais souhaité connaître le planning que la Municipalité a envisagé afin qu'on ait un jour la valeur réelle du patrimoine financier.

On ne parle pas non plus de la valeur du patrimoine administratif. Ce serait intéressant de connaître les biens immobiliers qui y figurent. Est-ce qu'il y a par exemple le parc de Milan ou le parc de Denantou ? Je voulais savoir s'il y a un délai évalué par la Direction de la culture et du logement.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Oui, il y a un délai. Vous aurez les résultats de l'évaluation de l'ensemble des immeubles gérés par le Service du logement et des gérances du patrimoine financier dans le cadre du préavis sur le suivi de l'audit. L'évaluation, qui concerne 188 immeubles, est en train de se terminer. A cela, il faudra encore ajouter les immeubles gérés par le Service du logement et des gérances pour le compte d'autres services ; c'est un travail qui restera à faire. C'est le cas notamment d'anciens logements de service encore en fonction ; il faudra aussi les évaluer, même si ces biens sont parfois un peu particuliers. On va avancer le plus rapidement possible sur cette évaluation. De manière plus générale, sur l'ensemble du patrimoine de la Ville, on a toute une série de parcelles et d'objets ; cela peut aller d'une parcelle inutilisée à une vitrine. Jusqu'à fin juin, on terminera l'évaluation des objets gérés par le Service du logement et des gérances, puis on ajoutera tout ce que l'on gère pour d'autres services et, ensuite, on ajoutera tous les objets particuliers.

On aura vraisemblablement une différence importante par rapport à la valeur au bilan, quand bien même on est dans des évaluations – et j'insiste là-dessus – qui sont de rendement à terme ; ce ne sont pas des valeurs de marché. On applique les normes des collectivités publiques ou des fonds de pension pour valoriser les immeubles et pas des valeurs vénales, sans quoi on devrait les modifier en fonction des fluctuations du marché, c'est-à-dire trop souvent. Par contre, il y aura des différences, c'est sûr. Les nouvelles normes comptables MCH2, qui seront introduites en 2017, nous interdisent de procéder à des réévaluations d'actifs d'ici-là. En 2017, les actifs devront être réévalués à leur valeur, mais pas avant.

On pourrait s'essayer à une évaluation du patrimoine administratif, mais les règles comptables nous imposent de les mettre à une valeur de zéro au bilan. C'est une opération possible, mais relativement peu pertinente, sauf peut-être pour des objets du patrimoine administratif qui n'y sont que par leur usage et qui seraient susceptibles d'en sortir un jour.

- 3201 Domaines**
- 3202 Vignobles**
- 3203 Compostière**
- 3204 Chaufferie**
- 3300 Gestion des immeubles**
- 3301 Immeubles du patrimoine financier**
- 3302 Immeubles du patrimoine administratif**
- 3303 Administration de la direction et commission immobilière**
- 3304 Division du logement**
- 3305 Bureau d'intégration canine**
- 3600 Service de la culture**
- 3700 Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne**

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – La commission a voté le dicastère sans Forêts, Domaines et

Vignobles. Elle a accepté les comptes 2011 de la direction Culture et logement par 10 voix sans avis contraire et 3 abstentions.

Le scrutin sur les comptes de Culture, logement et patrimoine est ouvert, puis clos.

Les comptes de la Direction de la culture, logement et patrimoine sont adoptés avec quelques avis contraires et abstentions.

4. TRAVAUX

4100 Service de la coordination et du cadastre

4201 Service des routes et de la mobilité

4300 Service d'urbanisme

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J'interviens au sujet du point 4201.380 « Attributions aux réserves ». Il s'agit d'une attribution d'un demi-million de francs au fonds du stationnement. Le principe de ce fonds a été admis en 1995 et, en 2008, la Municipalité a accepté l'activation et la dotation de ce fonds. Depuis l'exercice 2009, partant de zéro, il est alimenté à raison d'un demi-million de francs par année. De ce fait, cette allocation annuelle devrait représenter l'excédent des recettes constituées par les taxes de stationnement, diminuée des frais induits par sa gestion. En effet le Règlement communal sur la circulation et le stationnement précise que les recettes et les charges du stationnement doivent s'équilibrer. Le fonds a donc pour but d'apporter la clarté sur l'application de ce principe en capitalisant les bénéfices temporaires dans la perspective d'un déficit futur. L'attribution systématique de cette somme d'un demi-million de francs me paraît d'une obscurité totale. La Municipalité pourrait-elle faire la lumière en indiquant quels ont été les revenus et les charges liés au stationnement 2011, et le pourquoi du choix répétitif de cette attribution d'un demi-million de francs ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – En effet, les éléments évoqués par M. Ostermann doivent être analysés plus en détail. Ces éléments découlent de la création du fonds, qui avait été votée il y a quelques années par ce Conseil. Par contre, la dotation n'avait pas été spécifiée. On doit reprendre ces éléments, qui font l'objet de discussions, et mettre tout cela à plat. Il y a des coûts importants dont il faut faire l'analyse complète et on vous répondra plus précisément ; c'est vrai, cette dotation a été faite de façon forfaitaire.

4300 Service d'urbanisme

4400 Service d'architecture

4600 Administration et études

4601 Ramassage et tri des déchets

4602 Unité de gestion du réseau (URG)

4603 Traitement des eaux usées

4604 Incinération des déchets

4700 Eauservice Lausanne

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – La configuration du dicastère Travaux n'a pas changé pour cette législature. La Commission des finances vous propose d'accepter les comptes 2011 pour la Direction des travaux par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le scrutin sur les comptes de Travaux est ouvert, puis clos.

Les compte de la Direction des travaux sont adoptés sans avis contraire et quelques abstentions.

5	ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION
5000	Administration et comptabilité
5001	Activités musicales, théâtrales et autres
5002	Cultes et temples
5400	Service de santé des écoles
5410	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
5500	Service dentaire
5610	Administration du service et institutions subventionnées
5611	Accueil pour enfants en milieu scolaire
5612	Accueil vacances
5613	Institutions d'éducation
5614	Cultes et temples
5800	Ecoles primaires et secondaires
5900	Lieux d'accueil de jour municipaux
5901	Institutions subventionnées

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Il y a à nouveau un petit décalage, puisque la Commission des finances a voté selon la configuration de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale. Elle a donc compté dans son vote avec le Service social et le Service du travail et de l'intégration, qui ont rejoint le dicastère pour cette législature. Au vote, la Commission des finances a accepté les comptes 2011 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale par 7 oui, 3 non et 2 abstentions. Elle vous recommande de faire de même.

Le scrutin sur les comptes de l'Enfance, jeunesse et éducation est ouvert, puis clos.

Les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale sont adoptés avec quelques avis contraires et 4 abstentions.

6	SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT
6100	Secteur assurances sociales
6101	Secteur administratif
6300	Administration du service
6301	Unités de support
6302	Unités de prestations
6303	Subventions et aides individuelles
6400	Administration du service
6401	Office du travail
6402	Office régional de placement
6403	Emplois temporaires subventionnés (ETSL)
6600	Service des parcs et promenades

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Cela va être très difficile de vous donner la détermination de la commission, puisque le dicastère Sécurité sociale et environnement a complètement

disparu avec la nouvelle législature. Le Service des assurances sociales est sous la direction de Culture et logement, le Service social est sous la direction de l'Enfance, jeunesse, cohésion sociale, tout comme le Service du travail et de l'intégration. Le Service des parcs et promenades est sous la direction de Finances et patrimoine vert. La commission a voté le dicastère Finances et patrimoine vert et c'est à l'unanimité qu'elle a accepté les comptes. Elle recommande au Conseil d'en faire de même.

Le scrutin sur les comptes de Sécurité sociale et environnement est ouvert, puis clos.

Les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement sont adoptés avec quelques avis contraires et abstentions.

- 6. SERVICES INDUSTRIELS
- 700 Développement stratégique
- 701 Comptabilité et finances
- 702 Magési
- 74 Gaz et chauffage à distance
- 76 Electricité
- 77 Multimédia
- 78 Service commercial

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je me permets de revenir sur SI-REN SA. Les sous-commissaires et les membres de la Commission des finances ont reçu le rapport de gestion, mais ne comprenaient pas les comptes. Cela avait fait l'objet d'une question orale il y a deux ou trois séances.

Comme vous le savez, la Ville de Lausanne gère les Services industriels et elle est désireuse de se développer dans le domaine des énergies renouvelables. Pour ce faire, elle a créé, par le biais d'un préavis voté par le Conseil communal, une société anonyme qui est entièrement en mains publiques. Le Conseil communal a explicitement mentionné qu'il souhaitait être informé, car il s'agit d'un service de la Ville et la Municipalité s'était engagée à fournir un certain nombre de documents aux membres de la Commission des finances. Cela n'a pas encore une grande importance, puisque cette société n'a pas développé une grande activité financière ces derniers mois et ces dernières années, même si elle a connu un changement de direction. A l'avenir, pour la mémoire de ce Conseil communal, il serait bon qu'on ne dispose pas seulement du rapport de gestion, mais aussi des comptes qui vont avec.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – M. Hildbrand a raison. Il y a quelques semaines, j'ai remis le rapport d'activités de la société SI-REN. Ce rapport ne contenait pas les comptes pour la raison bien simple que le réviseur n'avait pas encore fini son travail. C'est désormais chose faite. L'assemblée générale de SI-REN aura lieu à la fin de la semaine, jeudi ou vendredi. Dès que ces comptes auront été approuvés, ils seront transmis aux commissaires de la Commission des finances et à ceux de la Commission de gestion.

Ceci dit, M. Hildbrand me concédera que les comptes de SI-REN n'ont pas à figurer dans les comptes de la Ville, mais doivent bien entendu être accessibles au Conseil communal. Nous avons pris cet engagement et nous le tiendrons.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Entre la législature passée et la présente, le Magési a été transféré. On est presque au même niveau de lecture. Au vote, la Commission des finances vous propose d'accepter les comptes 2011 de la Direction des services industriels par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Le scrutin sur les comptes des Services industriels est ouvert, puis clos.

Les comptes de la Direction des services industriels sont adoptés avec quelques avis contraires et abstentions.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts), président-rapporteur de la Commission permanente des finances : – Après nos débats nourris, nos échanges variés et nos explications franches, la Commission des finances s’est déterminée comme suit : elle propose au Conseil communal d’adopter les comptes de l’exercice 2011 de la Ville de Lausanne, comme présentés dans le préavis 2012/17 du 3 mai 2012, soit 1 853 584 735,34 francs de charges, 1 754 416 909,61 francs de revenus et un excédent de charges de 99 167 825,73 francs par 7 oui, 0 non et 4 abstentions.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – En décembre 2010, le groupe LausannEnsemble, dont le groupe Libéral-Radical est l’héritier en grande partie, avait refusé le budget 2011. Dans cette logique et du fait que l’amendement à 100 millions a été refusé, nous maintenons notre rejet des comptes 2011.

Le scrutin sur les comptes 2011 est ouvert, puis clos.

Les comptes 2011 sont adoptés par 55 voix contre 21 et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/17 de la Municipalité, du 3 mai 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

d’approuver les comptes de 2011 tels qu’ils sont présentés dans le préavis N° 2012/17, du 3 mai 2012.

Crédits supplémentaires pour 2012 (1^{re} série)

Préavis N° 2012/20 du 24 mai 2012

Finances et patrimoine vert

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d’achats, ainsi que sur les crédits d’investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
	<i>fr.</i>	<i>fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	2'098'800.-	1'429'000.-
<i>(détail en page 2 du préavis)</i>		
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	3'585'600.-	696'900.-
<i>(détail en page 20 du préavis)</i>		

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Total des crédits complémentaires 18'600.- 0.-
(détail en page 23 du préavis)

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale	Sécurité publique et sports	Culture et logement	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels		
NATURE	301	Traitements			160'700		57'500			218'200
	303	Cotisations aux assurances sociales			13'800		5'000			18'800
	304	Cotisations à la caisse de pensions			3'100		2'700			5'800
	305	Assurance-accidents					500			500
	309	Autres charges de personnel		-12'000		15'000	0			3'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau			-15'000		11'000			-4'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			-4'500		10'000	43'000		48'500
	314	Entretien des biens immobiliers			100'000	8'400	192'000			300'400
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			-5'000			372'000		367'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation		-25'000	82'500					57'500
	317	Déplacements, débours, dédommagements		-3'800	28'000					24'200
	318	Autres prestations de tiers			7'500	-30'000	-60'100	890'000		807'400
	319	Impôts, taxes et frais divers			1'500					1'500
	365	Subventions à des institutions			250'000					250'000
		Total des charges	0	-40'800	622'600	-6'600	218'600	0	1'305'000	2'098'800
	434	Redevances et prestations facturées			-12'500	-22'800		-40'000		-75'300
	435	Ventes				-600				-600
	436	Dédommagement de tiers			-65'000		-400			-65'400
	439	Autres recettes	-41'700					-30'000		-71'700
	451	Participation du Canton aux charges					-10'000			-10'000
460	Subventions de la Confédération					-11'000			-11'000	
480	Prélèvements sur les réserves			-250'000			-945'000		-1'195'000	
	Total des revenus	-41'700	0	-327'500	-23'400	-21'400	0	-1'015'000	-1'429'000	
	TOTAL PAR DIRECTION	-41'700	-40'800	295'100	-30'000	197'200	0	290'000	669'800	
	Page du préavis	page 3	page 4	page 5	page 10	page 12	page 15	page 16		

Dès l'exercice 2012, le système de crédits supplémentaires compensés a été introduit et implique à ce titre des crédits supplémentaires négatifs. Ces derniers sont présentés en italique dans les tableaux du présent préavis au même titre que les recettes.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Total des crédits supplémentaires nets par service et par nature, y compris les compensations (crédits supplémentaires négatifs) :

		SERVICE	
		1203	TOTAL PAR NATURE
		Plan de mobilité	
NATURE	439 Autres recettes	-41'700	-41'700
Total des revenus		-41'700	-41'700
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE		-41'700	-41'700
Page du préavis		page 3	

1203 Plan de mobilité

		Budget	Crédit suppl.
1203.439	Autres recettes	fr. -220'000.-	fr. -41'700.-

Voir détail sous rubrique 3302 "Places de stationnement auprès de tiers pour le parcage des véhicules des collaborateurs en tournus du Corps de police".

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires nets par service et par nature, y compris les compensations (crédits supplémentaires négatifs) :

		SERVICE	
		2400	TOTAL PAR NATURE
		Corps de police	
NATURE	309 Autres charges de personnel	-12'000	-12'000
NATURE	316 Loyers et redevances d'utilisation	-25'000	-25'000
NATURE	317 Déplacements, débours, dédommagements	-3'800	-3'800
Total des charges		-40'800	-40'800
TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS		-40'800	-40'800
Page du préavis		page 4	

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
2400.309	Autres charges de personnel	fr. 1'450'000.-	fr. -12'000.-
2400.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 907'300.-	fr. -25'000.-
2400.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 414'000.-	fr. -3'800.-

Voir détail sous rubrique 3302 "Places de stationnement auprès de tiers pour le parcage des véhicules des collaborateurs en tournus du Corps de police".

3 CULTURE ET LOGEMENT

Total des crédits supplémentaires nets par service et par nature, y compris les compensations (crédits supplémentaires négatifs) :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		3301	3302	3304	3600	3900	3901		
		Immeubles du patrimoine financier	Immeubles du patrimoine administratif	Division du logement	Service de la culture	Secteur assurances sociales	Secteur administratif SAS		
NATURE	301 Traitements	15'000				104'900	40'800	160'700	
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'300				9'000	3'500	13'800	
	304 Cotisations à la caisse de pensions					1'700	1'400	3'100	
	310 Imprimés et fournitures de bureau				-15'000			-15'000	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				-4'500			-4'500	
	314 Entretien des biens immobiliers	100'000						100'000	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				-5'000			-5'000	
	316 Loyers et redevances d'utilisation		82'500					82'500	
	317 Déplacements, débours, dédommagements				28'000			28'000	
	318 Autres prestations de tiers			12'500	-5'000			7'500	
	319 Impôts, taxes et frais divers				1'500			1'500	
	365 Subventions à des institutions				250'000			250'000	
	Total des charges		116'300	82'500	12'500	250'000	115'600	45'700	622'600
	434 Redevances et prestations facturées				-12'500				-12'500
	436 Dédommagements de tiers					-51'600	-13'400		-65'000
	480 Prélèvements sur les réserves					-250'000			-250'000
	Total des revenus		0	0	-12'500	-250'000	-51'600	-13'400	-327'500
TOTAL CULTURE ET LOGEMENT		116'300	82'500	0	0	64'000	32'300	295'100	
	Page du préavis	page 6	page 7	page 8	page 8	page 9	page 9		

330 Service du logement et des gérances**3301 Immeubles du patrimoine financier**

		Budget	Crédit suppl.
3301.301	Traitements	fr. 490'600.-	fr. 15'000.-
3301.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 42'000.-	fr. 1'300.-

Acquisition de l'immeuble Mont-d'Or 11/13

Selon minute n° 1245 du 24 juin 2011, la Commune de Lausanne a acquis l'immeuble sis à l'avenue du Mont-d'Or 11/13.

Cet achat a été dicté par la volonté de la Municipalité de conserver des loyers abordables dans le quartier situé en-dessous de la Gare de Lausanne.

Le nettoyage des parties communes de l'immeuble ainsi que la surveillance générale et régulière du bâtiment et de ses abords sont réalisées par un couple de concierge à 25 %, engagés en date du 1er novembre 2011 suite à l'adoption par la Municipalité de la demande du SLG d'augmentation d'EPT induit par cette acquisition.

La présente demande de crédit supplémentaire est destinée à couvrir les frais de traitement de ce personnel. Il a déjà été tenu compte du revenu locatif de cet immeuble, qui s'élève à fr. 155'700.- (rubrique 3301.423), lors de l'élaboration du budget 2012.

		Budget	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'650'000.-	fr. 100'000.-

Avenue de Rhodanie 13, à Lausanne - locataire Sgrave SA - dragage du bassin marchand de Bellerive - décision municipale du 26 janvier 2012

Depuis 1955, Sgrave SA est locataire d'une fraction de la parcelle n° 4801, à usage de dépôt et zone de manutention de ballast pour les commerçants de ce produit. Cette zone, concédée par l'Etat de Vaud à la Commune de Lausanne, continue néanmoins de faire partie intégrante du domaine public cantonal.

Cette société s'acquitte d'un montant de loyer annuel de fr. 112'000.- à la Ville de Lausanne, laquelle rétrocède 50 % à l'Etat de Vaud, en vertu de l'acte de concession pour usage du domaine public n° 132 G 45.

Sgrave SA s'acquitte en outre à la Police du Commerce d'un montant annuel de fr. 2'079.- représentant la taxe relative aux infrastructures portuaires et aux rives du lac.

Par courrier du 17 juin 2011 adressé au directeur de la Sécurité publique et des sports, la CGN, second utilisateur des rives du lac, fait savoir que tous les 20 à 30 ans, le port du chantier naval a besoin d'être dragué. 2012 étant une année bissextile, donc d'eaux particulièrement basses, elle sollicitait la Commune de Lausanne pour procéder à un dragage du plan d'eau loué à sa compagnie, ceci afin de poursuivre ses activités. Il s'agit d'un dragage minimal représentant un coût total estimé de fr. 267'000.-.

La CGN s'acquitte d'un montant annuel de droit d'eau de fr. 4'521.- et justifiait de cela pour faire prendre à la charge de la Ville de Lausanne l'entretien de la zone du bassin marchand qui s'étend sur une surface de 52'900 m². Ce que les représentants de la Commune ont catégoriquement refusé.

Afin d'éviter à la Ville une procédure dont l'issue est incertaine, la Municipalité a admis, en date du 26 janvier 2012, de prendre en charge, dans le cadre des mesures d'urgence, le montant de fr. 100'000.- pour solde de tout compte, la CGN demeurant maître de l'ouvrage de ces travaux, moyennant la signature d'une convention laissant à la CGN et à Sgrave SA la charge des futurs dragages et entretiens du bassin.

La Municipalité, invoquant que la plus grosse part des encaissements était réalisée par le Service du logement et des gérances dans le cadre du bail à loyer conclu avec Sagrave SA, a en outre chargé ledit service de la présentation du crédit supplémentaire idoine.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl.
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 9'275'500.-	fr. 82'500.-

Places de stationnement auprès de tiers pour le parcage des véhicules des collaborateurs en tournus du Corps de police

Suite à la mise hors service de l'ancienne usine d'incinération du Vallon, les places de parc sises sur la partie inférieure de la parcelle, précédemment occupées par les collaborateurs du Service d'assainissement, sont devenues vacantes.

Depuis le 1^{er} mars 2008, le Corps de police de Lausanne loue cet espace (parcelle N° 3010), par l'intermédiaire du Service du logement et des gérances de la Ville, dans l'attente de connaître l'avenir du site du Vallon. Le bail à loyer y relatif est renouvelable de trois mois en trois mois. Prévu pour une trentaine de véhicules, cet espace accueille aujourd'hui, tant bien que mal, plus de 125 voitures de policiers œuvrant avec un horaire en tournus complet ou partiel notamment, incompatible avec les heures d'exploitation des transports publics. La location de cet espace s'élève annuellement à fr. 36'960.-, montant à la charge du budget du Corps de police (rubrique 2400.316).

Compte tenu de cette précarité (location de trois mois en trois mois) et à titre de solution durable et principale, en adéquation avec le Plan de mobilité de l'administration communale (PML) et pour répondre aux besoins du Corps de police, la Municipalité a autorisé le Corps de police à louer, dès le 1^{er} février 2012, à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, représentée par les Retraites Populaires, 38 places de parc sises au sous-sol de l'immeuble N° 17 de la place du Tunnel et à conserver les 30 places actuellement mises à disposition au Vallon. A la demande de la propriétaire, le début du bail a été reporté au 1^{er} mars 2012, pour une durée initiale de location d'une année, reconductible d'année en année.

La location en bloc d'une partie du sous-sol du parking susdit s'élève à fr. 8'251.20 par mois et engendre dès lors un coût annuel supplémentaire de fr. 99'014.40, ce qui représente, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2012, un montant de fr. 82'512.-.

Sur la base des quelque 150 collaborateurs en tournus qui stationneront leur véhicule dans le parking du Tunnel, les recettes supplémentaires estimées s'élèveront à environ 50'000 francs par année (fr. 41'700.- pour 10 mois, rubrique 1203.439).

Dès lors, la part restant à la charge de la Ville sera de l'ordre de 49'000 francs par année (fr. 40'800.- pour 10 mois) compensée sur le budget du Corps de police (rubriques 2400.309, 316 et 317) par l'abandon, dès 2012, d'un cours de pilotage (conduite en urgence).

Concernant le Service du logement et des gérances, il s'agit d'une opération totalement neutre. En effet, le loyer est entièrement refacturé au Corps de police par le biais des imputations internes (rubriques 390 et 490) qui ne font pas l'objet de demande de crédit supplémentaire.

3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl.
3304.318	Autres prestations de tiers	fr. 252'400.-	fr. 12'500.-
3304.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'000.-	fr. -12'500.-

Optimisation des processus d'évaluation de la durabilité des projets urbains et architecturaux

Engagement durant cinq mois (avril à août 2012), par mandat, d'une assistante-doctorante de l'EPFL en renfort de la section "durabilité et économie de la construction" de la division du logement, découlant d'une surcharge temporaire de travail, de manière à respecter les délais pour lesquels cette section s'est engagée.

Les travaux de ladite doctorante porteront sur l'"évolution SméO 2012" qui doit intégrer un module de certification "Société 2000 Watts" et un module "Economie de la construction".

Ces frais sont entièrement compensés par la facturation de prestations effectuées pour des tiers (CFF) dans le cadre de projets de construction durable.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 599'800.-	fr. 5'000.-
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 175'000.-	fr. 500.-
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 40'000.-	fr. 28'000.-
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 435'000.-	fr. 5'000.-
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 259'500.-	fr. 1'500.-
3600.310	<i>Imprimés et fournitures de bureau</i>	<i>fr. 599'800.-</i>	<i>fr. -20'000.-</i>
3600.311	<i>Achats d'objets mobiliers et d'installations</i>	<i>fr. 175'000.-</i>	<i>fr. -5'000.-</i>
3600.315	<i>Entretien d'objets mobiliers et d'installations</i>	<i>fr. 50'000.-</i>	<i>fr. -5'000.-</i>
3600.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	<i>fr. 435'000.-</i>	<i>fr. -10'000.-</i>

Unité de recherche et relations internationales pour l'art brut

Au 31 décembre 2011, l'ancienne directrice de la Collection de l'art brut a quitté ses fonctions pour occuper, dès le 1^{er} janvier 2012, un nouveau poste d'attachée culturelle, directrice de la recherche et des relations internationales dans le but de renforcer le rayonnement de la Collection de l'art brut sur le plan international, notamment par le biais de l'organisation d'une exposition triennale à l'étranger ainsi que par la découverte de nouveaux auteurs d'art brut et par l'enrichissement des collections. Elle est chargée également de développer un projet, en collaboration avec les milieux académiques et scientifiques régionaux, visant à affirmer la ville de Lausanne comme pôle de compétence autour de l'art brut.

Ce nouveau poste est rattaché hiérarchiquement au directeur de la direction Culture et logement.

Un montant annuel de 40'000 francs a été accordé à l'attachée culturelle pour financer ses frais usuels, soit :

- achat de fournitures courantes de bureau et imprimés;
- remboursement des frais de déplacement en Suisse et à l'étranger dans le but d'obtenir de nouveaux dons d'œuvres d'art brut et d'établir les contacts nécessaires à l'élaboration d'une exposition sur le plan international;
- financement des mandats nécessaires à l'élaboration d'une exposition sur l'art brut à l'étranger;
- frais de cotisations

		Budget	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	fr. 41'261'800.-	fr. 250'000.-
3600.480	Prélèvements sur les réserves	fr. 0.-	fr. -250'000.-

Théâtre de Vidy – Utilisation partielle du Fonds de réserve pour risques de tournée

La situation financière du Théâtre de Vidy, fondation municipale, est devenue au fil des mois très préoccupante et ce indépendamment d'un taux d'occupation et d'une activité artistique, à Lausanne comme à l'étranger, toujours aussi soutenus depuis de nombreuses années.

Le budget de la saison 2011-2012 (22 millions) prévoit un excédent de charges de fr. 1,4 millions, dus à plusieurs facteurs dont la baisse générale des soutiens financiers des institutions partenaires européennes du Théâtre ainsi qu'à une nette diminution des recettes induites par la baisse de l'euro. En effet, le projet artistique et financier du Théâtre, tel que développé depuis plus de vingt ans, est basé sur un système de coproductions de spectacles effectuant des tournées sur plusieurs années, nécessitant d'investir chaque saison d'importants moyens financiers qui, au fil du temps, rapportent des montants conséquents.

Le Théâtre de Vidy a toujours fait l'objet d'une gestion rigoureuse et est de loin l'institution culturelle lausannoise qui s'autofinance le plus, atteignant les 60 %. Les recettes des tournées permettent d'assurer l'équilibre financier de l'institution à hauteur de 50 %.

Afin de soutenir le Théâtre de Vidy, le Canton a accepté d'accorder un montant supplémentaire de fr. 550'000.- pour la saison 2011-2012 sous forme de crédits supplémentaires compensés répartis à raison de fr. 300'000.- en 2011 et fr. 250'000.- en 2012.

De plus, il a d'ores et déjà décidé pour 2013 d'augmenter sa subvention à hauteur de fr. 250'000.-, passant ainsi de 1.5 à 1.75 million par année.

Quant à l'aide supplémentaire de la Ville pour 2011-2012, elle se répartit de la manière suivante : fr. 200'000.- octroyés par le FERL en décembre 2011, et fr. 250'000.- à prélever sur le fonds de réserve pour risques de tournée en faveur du Théâtre de Vidy. Ledit fonds (préavis N° 31 du 25 juin 1998) est destiné à couvrir certains risques graves et imprévisibles liés aux tournées. Il est réalimenté à raison de fr. 100'000.- par année dès le budget 2010, il se monte donc à fr. 300'000 en 2012. Grâce au soutien du FERL et au recours au fonds de réserve, la contribution exceptionnelle de la Ville de Lausanne en 2012 n'aura pas d'impact sur le budget communal.

390 Service des assurances sociales

3900 Secteur assurances sociales

		Budget	Crédit suppl.
3900.301	Traitements	fr. 5'743'200.-	fr. -17'500.-
3900.301	Traitements	fr. 5'743'200.-	fr. 122'400.-
3900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 491'100.-	fr. -1'500.-
3900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 491'100.-	fr. 10'500.-
3900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 842'600.-	fr. -2'500.-
3900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 842'600.-	fr. 4'200.-
3900.436	Dédommagements de tiers	fr. -10'000.-	fr. -51'600.-

Voir détail sous rubrique 3901 "Congés maternité".

3901 Secteur administratif SAS

		Budget		Crédit suppl.	
3901.301	Traitements	fr.	416'500.-	fr.	40'800.-
3901.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	35'800.-	fr.	3'500.-
3901.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	64'700.-	fr.	1'400.-
3901.436	Dédommagements de tiers	fr.	0.-	fr.	-13'400.-

Congés maternités

Quatre collaboratrices arrivent ou sont arrivées au terme de leur grossesse. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du service, l'engagement d'auxiliaires s'avère indispensable. La présente demande couvre les vacances de poste pendant le congé maternité qui sera suivi d'un mois pour l'allaitement de l'enfant et d'une période de vacances.

Ladite demande tient compte d'une économie correspondant à trois mois de congé non payé accordés à une collaboratrice.

En outre, ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui s'élèvent à 65'000 francs.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires nets par service et par nature, y compris les compensations (crédits supplémentaires négatifs) :

		SERVICES				
		4100	4201	4300	4601	TOTAL
		Service de la coordination et du cadastre	Service des routes et de la mobilité	Service d'urbanisme	Ramassage et tri des déchets	PAR NATURE
NATURE	309 Autres charges de personnel	15'000				15'000
	314 Entretien des biens immobiliers				8'400	8'400
	318 Autres prestations de tiers			-30'000		-30'000
	Total des charges	15'000	0	-30'000	8'400	-6'600
	434 Redevances et prestations facturées	-15'000	-7'800			-22'800
	435 Ventes		-600			-600
	Total des revenus	-15'000	-8'400	0	0	-23'400
TOTAL TRAVAUX		0	-8'400	-30'000	8'400	-30'000
Page du préavis		page 11	page 11	page 11	page 11	

4100 Service de la coordination et du cadastre

		Budget	Crédit suppl.
4100.309	Autres charges de personnel	fr. 30'000.-	fr. 15'000.-
4100.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'296'100.-	fr. -15'000.-

Frais de formation professionnelle

De nouveaux mandats dans le domaine comptable et dans le domaine de la gestion des géodonnées spatiales nécessitent des formations spécifiques qui n'avaient pas pu être planifiées au moment de l'élaboration du budget 2012.

Le montant du crédit supplémentaire sera compensé par la prise en charge de la formation comptable par GEDREL SA et P+R Lausannois SA, ainsi que par l'augmentation de la facturation des coûts des prestations comptables à ces sociétés.

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl.
4201.434	Redevances et prestations facturées	fr. -641'300.-	fr. -7'800.-
4201.435	Ventes	fr. -58'000.-	fr. -600.-

Voir détail sous rubrique 4601 "Frais d'entretien non prévisibles".

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	fr. 220'000.-	fr. -30'000.-

Voir détail sous chapitre B "Autorisations d'achats", rubrique 4300 "Achat imprimante 3D".

460 Service d'assainissement**4601 Ramassage et tri des déchets**

		Budget	Crédit suppl.
4601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 24'000.-	fr. 8'400.-

Frais d'entretien non prévisibles

1. Aménagement d'un nouveau poste fixe à la rue Mercerie en remplacement de celui de la rue Pierre-Viret par l'installation de bordures et potelets afin de sécuriser les conteneurs reposant sur un espace pentu, fr. 6000.-, facturation effectuée par le Service des routes et de la mobilité (recettes sur les rubriques 4201.434 et 435).
2. Nettoyage de tags perpétrés sur le bâtiment du CIL à deux reprises, fr. 2400.-, facturation effectuée par le Service des routes et de la mobilité (recette sur la rubrique 4201.434).

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires nets par service et par nature, y compris les compensations (crédits supplémentaires négatifs) :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		5110 Administration du service	5111 Unités Support	5112 Unités prestations	5210 Administration du service	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	
NATURE	301 Traitements						57'500	57'500
	303 Cotisations aux assurances sociales						5'000	5'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions						2'700	2'700
	305 Assurance-accidents						500	500
	309 Autres charges de personnel		-8'000	8'000				0
	310 Imprimés et fournitures de bureau				11'000			11'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		10'000					10'000
	314 Entretien des biens immobiliers					177'000	15'000	192'000
	318 Autres prestations de tiers	5'200					-65'300	-60'100
	Total des charges	5'200	2'000	8'000	11'000	177'000	15'400	218'600
	436 Dédommagements de tiers						-400	-400
	451 Participation du Canton aux charges		-10'000					-10'000
	460 Subventions de la Confédération				-11'000			-11'000
	Total des revenus	0	-10'000	0	-11'000	0	-400	-21'400
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE	5'200	-8'000	8'000	0	177'000	15'000	197'200	
Page du préavis	page 13	page 13	page 13	page 14	page 14	page 15		

511 Service social Lausanne - CSR

5110 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
5110.318	Autres prestations de tiers	fr. 79'500.-	fr. 5'200.-

Communication

La réorganisation du Service social Lausanne et le nombre important de personnes à la recherche d'informations sur l'aide sociale militent en faveur d'un renforcement de la communication du service. Il en est ainsi d'une refonte de l'espace www.lausanne.ch/ssl.

Une demande de crédit supplémentaire d'un montant de fr. 5600.- a été acceptée par la Municipalité le 24 août 2011. Les textes ont été rédigés à l'interne (SSL + DEVCOM), mais le recours à un prestataire externe était nécessaire pour réaliser les illustrations.

Le lancement par le DEVCOM d'un projet plus vaste de refonte des rubriques web des services de la Ville a été pris en compte dès l'automne. Cette situation, qui implique le recours à un autre prestataire pour réaliser les illustrations, a provoqué un retard dans la bonne exécution du travail. Un report est donc nécessaire.

Une nouvelle demande de crédit supplémentaire de fr. 5200.- est ainsi aujourd'hui présentée pour financer une partie de la réalisation des illustrations de l'espace web du SSL (sur la base de celle de la rubrique www.lausanne.ch/spadom), le DEVCOM prenant l'autre partie à sa charge.

5111 Unités Support

		Budget	Crédit suppl.
5111.309	Autres charges de personnel	fr. 11'600.-	fr. -8'000.-

Voir détail sous rubrique 5112 "Formations".

		Budget	Crédit suppl.
5111.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 11'400.-	fr. 10'000.-
5111.451	Participation du Canton aux charges	fr. -2'465'400.-	fr. -10'000.-

Imprimantes

Le SSL doit renouveler son parc d'imprimantes qui est obsolète. Certaines imprimantes ne sont plus fonctionnelles ou posent des problèmes d'utilisation. La Direction des systèmes d'information (DSI) de l'Etat de Vaud a confirmé le versement d'une subvention spéciale de fr. 10'000.- pour cet achat en 2012.

5112 Unités prestations

		Budget	Crédit suppl.
5112.309	Autres charges de personnel	fr. 78'700.-	fr. 8'000.-

Formations

Les demandes de formations dans les unités de prestations sont plus élevées en 2012 (beaucoup de demandes des gestionnaires de prestations RI pour suivre des formations dans les assurances sociales, formations de cadres en management, etc.). Pour rappel, l'Etat verse une subvention correspondant à fr. 500.- par EPT pour les collaborateurs du CSR. Ce crédit est compensé par une diminution équivalente sur la rubrique 5111.309.

521 Service du travail et de l'intégration

5210 Administration du service

		Budget	Crédit suppl.
5210.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 110'000.-	fr. 11'000.-
5210.460	Subventions de la Confédération	fr. -112'000.-	fr. -11'000.-

Impression de brochures informatives dans le cadre du projet Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix. Ces publications sont éditées à l'intention des nouveaux citoyens, suisses de 18 ans ou étrangers avec droit de vote communal. Elles présentent et visent la familiarisation de ces personnes à l'exercice de leurs droits politiques.

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'960'000.-	fr. 177'000.-

Dégâts causés par le gel dans les bâtiments scolaires

La période de froid inhabituel subie durant le mois de février a causé d'importants dégâts dans de nombreux bâtiments scolaires.

Collège de la Bourdonnette

La batterie de chauffage du groupe ventilation a gelé. Ce modèle ancien n'est pas équipé d'un thermostat qui aurait permis d'arrêter l'installation. Cette situation a entraîné une perte de gaz dans le bulbe dont la dilatation a entraîné la destruction du système, nécessitant le remplacement de la batterie et du tableau de commande complet pour les 3 groupes de ventilation du collège.

Le coût total des travaux est devisé à fr. 20'000.-.

Collège d'Entre-Bois

La salle de musique de l'aile Nord a été inondée suite à la rupture de deux conduites d'alimentation principale d'eau froide. Le coût des travaux est particulièrement élevé, car l'analyse amiante de ce bâtiment indique une présence d'amiante dans les colles du revêtement linoléum, qui doit donc impérativement être changé. Les travaux de désamiantage ont débuté à mi-mars. A ce jour, fr. 65'000.- sont engagés sur devis, et nous sommes dans l'attente des autres offres. La classe de musique n'est plus utilisable pour la fin de la présente année scolaire.

Le coût total des travaux de réfection des conduites et de la salle est évalué à fr. 130'000.-.

Collège de Chailly

La rupture de la conduite chauffage ventilation, située à l'entrée des locaux de la ludothèque, a provoqué une inondation de toute la surface de la ludothèque, impliquant l'intervention des pompiers, d'un chauffagiste, d'un électricien, et autres corps de métier.

Les travaux de remise en état sont évalués à fr. 15'000.-.

Pavillon du Léman

Le gel dans les locaux de la chaufferie a impliqué l'arrêt de production de chaleur et le déplacement des élèves de 2 classes CIN. L'intervention d'un chauffagiste pour le réamorçage du brûleur et d'un menuisier pour la découpe du plancher à plusieurs endroits ont été nécessaires pour permettre de procéder au dégel des conduites dans tout le pavillon.

Le cout total des travaux s'est élevé à fr. 12'000.-.

La prise en charge de ces montants par le budget d'entretien courant obligerait le service à renoncer à des travaux d'entretien prévus et absolument indispensables pour assurer la maintenance des bâtiments scolaires.

Dès lors, c'est un crédit supplémentaire de fr. 177'000.- qui est sollicité en 1^{ère} série 2012. Ce crédit répond parfaitement aux critères d'urgence et d'imprévisibilité et il ne peut être compensé.

Par ailleurs d'autres dégâts, de moindre importance, également causés par le gel, sont survenus dans les collèges de la Barre, des Bergières, de l'Eglantine, de l'Elysée, de Grand-Vennes, de la Madeleine et de Montoie pour un montant total de fr. 18'000.-.

Ces frais supplémentaires seront pris en charge par le budget d'entretien courant.

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**

		Budget	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 32'941'300.-	fr. 57'500.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'832'000.-	fr. 5'000.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 4'367'600.-	fr. 2'700.-
5900.305	Assurance-accidents	fr. 314'900.-	fr. 500.-
5900.436	Dédommagements de tiers	fr. -481'300.-	fr. -400.-
5900.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'558'700.-	fr. -65'300.-

Etude sur l'avenir de l'accueil parascolaire

La personne mandatée pour cette étude n'a pas de statut d'indépendante. Par conséquent, nous avons dû l'engager en qualité d'auxiliaire experte. En outre, un montant de fr. 125'000.- figure au budget 2012 à cet effet dans la rubrique 5900.318 "Autres prestations de tiers".

		Budget	Crédit suppl.
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 100'000.-	fr. 15'000.-

Remplacement de verres au CVE des Jardins de Prélaz

Cinq verres isolants de grandes dimensions sont fendus et doivent être remplacés. Compte tenu du nombre élevé de verres brisés et sachant qu'au moins cinq verres ont déjà été remplacés depuis l'ouverture du centre de vie infantine des Jardins de Prélaz (août 2005), un rapport d'expertise est fortement souhaité. Ce rapport sera confié à l'Institut suisse du verre dans le bâtiment (SIGAB) après le démontage des verres endommagés. Il faudra en effet démontrer à la fois les origines de tels bris (chocs thermiques ou mécaniques) et les éventuelles responsabilités (utilisateur ou défaut de construction).

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Aucune demande.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires nets par service et par nature, y compris les compensations (crédits supplémentaires négatifs) :

		SERVICES		
		700	76	TOTAL PAR NATURE
		Développement stratégique	Electricité	
NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	43'000		43'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	27'000	345'000	372'000
	318 Autres prestations de tiers	150'000	740'000	890'000
	Total des charges	220'000	1'085'000	1'305'000
	434 Redevances et prestations facturées	-40'000		-40'000
	439 Autres recettes	-30'000		-30'000
	480 Prélèvements sur les réserves		-945'000	-945'000
	Total des revenus	-70'000	-945'000	-1'015'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		150'000	140'000	290'000
Page du préavis		page 16	page 17	

700 Développement stratégique

		Budget	Crédit suppl.
700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 600'000.-	fr. 43'000.-
700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 537'500.-	fr. 27'000.-
700.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -1'072'800.-	fr. -40'000.-
700.439	<i>Autres recettes</i>	fr. -512'000.-	fr. -30'000.-

L'installation de production de biogaz avec couplage chaleur-force (CCF) des Saugealles est placée sous la responsabilité conjointe de SPADOM (partie digesteur et production de biogaz) et des SIL (partie moteur et production d'électricité et de chaleur). Jusqu'au budget 2012, les coûts et les recettes liés à cette installation étaient placés au budget du service du gaz et chauffage à distance. En 2011, les rôles des différents intervenants au sein des SIL ont été revus. Pour faciliter la gestion des budgets et des interventions, l'installation a été transférée au budget du service du développement stratégique qui s'occupe désormais de son suivi technique. Au moment de la réalisation du budget, la révision (type R2) du CCF après 30'000 heures de fonctionnement (environ 4 ans) n'a pas été prise en compte. Le fournisseur qui assure la révision n'a rappelé que tardivement ce contrôle prévu dans son planning d'entretien. Lors de cette révision une série de pièces importantes doivent être changées (culasses, pistons, turbo, joints, etc). Cette révision est devisée à 60'000 francs.

La prochaine révision (type R1) est prévue après 45'000 heures de fonctionnement, soit dans 2 ans. Elle est devisée à environ à fr. 10'000.-. Elle sera suivie de la révision (type R3) des 60'000 heures qui est devisée à fr. 80'000.-. Il faudra alors évaluer si le remplacement du moteur actuel par un moteur de nouvelle génération est plus profitable.

D'autre part, il a été constaté fin 2011 que l'aérefroidisseur fuyait, pouvant entraîner une surchauffe du moteur. Il a été remplacé provisoirement par aérefroidisseur disponible,

mais plus petit. En effet, en hiver l'installation peut fonctionner avec ce dimensionnement. Un second aérorefroidisseur de même taille doit cependant être installé avant le printemps et le retour de températures largement positives. Le fournisseur a admis une responsabilité partielle et prend 30 % des coûts à sa charge. Ces changements impliquent au final des charges imprévues qui se montent à fr. 10'000.-.

En 2011, le moteur des Saugealles a fonctionné 7'000 heures et permis de produire 312'000 kWh électriques et de valoriser 60'000 kWh thermiques. La livraison de cette énergie a permis des recettes de fr. 156'000.-.

		Budget	Crédit suppl.
700.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'880'000.-	fr. 150'000.-

Frais de développement informatique pour modifier la fréquence de la facturation

Les SIL traitent plus de 800'000 factures chaque année. Elles dépendent d'activités débutant par le relevage des compteurs, l'administration des comptes jusqu'à l'expédition des factures par la poste et le traitement des paiements. En passant par un mode de 5 factures d'acompte et une facture de consommation à seulement 3 factures d'acompte et une facture de consommation, le nombre de factures est réduit à environ 600'000 annuellement. Cette économie nécessite certaines adaptations organisationnelles et surtout du système de facturation (SAP) dont il faut revoir la paramétrisation.

Les frais de développement informatique (concept, paramétrisation, implémentation et tests) concernent principalement la modification de la périodicité de l'envoi des factures d'acompte/décompte, soit des envois trimestriels au lieu d'envois bimestriels pour les clients de masse. D'autres développements concernent le regroupement et la simplification de la facturation pour certains clients.

Comme il y aura moins de factures émises, ces mesures entraîneront une réduction des frais d'impression, des frais d'affranchissement ainsi que des taxes d'encaissement sur le CCP d'environ fr. 167'000.- sur le budget 2013 et d'environ fr. 330'000.- par an dès 2014.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 150'000.-
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 45'000.-
76.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr. -5'613'300.-	fr. -195'000.-

Le tronçon de la ligne moyenne tension de l'usine de Lavey – l'Aboyeu longe le Rhône à certains endroits.

Suite à l'érosion des berges du Rhône, le pylône 18 se trouve trop proche du bord du fleuve et commence à pencher légèrement.

Si nous n'intervenons pas rapidement pour renforcer les fondations du pylône, voire déplacer la ligne, le pylône pourrait s'effondrer.

		Budget	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 45'000.-
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 555'000.-
76.480	<i>Prélèvements sur les réserves</i>	fr. -5'613'300.-	fr. -600'000.-

Mise aux normes de Lavey

1. Adaptation des infrastructures de l'aménagement hydroélectrique de Lavey

En cas de transformation, d'agrandissement ou de changements d'affectation importants d'un aménagement de production, ce qui est le cas dans le cadre du projet Lavey+, une mise en conformité des installations aux dernières prescriptions et normes en vigueur est exigée. Cette exigence s'applique en particulier aux systèmes de détection et d'extinction des incendies, de confinement et d'extraction des fumées, aux circuits de ventilation et de climatisation, aux zones de stockage des huiles et du mazout, aux accès de secours qui doivent être redéfinis, ainsi qu'aux installations d'éclairage des installations souterraines. Ces adaptations nous obligent à revoir aussi tous les concepts de la distribution électrique actuelle et des circuits d'eau de l'usine. Elles sont cependant des opportunités pour optimiser la consommation énergétique des équipements de pompage, ventilation, climatisation et d'éclairage.

Pour garantir la sécurité du personnel et des installations lors des travaux de mise en conformité et pour l'exploitation, des études particulières doivent être initiées: sécurisation des ponts roulants, de la zone de stockage des batardeaux du canal de fuite, étude sur la présence d'amiante, dispositifs de protection contre les chutes de pierres en aplomb de la prise d'eau actuelle et de sécurisation de certaines zones de travail.

La phase de préétude et les audits réalisés dans le courant de l'année 2011 ont mis ainsi en évidence une réalité plus complexe que prévue. Aussi, des études approfondies devront être effectuées en 2012 afin de pouvoir intégrer les corrections requises dans les cahiers des charges des entreprises en cours d'édition pour la réalisation du projet Lavey+ et pour la réhabilitation de la distribution force et des circuits d'eau de l'usine qui datent de 1950, année de la construction de l'usine.

2. Remplacement des installations de mesures de débit du Rhône

Swisscom a annoncé la fin de vie du réseau de transmission Infranet pour fin 2012. Ce réseau permet l'acquisition en temps réel des mesures de débit du Rhône depuis les deux stations fédérales de mesure de Sion et de Branson, et depuis la station de Dorénavant. Ces mesures sont indispensables à la conduite en temps réel de l'aménagement hydroélectrique et de ce fait nous obligent à remplacer nos équipements d'acquisition et de transmission en 2012.

		Budget	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 140'000.-

Suivi des servitudes

Une procédure d'analyse, de réactualisation et de régularisation des servitudes des postes de transformation (PT) et des câbles toutes tensions, est en place depuis 2011 au SEL.

Ces travaux sont réalisés en synergie avec le Service de la coordination et du cadastre de la Ville de Lausanne.

Ce Service avait compétence de déposer les dossiers de servitudes au Registre Foncier pour inscription, jusqu'à fin 2011, moyennant l'obtention de délégation de signature, liée à la nouvelle législation en cours.

Une nouvelle base légale adoptée courant 2011 au niveau fédéral empêche dorénavant de procéder de la sorte.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2012, tous les droits de superficie, dont les servitudes pour les PT font partie, devront obligatoirement passer par un notaire, sous la forme d'un acte authentique, pour inscription au Registre Foncier. Il en va de même pour les inscriptions pour les droits de passages (câbles, etc.).

Le Grand Conseil se prononcera cependant sur un éventuel changement de cette nouvelle procédure pour les droits de passages, à mi-2012.

Au vu des éléments ci-dessus, le montant alloué pour ces travaux en 2012 sur le compte 76.318 est donc insuffisant.

Le montant nécessaire à la réalisation des travaux prévus en 2012 est d'environ fr. 150'000.-.

		Budget	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 150'000.-
76.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -5'613'300.-	fr. -150'000.-

Réparation avarie Banlieue-Ouest (BO)

Dans la nuit du 11 au 12 avril dernier, à 02h00 du matin, l'ensemble du poste de transformation de Banlieue-Ouest à Crissier a déclenché, suite à un défaut d'un transformateur de tension, sur le jeu de barres 125 kV.

Cet incident a privé d'électricité, entre 15 et 60 minutes, les communes de Romanel, Le Mont, Jouxpens, Lausanne (Nord), Crissier, Renens, Chavannes et Ecublens, soit près d'un tiers des clients alimentés par le SEL.

Pour des raisons de sécurité, nous avons pris la décision de ne pas remettre en service le second transformateur de puissance, tant que les causes exactes du défaut n'étaient pas connues. Par conséquent l'alimentation du réseau SEL se fait uniquement par l'intermédiaire du poste de Romanel !

Ce phénomène est qualifié de grave et de très important, et la réparation doit être réalisée dans les délais les plus courts. Pour ce faire, nous avons recours à l'entreprise spécialisée qui a livré ces équipements, dans les années 90, à savoir l'entreprise ABB en Allemagne.

Les travaux se répartiront sur plusieurs étapes. La première est programmée au début du mois de mai, pour le démontage des équipements défectueux et la pose de couvercles étanches, pour nous permettre si nécessaire, de mettre en service le transformateur de puissance dans un mode d'exploitation dégradé, si un nouvel incident devait subvenir du côté du poste de Romanel.

Le poste de transformation de BO est essentiel pour la sécurité d'alimentation de Lausanne et environs.

L'écart entre le budget publié et le disponible à ce jour de la rubrique 76.480 provient de crédits supplémentaires 1^{re} série qui n'ont pas encore été adoptés par le Conseil communal.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 644'400.-	fr. 280'300.-

Le Corps de police dispose actuellement de 17 installations de surveillance automatique du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesse, réparties en différents endroits stratégiques de la ville. 12 appareils photographiques desservent à tour de rôle ces installations permettant de déceler les infractions et d'en transmettre le constat directement par fibre optique au bureau "radar" de la Police municipale. Or, le fait de ne pas pouvoir doter chaque installation de surveillance d'un appareil photographique péjore bien évidemment l'efficacité sécuritaire des équipements en cause. C'est pourquoi, afin de

remédier à cette carence, il convient de compléter les installations par l'achat de cinq appareils photographiques du type TraffiStar SR 520, au prix unitaire, TVA comprise, de fr. 56'060.-, incluant un rabais de 10 % pour commande groupée.

Pour ce faire, dès lors que cette acquisition ne figure pas au budget des autorisations d'achats pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 280'300.- s'avère nécessaire.

Un renforcement des ressources administratives sera vraisemblablement nécessaire pour assurer la gestion des constats d'infraction supplémentaires. Toutefois, ces charges seront largement compensées par des recettes supplémentaires de l'ordre de plus d'un million.

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 644'400.-	fr. 75'100.-
2400.424	Plus-value, produits exceptionnels	fr. -6'000.-	fr. -6'400.-

Remplacement d'un véhicule accidenté

Attribuée à Police-secours, la voiture Volvo V70, immatriculée VD 529499 et mise en circulation en mai 2003, a été mise hors d'usage le dimanche 22 janvier 2012, alors que son compteur affichait 176'200 km. En effet, l'accident de circulation, survenu lors d'une intervention urgente au Centre pour adolescents de Valmont (CPAV), a infligé à ce véhicule un dommage total. De fait, en raison de travaux routiers en cours, l'avenue de Valmont, non encore goudronnée de manière définitive à l'endroit considéré, laissait apparaître un regard que la partie inférieure du moteur de la voiture a heurté, ce qui a endommagé le carter et diverses autres pièces (berceau, trapèzes, etc.). Malgré cela, le véhicule a continué sa route jusqu'au CPAV, de sorte que le moteur, n'ayant plus d'huile, a serré. Selon l'expert mandaté, les frais de réparation s'élèvent à fr. 10'290.-, alors que la valeur résiduelle du véhicule ascende à fr. 8265.-. Il s'ensuit que, vu l'âge et le kilométrage de cette voiture, son remplacement s'impose.

Vu ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une Volvo XC 70, moteur diesel, filtre à particules, boîte à vitesses automatique. Le choix de ce véhicule a été fait en fonction de son utilisation (2 box Alu pour chiens, repris de l'ancien véhicule). Relevons encore qu'un montant de fr. 6395.-, provenant du fonds CASCO communal a été versé sur le compte 2400.424 "Plus-value, produits exceptionnels".

4. TRAVAUX

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl.
4300.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 41'200.-

Achat imprimante 3D

L'ampleur du mandat octroyé à notre atelier des maquettes, expositions et photographies relatif à la réalisation de nombreuses maquettes (Métamorphose, Lausanne 1:500, projets divers, PPA), rend impératif l'achat d'une imprimante 3D.

Suite à une étude comparative, l'article Zprinter 250 a été choisi (prix d'achat, prix d'entretien, prix des consommables, recyclage des consommables, gain de temps de fabrication).

Ce crédit est partiellement compensé par une diminution de fr. 30'000.- sous la rubrique 4300.318 "Autres prestations de tiers".

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**521 Service du travail et de l'intégration**

		Budget	Crédit suppl.
521.1462.2	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 30'500.-
5210.460	Subventions de la Confédération	fr. -112'000.-	fr. -30'500.-

Achat d'un bus dans le cadre du projet Votre Ville, Votre Vie, Votre Voix. Ce véhicule permettra la mise sur pieds d'informations itinérantes, dans les quartiers, sur les droits politiques des citoyens. Autour de ce véhicule seront également organisées des animations sur le thème de la citoyenneté. Il servira également de salle de cinéma pour la diffusion du film "Comment et pourquoi voter".

6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**6601 Service des parcs et domaines**

		Budget	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 766'000.-	fr. 198'500.-

Remplacement véhicule de service secteur sud – No 1031 : fr. 23'500.-

Le Service des parcs et domaines a acquis en 1993 une voiture break neuve pour un montant de fr. 21'500.- Le chef de secteur doit impérativement disposer d'un véhicule pour effectuer ces tournées journalières auprès de diverses équipes disséminées sur tout son territoire, déplacer des membres de son personnel, se rendre à diverses séances de chantiers et surveillance des chantiers et manifestations.

Actuellement, ce véhicule qui totalise 262'000 km a été convoqué pour passer l'expertise. Lors de sa préparation dans nos ateliers, nous avons constaté en plus de divers dégâts de corrosion, la nécessité de remplacer des éléments de commande des vitesses dont une pièce maîtresse n'est plus disponible chez le fabricant. En attendant la réponse du fournisseur, un contrôle technique a été fait auprès du service des automobiles et de la navigation dont l'échéance était au 27 janvier 2012. Depuis cette date, nous avons dû restituer les plaques auprès du service des automobiles et de la navigation.

Depuis 18 ans le service a investi pour l'entretien et la réparation de ce véhicule la somme de fr. 12'834.-. La valeur vénale en état expertisé de ce véhicule est à ce jour de fr. 900.-.

(Il est possible de profiter d'une remise spéciale de fr. 3000.- si nous immatriculons le nouveau véhicule avant le 21 avril prochain).

Remplacement véhicule de service secteur sud – No 1027 : fr. 175'000.-

Le Service des parcs et domaines a acquis en 1985 un transporteur destiné au secteur sud de la ville. Cet engin effectue des travaux d'entretien dans les quartiers de sous gare et particulièrement dans les parcs de Milan, Montriond avec sa colline. Ce véhicule a une dimension spécifique pour pouvoir pénétrer dans des accès difficiles et doit remplir des conditions particulières selon un cahier des charges précis.

Actuellement, ce véhicule qui totalise au compteur 13'438 heures d'utilisation est usé et a le moteur défectueux. Il est hors d'usage depuis le 10 février 2012 Si l'on compare cette utilisation à celle d'un véhicule standard, cela représenterait environ 800'000 km en tenant compte d'une conversion de 60 km pour une heure d'utilisation. La remise en état ou éventuellement le remplacement complet du moteur n'est pas possible, en effet les pièces de rechanges ou un nouveau moteur ne sont plus disponibles chez le concessionnaire et les revendeurs. D'autre part, l'état général du véhicule est très dégradé tant au niveau de la

carrosserie qui présente des points de corrosions, que les parties mécaniques et hydrauliques.

7. SERVICES INDUSTRIELS

77 Service multimédia

		Budget	Crédit suppl.
77.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 155'000.-	fr. 2'960'000.-
77.424	Plus-values, produits exceptionnels	fr. 0.-	fr. -660'000.-

La croissance des activités internet et téléphonie des SiL est importante. Le lancement des offres Citypack (TV, internet, téléphonie) a encore renforcé cette croissance en 2011 (+14% de clients par rapport à 2010).

Pour répondre à l'augmentation des besoins en bande passante (augmentation du nombre de clients et applications et usage d'internet toujours plus gourmands en kbit/s), il est nécessaire d'augmenter régulièrement la capacité des équipements actifs. Les prévisions de développement du télésexeau se basent sur un doublement de la capacité en bande passante tous les 12 à 18 mois. Plusieurs zones seront saturées à Lausanne dès début 2012.

La Municipalité négocie actuellement un projet d'accord avec Swisscom pour le déploiement d'un nouveau réseau entièrement en fibre optique (FTTH - Fibre to the home) qui permettra de franchir un seuil important en termes de capacité de bande passante. Bien qu'elles ne concernent pas Lausanne, les récentes décisions de la Commission de la concurrence (COMCO) en matière de partenariats pour la construction de réseaux en fibre optique ont eu pour conséquence de décaler à l'année prochaine le calendrier prévu pour soumettre au Conseil communal le rapport-préavis portant sur cet objet et répondant à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand "Autoroutes de l'information : pour que toutes les voies mènent à Lausanne".

Ce rapport-préavis prévoit notamment le financement des équipements actifs DOCSIS 3.0 de nouvelle génération pour la période 2012-2014. Ces équipements sont indispensables pour accroître la bande passante du télésexeau durant la phase de construction du nouveau réseau FTTH. Ce décalage de calendrier rend nécessaire la présentation d'une demande de financement séparée pour ces équipements en 2012. Si le projet de réseau optique était refusé par le Conseil communal, le solde du financement de ces équipements serait alors sollicité via les autorisations d'achats annuelles ou via un préavis spécifique sur l'évolution du télésexeau sans FTTH.

Les données internet transmises sur le télésexeau sont codées selon la norme DOCSIS (Data Over Cable Service Interface Specification) par des équipements actifs appelés CMTS (Cable Modem Termination System). Les CMTS DOCSIS 2.0 ont été introduit en 2005 en remplacement du système propriétaire Teralink, retenu lors du lancement des prestations d'accès à internet sur le câble en 1999. Les CMTS (C3200) DOCSIS 3.0, quatre fois plus puissants que leurs prédécesseurs (c'est à dire qui permettent d'alimenter 4 fois plus de clients à vitesse de connexion comparable), ont été introduits en 2009. Les CMTS DOCSIS 3.0 de nouvelle génération (C10G) sont beaucoup plus puissants et disposent d'emplacements vides dans leur châssis permettant d'augmenter encore le nombre de ports ultérieurement.

Les CMTS C10G (objet de cette demande de financement), puis l'ajout de ports supplémentaires en 2013 et 2014 (à financer ultérieurement), permettront de doubler chaque année la capacité du réseau. En 2014, le réseau internet aura alors une capacité 8 fois supérieure à celle d'aujourd'hui, ce qui devrait permettre d'absorber l'évolution de la demande jusqu'en 2016-2017.

Les CMTS équiperont la station de tête et de distribution de Boisy et 9 sites de distribution (Chauderon, CEPP, MAGESI, Grand-Vennes, Praz Séchaud, Rouvraie, Elysée, Prélaz et Flumeaux). Un CMTS supplémentaire est utilisé par le service comme laboratoire pour les tests de connexion et comme équipement de secours. Les SiL disposent donc actuellement de 11 CMTS C3200 qui seront remplacés par 11 CMTS C10G.

SIMA a négocié avec le fournisseur la reprise des 11 CMTS C3200 pour 660 kCHF (valeur à neuf de l'ordre de 1'900 kCHF en 2009). Le service a également obtenu l'abaissement du prix catalogue de près de 40 % et une remise de 100 kCHF pour la commande groupée.

	2012	2013	2014
11 CMTS DOCSIS 3	2'960 kCHF		
5 upgrades		750 kCHF	
3 upgrades			450 kCHF
Reprise 11CMTS DOCSIS 2	660 kCHF		
Total	2'300 kCHF	750 kCHF	450 kCHF

L'achat se fait en dollar. Le cours du dollar retenu est de 1 CHF = 1 USD (le cours au 22.12.2011 était de 0.97 CHF = 1 USD).

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

		Crédit voté	Crédit compl.
5900.503.5038	Extension, transformation et rénovation du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand	fr. 2'000'000.-	fr. 18'600.-

En raison de l'écartement des barrières qui dépassait 12 centimètres, une réduction de cet écart a dû être réalisée sur une longueur de 100 mètres afin de respecter les normes du service cantonal de protection de la jeunesse (SPJ).

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/20 de la Municipalité, du 24 mai 2012;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>2'098'800.-</u>	<u>1'429'000.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 20 du préavis)</i>	<u>3'585'600.-</u>	<u>696'900.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 23 du préavis)</i>	<u>18'600.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Incidence sur le budget de 2012

Déficit prévu au budget de 2012		32'180'000.-
Nouveaux crédits votés	2'104'000.-	
Moins recettes	- 184'000.-	1'920'000.-
Nouveaux crédits demandés		82'463'500.-
Présent crédit	2'098'800.-	
Moins recettes	- 2'125'900.-	- 27'100.-
Déficit total présumé		<u>116'536'400.-</u>

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur :

La Commission permanente des finances (COFIN) a traité, sous la présidence de M. Trezzini, les 30 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Elle préavise sur les demandes supérieures à Frs 50 000.- et prend connaissance des dépenses inférieures ressortant des compétences de la Municipalité. De façon générale, il faut saluer la généralisation presque totale des compensations pratiquées au sein des services concernés (impliquant des crédits supplémentaires négatifs) et la diminution

visible du nombre de demandes.

La répartition des demandes entre dicastères est la suivante.

	Budget fonct.	<i>dont compet. délégée</i>	Autoris achat	<i>dont compet. délégée</i>	crédit invest	total
AG	0	0	0	0	0	0
SPS	0	0	2	0	0	2
CL	7	3	0	0	0	7
Tx	2	2	1	1	0	3
EJCS	7	5	1	1	1	9
FIPAV	0	0	2	1	0	2
SIL	6	0	1	0	0	7
total	22	10	7	3	1	30

Et celle des montants nets est la suivante.

	budget fonct	autoris achat	crédit invest	Total
AG	CHF -41'700	CHF	CHF	CHF -41'700
SPS	CHF -40'800	CHF 349'000	CHF	CHF 308'200
CL	CHF 295'100	CHF	CHF	CHF 295'100
Tx	CHF -30'000	CHF 41'200	CHF	CHF 11'200
EJCS	CHF 197'200	CHF	CHF 18'600	CHF 215'800
FIPAV	CHF -	CHF 198'500	CHF	CHF 198'500
SIL	CHF 290'000	CHF 2'300'000	CHF	CHF 2'590'000
total	CHF 669'800	CHF 2'888'700	CHF 18'600	CHF 3'577'100

Globalement, relativement peu d'objets ont induit un débat ou requis un complément d'informations. Sur l'ensemble, on peut citer trois demandes sur lesquelles la COFIN s'est particulièrement penchée. En italique figurent les explications de la Municipalité.

A Budget de fonctionnement

3600 Service de la Culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr 599'800.	fr 5'000.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr 175'000.	fr 500.
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr 40'000.	fr 28'000.
3600.318	Autres prestations de tiers	fr 435'000.	fr 5'000.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr 259'500.-	fr 1'500.
<i>3600.310</i>	<i>Imprimés et fournitures de bureau</i>	<i>fr 599'800. -</i>	<i>fr. -20'000.</i>

3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr	175'000. -	fr.	-5'000.
3600.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr	50'000.	fr.	-5'000.
3600.318	Autres prestations de tiers	fr	435'000.	fr.	-10'000.

Unité de recherche et relation internationales pour l'art brut

Au 31 décembre 2011, l'ancienne directrice de la Collection de l'art brut a quitté ses fonctions pour occuper, dès le 1^{er} janvier 2012, un nouveau poste d'attachée culturelle, directrice de la recherche et des relations internationales dans le but de renforcer le rayonnement de la Collection de l'art brut sur le plan international, notamment par le biais de l'organisation d'une exposition triennale à l'étranger ainsi que par la découverte de nouveaux auteurs d'art brut et par l'enrichissement des collections. Elle est chargée également de développer un projet, en collaboration avec les milieux académiques et scientifiques régionaux, visant à affirmer la ville de Lausanne comme pôle de compétence autour de l'art brut.

Ce nouveau poste est rattaché hiérarchiquement au directeur de la direction Culture et logement.

Un montant annuel de 40 000 francs a été accordé à l'attachée culturelle pour financer ses frais usuels, soit :

- achat de fournitures courantes de bureau et imprimés ;
- remboursement des frais de déplacement en Suisse et à l'étranger dans le but d'obtenir de nouveaux dons d'œuvres d'art brut et d'établir les contacts nécessaires à l'élaboration d'une exposition sur le plan international ;
- financement des mandats nécessaires à l'élaboration d'une exposition sur l'art brut à l'étranger ;
- frais de cotisations.

La Commission constate que le montant de fr. 40 000.– fait que ce crédit échappe à sa compétence. Elle relève toutefois la nature particulière du poste créé.

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget		Crédit suppl.	
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr	2'960'000.	fr	177'000.-

Dégâts causés par le gel dans les bâtiments scolaires

La période de froid inhabituel subie durant le mois de février a causé d'importants dégâts dans de nombreux bâtiments scolaires.

Collège de la Bourdonnette

La batterie de chauffage du groupe ventilation a gelé. Ce modèle ancien n'est pas équipé d'un thermostat qui aurait permis d'arrêter l'installation. Cette situation a entraîné une perte de gaz dans le bulbe dont la dilatation a entraîné la destruction du système, nécessitant le remplacement de la batterie et du tableau de commande complet pour les 3 groupes de ventilation du collège.

Le coût total des travaux est devisé à fr. 20 000.–.

Collège d'Entre-Bois

La salle de musique de l'aile Nord a été inondée suite à la rupture de deux conduites d'alimentation principale d'eau froide. Le coût des travaux est particulièrement élevé, car l'analyse amiante de ce bâtiment indique une présence d'amiante dans les colles du revêtement linoléum, qui doit donc impérativement être changé. Les travaux de désamiantage ont débuté à mi-mars. A ce jour, fr. 65 000.– sont engagés sur devis, et nous sommes dans l'attente des autres offres. La classe de musique n'est plus utilisable pour la fin de la présente année scolaire.

Le coût total des travaux de réparation des conduites et de la salle est évalué à fr. 130 000.–.

Collège de Chailly

La rupture de la conduite chauffage ventilation, située à l'entrée des locaux de la ludothèque, a provoqué une inondation de toute la surface de la ludothèque, impliquant l'intervention des pompiers, d'un chauffagiste, d'un électricien, et autres corps de métier

Les travaux de remise en état sont évalués à fr. 15 000.–.

Pavillon du Léman

Le gel dans les locaux de la chaufferie a impliqué l'arrêt de production de chaleur et le déplacement des élèves de 2 classes CIN. L'intervention d'un chauffagiste pour le réamorçage du brûleur et d'un menuisier pour la découpe du plancher à plusieurs endroits ont été nécessaires pour permettre de procéder au dégel des conduites dans tout le pavillon.

Le coût total des travaux s'est élevé à fr. 12 000.–.

La prise en charge de ces montants par le budget d'entretien courant obligerait le service à renoncer à des travaux d'entretien prévus et absolument indispensables pour assurer la maintenance des bâtiments scolaires.

Dès lors, c'est un crédit supplémentaire de fr. 177 000.– qui est sollicité en 1^{re} série 2012. Ce crédit répond parfaitement aux critères d'urgence et d'imprévisibilité et il ne peut être compensé.

Par ailleurs d'autres dégâts, de moindre importance, également causés par le gel, sont survenus dans les collèges de la Barre, des Bergières, de l'Eglantine, de l'Elysée, de Grand-Vennes, de la Madeleine et de Montoie pour un montant total de fr. 18 000.–.

Ces frais supplémentaires seront pris en charge par le budget d'entretien courant.

La multiplication de ces demandes de crédits supplémentaires, justifiées et acceptées par la commission, démontre, si besoin était, l'importance de l'entretien des biens immobiliers scolaires. Plusieurs initiatives de conseillers communaux et de grands travaux en cours en témoignent, avec les risques financiers que cela implique.

B Autorisations d'achats**2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	<i>fr</i> 644'400.	fr 280'300.–

Le Corps de police dispose actuellement de 17 installations de surveillance automatique du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesse, réparties en différents endroits stratégiques de la ville. 12 appareils photographiques desservent à tour de rôle ces installations permettant de déceler les infractions et d'en transmettre le constat directement par fibre optique au bureau "radar" de la Police municipale. Or, le fait de ne pas pouvoir doter chaque installation de surveillance d'un appareil photographique péjore bien évidemment l'efficacité sécuritaire des équipements en cause. C'est pourquoi, afin de

remédier à cette carence, il convient de compléter les installations par l'achat de cinq appareils photographiques du type TraffiStar SR 520, au prix unitaire, TVA comprise, de fr. 56 060.–, incluant un rabais de 10 % pour commande groupée.

Pour ce faire, dès lors que cette acquisition ne figure pas au budget des autorisations d'achats pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 280 300.– s'avère nécessaire.

Un renforcement des ressources administratives sera vraisemblablement nécessaire pour assurer la gestion des constats d'infraction supplémentaires. Toutefois, ces charges seront largement compensées par des recettes supplémentaires de l'ordre de plus d'un million.

La commission a accepté majoritairement ce crédit supplémentaire. Certains commissaires se sont néanmoins souvenus que la Direction sécurité publique et sports avait pu affirmer par le passé que ces 5 appareils photographiques supplémentaires n'étaient pas nécessaires vu le rôle dissuasif des installations de surveillance et les rotations effectuées.

C Crédits d'investissement du patrimoine administratif

Pas de remarques.

La Commission des finances remercie la directrice FIPAV ainsi que M. Barbi, chef du Service financier pour leurs explications très complètes ainsi que M. Vaney pour son travail.

A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions à l'unanimité. Elle recommande au Conseil de faire de même.

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – Nous rejoignons les eaux nettement moins agitées des crédits supplémentaires, première série, pour 2012.

Les crédits supplémentaires sont régulièrement examinés par les sous-commissaires de la Commission des finances ; ils sont ensuite discutés en séance plénière et, pour la plupart, adoptés sans difficulté. Le travail de la Commission des finances à cet égard a diminué depuis le début de la législature, sans doute à cause de la volonté de la direction et de l'ensemble de la Municipalité de diminuer le nombre de crédits supplémentaires, ce dont nous lui savons gré.

La presse s'est fait l'écho d'un crédit supplémentaire lié à l'achat de caméras par rapport à des radars disposés sur un certain nombre d'installations. Jusque-là, pas de problème, on nous avait expliqué qu'on pouvait faire une rotation ; ensuite, on nous a expliqué que c'était plus simple d'avoir des caméras sur toutes les installations ; là aussi, cela n'a pas fait l'objet de grandes discussions au sein de la commission. Toutefois, je dois ajouter quelque chose qui ne figure pas dans le rapport. Un article paru dans l'édition du mercredi 13 juin 2012 du *24 heures*, page 19, signé par M. Laurent Anteneuf, dit : « Il est vrai que l'amortissement de ces appareils est très rapide, reconnaît Jean-Philippe Pittet, porte-parole de la Police. Ce dernier annonce même la pose d'un 18^e mât tout équipé au carrefour Grey-Boisy cet été aussi, ce qui fera donc six nouveaux radars en Ville ». Vu que nous nous sommes penchés sur l'achat de cinq caméras, on pourrait nous expliquer d'où sort cette 6^e et si les choses n'avaient pas déjà été décidées avant.

La discussion est ouverte.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – Ce 6^e mât était inscrit aux autorisations d'achat 2011.

A. Budget de fonctionnement

1. ADMINISTRATION GENERALE

1203 Plan de mobilité.

- 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS
 - 2400 Corps de police.
- 3. CULTURE ET LOGEMENT
 - 330 Service du logement et des gérances
 - 3301 Immeuble du patrimoine financier
 - 3302 Immeuble du patrimoine administratif
 - 3304 Division du logement
 - 3600 Service de la culture
 - 3900 Secteur assurances sociales
 - 3901 Secteur administratif SAS
- 4. TRAVAUX
 - 4100 Service de la coordination et du cadastre
 - 4201 Service des routes et de la mobilité
 - 4300 Service d'urbanisme
 - 4601 Ramassage et tri des déchets
- 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE
 - 5110 Administration du service
 - 5111 Unités support
 - 5112 Unités prestations
 - 5210 Administration du service
 - 5800 Ecoles primaires et secondaires
 - 590 Service de l'accueil de jour de l'enfance
- 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT
- 7. SERVICE INDUSTRIELS
 - 700 Développement stratégique
 - 76 Electricité

M. Guy Gaudard (PLR) : – En ce qui concerne le point 700.318, j'aimerais savoir qui établit les factures des Services industriels et qui s'occupe d'envoyer les rappels.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Les factures adressées aux consommateurs sont préparées par la division système du service commercial. Elles sont ensuite mises sous enveloppe et adressées par la poste selon un contrat que nous avons avec la CADEV. Les rappels sont également gérés par le service commercial.

- 77. Multimédia
- 78. Service commercial
- B. Autorisations d'achats**

- 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS
 - 2440 Corps de police
- 4. TRAVAUX
 - 4300 Service d'urbanisme

5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE
 521 Service du travail et de l'intégration
6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT
 6601 Service des parcs et domaines
7. SERVICES INDUSTRIELS
 77 Service multimédia
- C. Crédits d'investissements**
5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE
 590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je n'ai pas compris les incidences sur le budget 2012, où on a un déficit total présumé de 116 536 400 francs. J'ai cherché d'où vient ce montant et je souhaiterais avoir quelques explications à ce sujet.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert : – C'est l'impact des décisions qui seraient prises dans le cadre du vote de ce préavis, avec une réactualisation du déficit total présumé en fonction de tous les autres crédits que vous avez votés depuis le vote sur le budget 2012.

La discussion est close.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), rapporteur : – La Commission des finances a accepté les conclusions à l'unanimité.

Les crédits complémentaires 2012 sont adoptés sans avis contraire et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/20 de la Municipalité, du 24 mai 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>	
	Fr.	Fr.	
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	2'098'800.–	1'429'000.–	
	<u>2'098'800.–</u>	<u>1'429'000.–</u>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	3'585'600.–	696'900.–	
	<u>3'585'600.–</u>	<u>696'900.–</u>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	18'600.–	0.–	
	<u>18'600.–</u>	<u>0.–</u>	

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Groupe de travail “Gitans” – Evolution du dossier »

Développement polycopié

Dans le cadre de la réponse à mon interpellation « des Gitans au Chalet-à-Gobet » quel est le coût pour notre ville, la Municipalité dans sa réponse à la question 6, 1^{er} alinéa, précisait

La Municipalité, consciente des problèmes engendrés par ce type de situation a sollicité une réactivation du Groupe de travail « Gitans », présidé par M^{me} la préfète Pierrette Roulet-Grin, afin de poursuivre les démarches de mise à disposition d'un emplacement supplémentaire pour accueillir les gens du voyage.

Selon mes renseignements, il semblerait que le directeur de la Sécurité publique et des sports avait, lors de la dernière séance du groupe « Gitans-Vaud » du 3 décembre 2010, précisé qu'il voyait une possibilité de terrain dans la région lausannoise.

Au vu de ce qui précède, je demande par cette interpellation ordinaire à la Municipalité de bien vouloir renseigner notre Conseil sur l'évolution de ce dossier.

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Préambule

Pour mémoire, vendredi 16 juillet 2010, des gens du voyage avaient installé une centaine de caravanes et leurs véhicules sur le pré de la Bressonne au Chalet-à-Gobet, établissant ainsi un campement illicite de quelque 350 à 400 personnes. Ils quittèrent les lieux le 25 juillet 2010 après avoir payé quelque 6500 francs de taxes diverses.

Suite à ces événements, M. Jean-François Cachin avait déposé une première interpellation pour connaître notamment quel était le coût engendré pour la Ville par ce stationnement et quelles mesures la Municipalité entendait prendre pour que pareille situation ne se reproduise plus sur le territoire lausannois.

Dans sa réponse au Conseil communal, la Municipalité avait clairement indiqué ne pas souhaiter reconduire ce type d'hébergement, tout en relevant qu'il était très difficile dans la pratique de tenir une position aussi intransigeante, compte tenu des difficultés que suppose l'évacuation immédiate, par la contrainte, de campements d'une telle ampleur. Nonobstant ces difficultés et faute d'infrastructures adéquates, la Municipalité avait également fait part de son intention de continuer à prendre des mesures préventives en vue d'empêcher une occupation illicite, tout en restreignant l'attractivité des espaces publics disponibles sur son territoire. En outre, elle indiquait vouloir faire avancer la réflexion à l'échelon cantonal pour, à terme, déboucher sur la mise à disposition de nouveaux emplacements fixes, tels que ceux de Rennaz ou de Payerne.

Cela étant, la Municipalité répond comme il suit à l'interpellateur qui demande à ce que le Conseil communal soit renseigné sur l'évolution de ce dossier.

Le groupe de travail (GT) « Gitans-Vaud » s'est effectivement réuni le 3 décembre 2010 au Centre de la Police cantonale vaudoise, à la Blécherette. Pour rappel, ce GT regroupait, outre M^{me} Pierrette Roulet-Grin, des cadres de la Police cantonale et de plusieurs polices municipales (dont Lausanne), ainsi que des préfets et des conseillers municipaux de plusieurs communes vaudoises (dont le directeur de la Sécurité publique et des sports de Lausanne).

Outre les tendances migratoires et des éléments statistiques, le GT a longuement évoqué la problématique récurrente du manque de places, butant toujours sur la même difficulté, à savoir celle de trouver une réelle intention politique coordonnée pour aller de l'avant avec ce dossier. Les partenaires présents lors de cette séance ont tous admis qu'il était nécessaire de mettre à disposition une place proche de l'agglomération lausannoise, sans

forcément attribuer à Lausanne la responsabilité d'une telle implantation. En outre, le GT a constaté que le secteur « Terre-Sainte – la Côte » constituait également une autre priorité. A cette occasion, les représentants de la Ville de Lausanne ont effectivement confirmé l'utilité d'un espace spécifique dans la couronne lausannoise.

Or, pour sa part, la Ville de Lausanne ne dispose d'aucun emplacement adéquat permettant d'accueillir à long terme les gens du voyage. En effet, compte tenu de ses importants projets de développement, à l'instar de « Métamorphose », il paraît difficilement concevable de créer un lieu de stationnement fixe dans la région, par exemple à la Blécherette, alors que dans cinq ans environ, ces secteurs « verts » du nord de la ville seront appelés à accueillir les multiples constructions qu'il est prévu d'y implanter. Ainsi, hormis la zone du Chalet-à-Gobet, où les limites de la tolérance ont très vite été atteintes par la population résidente et ceux qui fréquentent le voisinage, il ne subsiste plus de lieux adaptés situés sur le territoire lausannois.

Il s'ensuit que la recherche d'un tel site devrait avoir lieu à l'échelon politique régional, voire cantonal, afin de trouver une solution pérenne, acceptable par les divers partenaires concernés. Pour cette raison, le directeur de la sécurité publique et des sports de Lausanne portera cet objet à l'ordre du jour du Conseil cantonal de sécurité, dont il est membre permanent, afin de faire réactiver le GT « Gitans-Vaud » et de poursuivre les réflexions menées jusqu'alors, pour tenter de débloquer la situation.

En conclusion, tant qu'un terrain spécifiquement destiné à accueillir les gens du voyage n'aura pas été trouvé et aménagé à cette fin, la Ville de Lausanne doit encore s'attendre, à moyen terme en tout cas, à devoir faire face à des occupations imprévisibles et soudaines de certaines portions du territoire communal. Plus loin dans le temps, le fort développement de la ville contribuera vraisemblablement à rendre de plus en plus difficile, voire impossible, de telles occupations.

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Je remercie la Municipalité de sa réponse à mon interpellation. J'ai pris note que la Ville de Lausanne ne dispose d'aucun emplacement adéquat permettant d'accueillir les gens du voyage à long terme, hormis la zone du Chalet-à-Gobet, où les limites de tolérance ont très vite été atteintes par la population résidente et ceux qui fréquentent le voisinage. Il ne subsiste donc plus de lieu adapté situé sur le territoire lausannois.

Nous prenons note que la recherche d'un site pour les gens du voyage devrait avoir lieu à l'échelon politique régional, voire cantonal, afin de trouver une solution pérenne acceptable. Nous savons qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'avantage des villes importantes de ce canton est de mettre à disposition une aire de stationnement temporaire – d'avril à octobre – sommairement aménagée pour éviter le stationnement indésirable. Si l'Est du Canton bénéficie de la place de Rennaz et le Nord vaudois de celle de Payerne, le besoin de deux nouveaux terrains, l'un aux abords de la Ville de Lausanne et l'autre sur l'Ouest lémanique, est impératif selon le groupe de travail « Gitans-Vaud ». Afin d'éviter un stationnement imprévisibles, comme on l'a vu pendant l'été 2010 au Chalet-à-Gobet, nous souhaitons que M. le directeur de la Sécurité publique et sports, avec ses collègues de la région lausannoise et le Conseil cantonal de sécurité, réactive et poursuive les réflexions menées par le groupe de travail « Gitans-Vaud ». Dès lors, j'accepte la réponse de la Municipalité. Je ne déposerai pas de résolution, étant donné que, dans la réponse municipale, M. le directeur de la Sécurité publique et sports s'engage à réactiver le groupe « Gitans-Vaud ». J'espère qu'il nous renseignera sur la suite sur cette affaire.

La discussion est ouverte.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Effectivement, le dossier a été réactivé lors du dernier conseil cantonal de sécurité, qui est l'organe politique qui dirige la sécurité dans le Canton de Vaud ; il sera mis à l'ordre du jour d'une toute

prochaine séance, notamment en auditionnant M^{me} Grin, l'ancienne préfète qui est en charge de ce dossier, mais aussi quelqu'un de la Police cantonale en charge de ce dossier, pour trouver une solution pour la région lausannoise et pour l'Ouest vaudois, où il manque effectivement deux aires d'arrêt pour les gens du voyage.

M^{me} Janine Resplendino (La Gauche) : – Les personnes dont nous parlons peuvent être étrangères ou suisses ; les gens du voyage ont été reconnus comme une minorité nationale par le Conseil fédéral. Il a été relevé que l'absence de places de transit est une discrimination en lien avec l'aménagement du territoire. Dès lors, la réponse de la Municipalité n'est pas vraiment satisfaisante. L'interpellation a été déposée en novembre 2011, et il semble que rien n'a été fait depuis. M. le municipal Vuilleumier vient de nous donner des informations sur ce qui se passera dans le futur, et nous ne sentons pas une réelle volonté d'empoigner le problème. Dès lors, nous proposons une résolution.

Résolution

1. Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, par son municipal de la Sécurité publique et sports, appuie rapidement et fermement la recherche d'une solution quant à un emplacement pour les « Gens du voyage ».
2. Nous demandons la réactivation rapide du groupe de travail « Gitans-Vaud », complété par des représentants des Gens du voyage, et la recherche d'un lieu adéquat sur le territoire de la Commune de Lausanne.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Comme je l'ai dit, le dossier a été réactivé et sera mis à l'ordre du jour pour trouver une solution. On ne peut pas partir du principe qu'il faut trouver une solution pour la région lausannoise et que cela doit forcément être à Lausanne. C'est une possibilité, mais il faut aussi trouver une solution pour la région.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – C'est difficile de se déterminer au nom de ses camarades de parti, puisqu'on n'a pas eu l'occasion d'en débattre, mais j'imagine que la première partie de la résolution est tout à fait recevable. En revanche, la seconde ne sert strictement à rien car, si j'entends ce que vient de dire M. le directeur de la Sécurité publique et sports, le groupe de travail « Gitans-Vaud » a déjà été réactivé ; je ne crois donc pas cette requête nécessaire. En revanche, je pourrais accepter la première partie.

J'aimerais que l'on puisse voter cette résolution en deux fois. A moins que M^{me} Resplendino ne change d'avis.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – J'appuie la demande de M^{me} de Meuron. En effet, nous souhaitons clairement séparer les deux aspects. Nous comprenons le début de la deuxième phrase selon la formule traditionnelle des résolutions « Le Conseil communal souhaite... », mais cela ne change pas grand-chose. Il me semble que l'on va un peu vite en besogne, surtout si l'on se plaint des tâches que Lausanne effectue pour le reste du Canton dans d'autres domaines.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Les deux parties sont quand même liées et cela n'a pas de sens de les séparer. Le Plan directeur cantonal prévoit un emplacement pour les gens du voyage dans la région de Lausanne. J'ai la même réserve que le directeur concernant le territoire de la Commune ; on ne peut pas exclure qu'une solution soit recherchée en dehors du territoire de la Ville, mais il faut trouver une solution pour la région.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je ne sais pas comment agir pour que l'on vote bien sur les deux parties séparément. Je refuserai la deuxième, puisqu'il me semble qu'on ne négocie rien, on déclare déjà que cela doit absolument se faire sur le territoire de la Commune, ce que l'on doit discuter avec les autres communes et le Canton.

La discussion est close.

Le président : – On va d’abord voter pour savoir si l’on souhaite voter cette résolution en un ou deux points et on votera la résolution ensuite.

La proposition de voter la résolution en deux points est adoptée.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le point N° 1 de la résolution est adopté par 61 voix contre 6 et 4 abstentions.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Le deuxième point n’est pas recevable tel que formulé. Il contient une injonction, ce qu’une résolution ne peut pas contenir. Alors, de deux choses l’une : soit la résolutionnaire reformule son texte en « nous souhaitons que », soit elle le retire.

M^{me} Janine Resplendino (La Gauche) : – Je modifie mon texte.

Résolution reformulée

2. Nous souhaitons la réactivation rapide du groupe de travail Gitans-Vaud, complété par des représentants des Gens du voyage, et la recherche d’un lieu adéquat sur le territoire de la Commune de Lausanne.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le point N° 2 de la résolution est refusé par 50 voix contre 23 et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l’interpellation de M. Jean-François Cachin : « Groupe de travail “Gitans” – Evolution du dossier » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M^{me} Janine Resplendino, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, par son Municipal de la sécurité publique et sports, appuie rapidement et fermement la recherche d’une solution quant à un emplacement pour les « Gens du voyage ».

Interpellation de M. Daniel Bürgin : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! »

Développement polycopié

Si les Lausannois peuvent être satisfaits de pouvoir à nouveau compter sur la présence du FC Lausanne-Sport en Super League, l’engagement de ressources au sein des forces de la police municipale a également connu une forte croissance.

Les matches à risques sont à l’agenda et la police municipale devra répondre de manière adaptée pour assurer la sécurité des spectateurs, du stade, des espaces publics et privés directement concernés ainsi que des alentours de la gare de Lausanne.

Nul besoin de grands calculs pour se convaincre que l’engagement de la police municipale, pour garantir la sécurité des matches du Lausanne-Sport, doit exiger des ressources qui seront probablement retranchées des engagements quotidiens des effectifs prévus aux besoins de la sécurité en ville.

Questions à la Municipalité :

1. Quels sont les besoins ou ressources nécessaires pour prendre en charge la sécurité des différents matches du Lausanne-Sport ?
2. Des mesures ont-elles été prises par nos autorités pour ne pas retrancher les ressources nécessaires à l'action sécuritaire quotidienne de la police municipale ?
3. La Municipalité est-elle en mesure de garantir que les effectifs de la police municipale pour lutter contre l'insécurité en ville, ne seront pas réduits pour permettre de garantir la sécurité des matches du Lausanne-Sport ?
4. Comment sont financées les charges supplémentaires pour la police suite à l'engagement de cette dernière dans le dispositif de sécurité des matches de Super League ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Au printemps de cette année, après une très belle saison qui l'a même conduit à se mesurer à des équipes de l'Europa League, le Lausanne-Sport accédait à nouveau à l'élite du football suisse, qu'il avait quittée dix ans auparavant.

Si les supporters se sont réjouis de ce changement de ligue, il a rapidement été nécessaire de réunir les nombreux partenaires impliqués, afin d'initier les réflexions relatives à la sécurité. Il était en effet indéniable que la venue de certains clubs allait engendrer de nombreux problèmes, auxquels les forces de police, notamment, allaient devoir faire face.

Il apparaissait alors évident que, selon les matches, la Police de Lausanne ne pourrait pas assumer seule cette lourde charge, qui demande un personnel conséquent et formé, notamment dans le maintien de l'ordre. Un groupe de travail a ainsi rédigé une convention de collaboration entre la Police cantonale et celle de la Ville, afin de régler les détails des engagements. Dite convention précise que le stade lui-même et l'anneau l'entourant sont du ressort de la société Securitas, que le Lausanne-Sport a mandatée. Lorsque la situation est dégradée et que les agents de cette société ne peuvent plus faire face, les forces de police interviennent sur demande des dirigeants de ladite société. Durant le premier tour, cela ne s'est heureusement pas produit.

Jusqu'à maintenant, quelle qu'ait été l'analyse du risque, un dispositif susceptible de faire face à toute éventualité, mais surtout d'ouverture et d'accueil, a été privilégié. Le personnel de maintien de l'ordre est totalement invisible et les supporters adverses sont d'abord accueillis par la police des transports, sur les quais, puis par un dispositif de service d'ordre, composé de policiers de tout âge, en tenue Unimatos. Le cortège, quand il y en a un, est ensuite pris en charge par le dispositif de circulation et conduit jusqu'au stade. Cette philosophie a ainsi permis d'éviter tout débordement. Au terme du match contre YB, les représentants du club bernois ont félicité les forces de l'ordre pour le professionnalisme et l'image positive qu'elles ont affichés.

Cela étant, se basant sur les matches du premier tour, à savoir :

Lausanne-Sport – Zurich 30 juillet 2011

Lausanne-Sport – Lucerne 3 août 2011

Lausanne-Sport – Sion 21 août 2011

Lausanne-Sport – YB 11 septembre 2011

Lausanne-Sport – Servette 25 septembre 2011

Lausanne-Sport – Thoun 22 octobre 2011

Lausanne-Sport – Bâle 5 novembre 2011

Lausanne-Sport – Neuchâtel-Xamax 3 décembre 2011

Lausanne-Sport – Grasshoppers 11 décembre 2011,

la Municipalité répond comme il suit aux questions posées par l'interpellateur :

1) Quels sont les besoins ou ressources nécessaires pour prendre en charge la sécurité des différents matches du Lausanne-Sport ?

Outre les ressources de la Police cantonale, des pompiers, des sanitaires et des membres de la PCi, la Police de Lausanne a dû mettre sur pied d'importants dispositifs, en adéquation avec l'analyse des risques, faite pour chaque match.

Il est ainsi nécessaire, afin de coordonner l'action, de mettre sur pied une structure de conduite, que ce soit à l'Hôtel de police ou en ville, des dispositifs de maintien de l'ordre, de service d'ordre, de circulation, ainsi qu'une antenne judiciaire sur le terrain pour effectuer des surveillances discrètes ou procéder à des interpellations, mais aussi susceptible de prendre en charge un nombre conséquent d'auteurs de délits.

Ainsi, pour les neuf premiers matches, ce sont un peu plus de 1000 policiers et assistants de police (cumulés et lausannois uniquement) qui ont été engagés. S'il y en avait 183 pour le premier match contre Zurich, il n'y en avait plus que 56 contre Neuchâtel-Xamax, l'analyse démontrant que le risque était jugé de faible à moyen.

Ce dispositif doit être capable, en tout temps, d'assurer la sécurité en gare de Lausanne (pour les supporters qui arrivent par le train), ainsi que sur les parcs près du stade olympique (pour ceux qui arrivent tant en car qu'avec des véhicules privés), de séparer physiquement les fans de chaque équipe, de prendre en charge tout cortège, d'interpeller les auteurs d'incivilités ou de délits, d'appuyer la sécurité privée, dans et autour du stade, et, bien entendu, de rétablir l'ordre en cas de situation péjorée.

L'énoncé de ces missions permet à lui seul de comprendre les chiffres mentionnés ci-dessus.

Pour information, la Police cantonale met à disposition entre 0 et 60 gendarmes, selon le degré de risques du match, les pompiers et les sanitaires environ 30 personnes et la PCi, une vingtaine.

2) Des mesures ont-elles été prises par nos autorités pour ne pas retrancher les ressources nécessaires à l'action sécuritaire quotidienne de la police municipale ?

La réponse à cette question est englobée dans celle donnée à la question 3, les deux étant étroitement liées.

3) La Municipalité est-elle en mesure de garantir que les effectifs de la police municipale pour lutter contre l'insécurité en ville, ne seront pas réduits pour permettre de garantir la sécurité des matches du Lausanne-Sport ?

La première mesure prise est un accord entre le Canton et la Commune, quant à une collaboration entre les corps de police respectifs, ce qui permet une action concertée, que ce soit lors de la préparation ou durant l'engagement.

Par ailleurs, les cadres des deux corps conduisent ensemble les opérations, ce qui permettrait au dispositif d'être aussi engagé sur le territoire vaudois, par exemple en cas de problématique sur une aire d'autoroute. Ce cas de figure ne s'est pas produit.

A ce jour, ces dispositifs fonctionnent à satisfaction et permettent de garder, à Police-secours, malgré un effectif évidemment réduit, un socle sécuritaire de base (SSB), capable d'assurer les interventions courantes.

Une mobilisation aussi importante impacte par contre très nettement le personnel des postes de quartier. En effet, sans entrer dans les détails et à quelques rares exceptions près, ces postes ont été fermés les jours de match. Quant aux policiers cyclistes, rattachés au

poste d'Ouchy, ils ont également été incorporés au dispositif. Chaque fermeture a été annoncée, comme d'habitude, et il n'y a pas eu, à l'heure actuelle, de plaintes de citoyens.

Les motocyclistes, ainsi que de nombreux assistants de police ont joué un rôle important dans le dispositif et n'ont, dès lors, pas été affectés aux tâches courantes qui leur incombent. Il faut toutefois relativiser, puisque l'activité des assistants est moindre le dimanche ou le samedi soir, par exemple. Quant aux motocyclistes de police, il leur appartient, en tout temps, de gérer les problèmes de circulation, ce qui est le cas en l'espèce.

Fait particulier, en date du 21 août 2011, le sud de la ville accueillait le Triathlon de Lausanne, et, plus particulièrement, une manche de la Coupe du monde. Afin d'en assurer la sécurité, comme chaque année, un dispositif policier a été déployé. Cette date coïncidait malheureusement avec la rencontre Lausanne-Sport - Sion, que l'analyse classait parmi les matches à risques. Une demande a été faite auprès des autres polices municipales vaudoises (ACPMV), afin d'obtenir une aide dans le domaine de la circulation. Une dizaine de policiers est venue renforcer les dispositifs, permettant ainsi à la Police de Lausanne de remplir les deux importantes missions de la journée.

Remplir la mission confiée et assurer le SSB sont les préoccupations majeures des cadres de la Police de Lausanne. Mais un effort important a bien entendu dû être fourni par le personnel en congé, dont une partie en provenance des rangs de Police-secours. En tournus complet, ce personnel a, compte tenu de la répétitivité des matches et du poids de leurs autres engagements, été soumis à un travail accru.

De cet aspect découle une autre problématique, à savoir celle de l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires, que la Police de Lausanne tente de limiter, en les rendant dès que faire se peut, afin que le personnel puisse aussi récupérer. Cela induit bien entendu une diminution sporadique des effectifs, notamment pour les tâches dissuasives et préventives.

Les membres du Groupe d'intervention sont particulièrement actifs dans le maintien de l'ordre. Ils ne peuvent dès lors assurer totalement le renfort que Police-secours souhaite, notamment la nuit de week-end précédant le match. D'autre part, ils assurent une permanence en cas d'interventions particulières, cela en plus de leur travail quotidien, dès lors bien souvent sur leurs congés. Le cumul de ces engagements, qu'ils ne peuvent éviter, génère non seulement de la fatigue, mais aussi de nombreux changements d'horaire, des indisponibilités lorsque les heures supplémentaires sont reprises, du retard dans la formation qu'ils doivent dispenser, par exemple.

En résumé, la Police de Lausanne, sans mener d'actions proactives et en fermant des postes de quartier, peut garantir les effectifs minimaux pour lutter contre l'insécurité en ville, mais dans des conditions et circonstances peu confortables. Les semaines de match, il est nécessaire de prioriser les actions en tenant compte de l'aspect sécuritaire général, des ressources à disposition et de l'état de fatigue des policiers.

Il y a lieu de préciser que les policiers en tournus ne bénéficient que d'un seul week-end de congé par mois (du samedi à 04h00 au lundi à 12h00), auquel ils doivent parfois renoncer pour ces engagements.

4) Comment sont financées les charges supplémentaires pour la police suite à l'engagement de cette dernière dans le dispositif de sécurité des matches de Super League ?

La principale charge, à laquelle le Corps de police de Lausanne doit faire face, est l'augmentation des heures supplémentaires induites par ces engagements. Dans l'ensemble, elles sont reprises, ce qui n'influe pas sur le budget.

Au terme du premier tour, le personnel dudit corps de police a cumulé plus de 7000 heures supplémentaires. On peut ainsi déjà tabler sur près de 13 000 heures supplémentaires, à

l'issue des 18 matches que le Lausanne-Sport jouera à domicile, sans toutefois compter les matches de la Coupe suisse.

En outre, la Police de Lausanne assure la subsistance de ses partenaires, collègues de la Police cantonale, pompiers, sanitaires et membres de la PCi. A l'heure actuelle, toujours pour ces neuf matches, 1851 lunches ont été distribués, pour un coût total de 24 953,20 francs.

Cette somme est prise sur le budget de fonctionnement du Corps de police, aucune demande de crédit supplémentaire n'ayant été faite à ce jour. Un tableau des dépenses, par match et par entité, est tenu à jour par l'intendant.

Le comportement de certains supporters ayant quelque peu changé, les forces de police ont dû utiliser des balles en caoutchouc lors du match LS-FC Servette du 1^{er} avril, ce qui n'était pas arrivé auparavant et a engendré les premiers frais en matière de munitions.

Quant aux trajets faits en véhicules, très courts, ils ne devraient pas avoir d'influence majeure sur le budget carburant du Corps de police.

Discussion

M. Daniel Bürgin (UDC) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses concernant le Lausanne-Sport, qui passe en Super League, et les ressources engagées au sein de la police municipale pour la sécurisation des matches.

J'ai une petite remarque concernant la planification des matches en avance. Il y a eu un cas où deux événements se sont produits en même temps et ont posé des problèmes à la police : le triathlon de Lausanne et un match du Lausanne-Sport. Si c'est possible, la Municipalité devrait prendre des mesures pour s'assurer qu'il n'y ait pas de gros événements en même temps.

On peut voir dans la réponse que la police était fortement surchargée quand il est dit que « les policiers en tournus ne bénéficient que d'un seul week-end de congé par mois auquel il doivent parfois renoncer pour ces engagements ». Il y a donc une surcharge notable. On nous dit aussi que les heures supplémentaires reprises n'influencent pas les finances, mais la qualité de la sécurité en ville ; c'est bien là le principal problème. Les heures sont reprises, mais étalées sur l'année.

On voit donc que la sécurité en ville est fortement affectée par ces matches et qu'il faudrait rajouter des policiers. D'après un calcul effectué par la Commission des finances, il faudrait 30 policiers supplémentaires par an pour combler ce lapsus. J'ai donc une question subsidiaire à la Municipalité : dans le *24 heures* du 8 juin, on pouvait lire que la Municipalité annonce 30 postes supplémentaires ; je me demande si ces 30 postes correspondent à ce déficit, ou si c'est ce qui pousse M^{me} Jacqueline de Quattro à dire qu'il en faudrait plutôt 60.

La discussion est ouverte.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Par rapport au changement de dates, lorsque nous nous apercevons que plusieurs manifestations – pas seulement sportives – tombent en même temps et qu'il y a en plus un match, on essaie de faire déplacer telle ou telle manifestation, si possible. Mais vous pensez bien que des manifestations comme le triathlon sont prévues une année ou deux à l'avance. On reçoit le calendrier pour un match de football deux à trois mois à l'avance ; c'est donc souvent difficile. Les horaires de certains matches ont pu être déplacés et la Municipalité y veille.

C'est vrai que les tournus d'horaire sont difficiles pour les policiers ; c'est un rythme important. C'est pourquoi il faut des effectifs supplémentaires, soit non seulement pour avoir plus de gens sur le terrain, mais aussi pour pouvoir augmenter les périodes de repos et de récupération des policiers. Quant aux heures supplémentaires, je n'ai pas très bien compris le calcul des 30 postes dans l'interpellation ; on y parle de 13 000 environ en tout

sur la moitié des matchs de 7000 heures : si on calcule 1600 à 1700 heures, on n'arrive pas à 30 postes. En même temps, on ne dit pas dans l'interpellation que le socle sécuritaire de base n'est pas atteint. Mais, incontestablement, les heures passées pour sécuriser les matchs de football, qui sont notamment des heures supplémentaires, ne sont pas passées en ville pour d'autres missions. Malgré cela, le Corps de police a la conviction que le socle de sécurité de base est respecté.

Par rapport aux postes évoqués, comme vous le savez, la Municipalité a décidé l'engagement de 30 policiers supplémentaires ; ils sont actuellement recrutés et vont commencer leur formation. On engage en plus des policiers pour remplacer ceux qui partent à la retraite et ceux qui démissionnent. On aura donc une volée d'environ 45 policiers en 2013. Vu les dossiers présentés et la qualité des candidats, cela ne devrait pas trop poser de problèmes et on trouvera certainement des aspirants en suffisance pour remplir ces postes vacants. L'objectif politique est d'arriver à 60 postes supplémentaires en plus de ces 30 postes décidés dans le contrat d'accréditation signé entre le Canton et la Ville, avec la cautèle des capacités financières de la Ville, mais aussi avec la volonté d'améliorer certains chaînons de la chaîne sécuritaire, notamment en matière de justice et de démarches administratives.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je reviens sur ces 30 postes équivalents temps plein. Ce n'est pas un calcul en l'air qui a été fait. Lors des visites de la sous-commission des finances, plusieurs responsables, que cela soit au Service des sports ou à la police, nous ont bien signifié qu'il y avait eu 7220 heures supplémentaires effectuées pour la sécurité lors des matchs, et que cela équivalait effectivement à 30 postes équivalents temps plein. Cela n'a pas été inventé, ce sont vos services qui nous l'ont dit.

M. le municipal parle des finances pour pouvoir engager 60 policiers supplémentaires. J'ai une suggestion à lui faire. La Ville de Lausanne ne facture pas toutes ces heures supplémentaires aux clubs sportifs, alors que, dans d'autres communes, ces frais sont facturés ; je lui suggère de facturer ces frais et cela lui donnera une marge de manœuvre pour engager un peu plus de policiers.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité public et sports : – Une petite partie des frais est facturée par une augmentation du prix du billet, qui a été décidée au début de la saison passée ; on refera la même chose cette saison, en incluant aussi les abonnements – ce qui n'avait pas pu être fait la saison passée, parce que les abonnements étaient déjà en vente au moment de cette décision. On peut aimer le football ou non, on peut souhaiter que la police s'occupe de cela ou non, mais, selon la Municipalité, s'occuper de ces matchs, des fois avec des corps de police cantonaux ou communaux, c'est une mission générale du Corps de police lausannois. Si la police lausannoise ne voulait plus le faire, il faudrait une équipe d'élite au niveau lausannois, ce qui serait préjudiciable. Et si on facturait l'ensemble des frais de sécurité au Lausanne-Sport, cela mettrait le club dans une situation très difficile, voire impossible, alors qu'il a un petit budget et qu'il est reconnu pour le gérer de manière saine, contrairement à d'autres clubs.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Daniel Bürgin : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La séance est levée à 22 h 45.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16